



MARS 2004

INFORMATION

SONDAGE SUR L'OPINION DU PUBLIC QUANT AUX ENJEUX PRINCIPAUX LIÉS À LA SURVEILLANCE DES PRODUITS DE SANTÉ COMMERCIALISÉS AU CANADA

POINT DE VUE DE SANTÉ CANADA

Il est important que les personnes et les professionnels de la santé qui utilisent des produits de santé commercialisés, tels des médicaments sur ordonnance, des médicaments en vente libre ou des produits de santé naturels, connaissent les risques potentiels que pose leur utilisation. Tous les produits de santé posent des risques ou entraînent des effets secondaires indésirables ou négatifs. Santé Canada utilise différents moyens pour fournir à la population ces renseignements importants au sujet de la santé et de la sécurité. Mentionnons, entre autres, les mises en garde et avis diffusés par les médias, le *Bulletin canadien des effets indésirables*, les lettres envoyées aux professionnels de la santé par les fabricants de produits ou Santé Canada, les centres régionaux de signalement des effets indésirables, et le site Web et les listes de diffusion électronique de Santé Canada. On a récemment demandé aux Canadiens de donner leur point de vue sur l'efficacité des moyens utilisés par Santé Canada pour diffuser des renseignements sur la sécurité des produits de santé.

Déroulement de l'enquête

Santé Canada a chargé le Centre de recherche Decima de mener un sondage téléphonique auprès des Canadiens à l'aide de deux questionnaires distincts. Le groupe visé était composé de 1 500 consommateurs et de 551 professionnels de la santé, notamment des médecins, des pharmaciens, des infirmières et infirmiers, des dentistes et des naturopathes.

Résultats de l'enquête

Les résultats ont révélé qu'en général, les demandes, les attentes et les besoins des Canadiens en matière de renseignements sur l'innocuité des médicaments sont satisfaits. Le sondage a toutefois permis de cerner certains secteurs que l'on pourrait améliorer. Les résultats ont aussi fourni des données qui serviront de point de référence pour évaluer des améliorations futures. On dressera un plan d'action qui portera sur les points suivants :

- i. la nécessité de renseigner davantage le public sur le système d'assurance de l'innocuité des médicaments, de mieux le sensibiliser aux sources de renseignements de Santé Canada sur l'innocuité des médicaments et d'augmenter sa confiance dans ces sources;
- ii. la nécessité de sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux différentes sources de renseignements de Santé Canada sur l'innocuité des nouveaux médicaments et d'accroître l'étendue et la fréquence de leur utilisation de ces sources.

Ce plan d'action soulignera l'importance d'amener tous les partenaires à participer à la diffusion des renseignements sur l'innocuité des médicaments, notamment les professionnels de la santé, les fabricants de produits, les consommateurs et Santé Canada.

Interprétation des résultats de l'enquête

Les personnes qui consultent le rapport de l'enquête menée par Decima sont encouragées à lire la ou les questions en rapport avec les conclusions présentées pour interpréter adéquatement les résultats. Par exemple, on a demandé les opinions et les avis sur deux questions distinctes qui sont importantes pour Santé Canada, à savoir : i) le signalement obligatoire des effets indésirables des médicaments (EIM) par les professionnels de la santé et ii) le consentement donné par les patients en toute connaissance de cause (c.-à-d. qu'un professionnel de la santé doit obtenir la permission du patient avant de communiquer un EIM à Santé Canada). En lisant l'énoncé de la question, on comprend mieux pourquoi les consommateurs canadiens appuient fortement le signalement obligatoire.

Prochaines étapes

Santé Canada utilisera ces résultats et les commentaires recueillis lors de consultations similaires pour renforcer les moyens qu'il utilise actuellement pour communiquer des renseignements importants sur la sécurité aux Canadiens (p. ex., sur les effets indésirables des médicaments). Il collaborera avec les professionnels de la santé, les consommateurs et les fabricants de produits de santé pour augmenter la formation relativement à ces moyens et faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes les connaissent et les utilisent. Santé Canada envisagera de mener un sondage similaire d'ici deux à trois ans pour mesurer l'efficacité des mesures prises.



Sondage sur l'opinion du public quant
aux enjeux principaux liés à la
surveillance des produits de santé
commercialisés au Canada

Rapport final

Santé Canada

N° de référence 298-02

Décembre 2003

CENTRE DE RECHERCHE

Décima



Centre de recherche Décima est
CERTIFIÉ ISO 9001:2000

Toronto

2345, rue Yonge
bureau 405
Toronto, ON
M4P 2E5
(416) 962-2013

info@decima.com

Ottawa

160, rue Elgin
bureau 1820
Ottawa, ON
K2P 2C4
(613) 230-2013

www.decima.com

Montréal

630, rue Sherbrooke Ouest
bureau 1101
Montréal, QC
H3A 1E4
(514) 288-0037

Table des matières

Sommaire	1
Introduction	15
1 ^{re} partie : Efficacité des méthodes actuelles pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments	
Résultats du sondage destiné au grand public.....	19
Innocuité des produits de santé	19
Informations générales sur les produits de santé	27
<i>Nouvelles</i> informations à propos de l'innocuité des médicaments	35
Résultats du sondage destiné aux professionnels de la santé	45
Innocuité des produits de santé	45
<i>Nouvelles</i> informations à propos de l'innocuité des médicaments	52
2 ^e partie : Déclaration obligatoire des effets indésirables graves associés aux médicaments et consentement éclairé	
Résultats du sondage destiné au grand public	81
Effets indésirables associés aux médicaments	81
Consentement éclairé.....	94
Résultats du sondage destiné aux professionnels de la santé	99
Effets indésirables associés aux médicaments	99
Consentement éclairé.....	117
Annexes :	
A. Méthodologie du sondage.....	125
B. Grand public : Questionnaires (anglais et français)	
C. Professionnels de la santé : Questionnaires (anglais et français)	
D. Tableaux croisés (<i>dans un document à part</i>)	



Sommaire

Introduction

L'une des priorités de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA) de Santé Canada est d'évaluer l'efficacité des méthodes actuelles utilisées pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments, de manière à orienter les améliorations à venir et de fournir des données de référence pour les évaluations futures. En tant qu'étape importante de ce processus, la DGPSA a identifié le besoin d'enquêter sur la manière dont les professionnels de la santé et le grand public canadiens perçoivent l'efficacité de ce système. De plus, la DGPSA a voulu connaître l'opinion de ces personnes à l'égard de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments et de la nécessité du consentement éclairé. Avec ces objectifs en tête, Santé Canada a mandaté le Centre de recherche Décima pour mener des sondages auprès de ces deux publics cibles.

Le sondage téléphonique destiné au grand public a été mené du 20 mars au 3 avril 2003 auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 Canadiens (âgés de 18 ans et plus). Le sondage destiné aux professionnels de la santé a également été mené par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 551 médecins, pharmaciens, dentistes, infirmières et naturopathes canadiens. La période de ces entrevues s'est échelonnée du 2 juillet au 14 août 2003.

Perspectives sur les produits de santé commercialisés en ce moment au Canada

Utilisation par le grand public des produits de santé commercialisés. Les Canadiens sont de grands consommateurs de produits de santé commercialisés. La plupart des répondants (91 %) ont indiqué avoir pris au moins l'un des trois principaux types de produits de santé (c.-à-d. : les médicaments d'ordonnance, les médicaments en vente libre et les produits de santé naturels) au cours des six derniers mois. De plus, près de trois personnes sur dix (28 %) ont pris les trois types de produits au cours de cette même période. Les médicaments en vente libre (66 %) sont les types de produits de santé qui ont été les plus utilisés, suivis de près par les médicaments d'ordonnance (59 %) et les produits de santé naturels (58 %).

Dans la plupart des cas, les consommateurs prennent, à un moment ou un autre, plus d'un produit de santé de chaque type à la fois. Au cours des six derniers mois, les utilisateurs de médicaments d'ordonnance ont pris, en moyenne, 2,7 produits différents de ce genre, comparativement à une moyenne de 1,9 produits différents dans le cas des médicaments en vente libre et de 2,6 produits différents dans le cas des produits de santé naturels (parmi les personnes qui ont pris l'un ou l'autre de ces types de produits durant cette période de temps).

Perceptions quant à l'innocuité des médicaments. Les consommateurs croient généralement que les produits de santé commercialisés sont généralement, sinon complètement, sécuritaires à utiliser, ce qui peut expliquer la grande utilisation qui en est faite. Bien que cette perception englobe les trois



principales catégories de produits de santé commercialisés, les consommateurs sont plus susceptibles d'avoir confiance en l'innocuité des médicaments d'ordonnance (84 % des répondants ont dit qu'ils sont très ou assez sécuritaires), comparativement aux médicaments en vente libre (75 %) et aux produits de santé naturels (72 %). Il est possible d'attribuer cet écart au fait que les consommateurs perçoivent les médicaments d'ordonnance comme étant réglementés de manière plus rigoureuse et que leur accès est contrôlé par des professionnels de la santé.

L'opinion des professionnels de la santé est semblable à celle du grand public à l'égard de l'innocuité des médicaments d'ordonnance (83 % des répondants ont dit qu'ils sont très ou assez sécuritaires) et des médicaments en vente libre (74 %). Par contre, ce groupe semble plus sceptique à l'égard de l'innocuité des produits de santé naturels (55 %). De leur côté, les naturopathes ont un point de vue diamétralement opposé à celui des autres professionnels de la santé, puisqu'ils questionnent l'innocuité des médicaments d'ordonnance (28 %) et qu'ils sont en faveur des produits de santé naturels (76 %).

Niveau de confiance envers les systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments.

Conformément à leur niveau de confiance général à l'égard des produits de santé commercialisés, plus de huit consommateurs sur dix (85 %), et une proportion semblable de professionnels de la santé (87 %), disent faire confiance aux systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance. De toute évidence, les consommateurs et les professionnels de la santé ont des niveaux de confiance sensiblement identiques envers les systèmes en place, et ce malgré la probabilité que leurs connaissances au sujet de ces systèmes varient considérablement (ce qui n'a pas été mesuré dans le cadre de ces sondages). Une fois de plus, l'opinion des naturopathes se distingue de celle des autres professionnels de la santé, puisque leur niveau de confiance envers les systèmes en place est moins élevé (48 %).

Plus de la moitié des professionnels de la santé (53 %) incombent d'abord la responsabilité au gouvernement fédéral pour assurer l'innocuité des médicaments, puis aux professionnels des soins de santé (21 %) et aux entreprises pharmaceutiques (16 %). Près d'un consommateur sur dix a déclaré spontanément que les trois instances ont une part égale de responsabilité. Comme ce fut le cas avec les professionnels de la santé, mais dans une proportion moins élevée, les consommateurs croient que le gouvernement est le principal responsable (39 %) de l'innocuité des médicaments, mais ils sont plus susceptibles de se fier aux professionnels de la santé (25 %) et aux entreprises pharmaceutiques (21 %) pour ce qui est de s'assurer que les médicaments consommés par les Canadiens soient sécuritaires.

Informations sur l'innocuité des médicaments

Importance des informations sur l'innocuité des médicaments. Bien que les consommateurs aient assez confiance en l'innocuité des médicaments de manière générale et en l'innocuité de ceux qu'ils



prennent, ils accordent également une grande importance aux informations liées à l'innocuité. Plus de huit répondants sur dix ont dit qu'il était très important d'obtenir des informations pertinentes au sujet des effets indésirables graves potentiels et au moins sept répondants sur dix accordent ce niveau de priorité aux informations concernant les interactions ou les effets secondaires mineurs possibles. Le niveau d'importance accordé aux informations sur l'innocuité des médicaments est semblable pour les trois types de produits de santé commercialisés, mais il est sensiblement inférieur pour les médicaments en vente libre en matière d'interactions et d'effets secondaires mineurs.

Les informations concernant l'innocuité des médicaments constituent également une priorité pour les professionnels de la santé. Ceux-ci appuient sans équivoque la surveillance des produits de santé après leur mise en marché. Neuf répondants sur dix affirment qu'une telle surveillance est essentielle afin d'assurer l'innocuité de l'ensemble des médicaments pris par les consommateurs, comparativement à neuf pour cent des répondants qui disent que la surveillance est importante mais non essentielle. De plus, les professionnels de la santé accordent de l'importance aux *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments (c.-à-d. les informations sur l'innocuité des médicaments qui n'ont pas encore été publiées dans les monographies de produits). En effet, plus de neuf professionnels de la santé sur dix ont indiqué que cela était très ou assez important pour leur pratique. Parmi les professionnels de la santé qui ont été interrogés, ce sont les infirmières qui accordent le plus haut niveau d'importance aux *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, tandis que les dentistes sont ceux qui accordent le moins d'importance à ce type d'informations.

Si l'on tient compte du niveau de priorité qu'ils accordent aux informations sur l'innocuité des médicaments, les consommateurs prennent la peine de se renseigner à propos des produits qu'ils utilisent. Cela est d'autant plus vrai lorsque les gens prennent un médicament d'ordonnance pour la première fois. En effet, près de six personnes sur dix (58 %) affirment qu'elles cherchent toujours à obtenir des informations à propos du type de produit de santé qu'elles prennent pour la première fois, comparativement à 21 pour cent chez celles qui ont dit le faire rarement ou jamais. Plus de quatre personnes sur dix (44 %) cherchent toujours à obtenir des informations lorsqu'elles prennent un produit de santé naturel pour la première fois (comparativement à 14 % des répondants qui le font rarement ou jamais), tandis que les informations semblent moins sollicitées dans le cas des médicaments en vente libre (38 % contre 25 %). Les femmes et les Canadiens âgés de 35 ans et plus sont les personnes qui sont les plus susceptibles de chercher régulièrement à obtenir des informations lorsqu'elles prennent un produit de santé commercialisé pour la première fois.

Cependant, lorsque les consommateurs commencent à utiliser les produits de santé, leur intérêt à obtenir des informations sur les risques potentiels semble s'estomper. Les consommateurs sont deux fois moins susceptibles de chercher à obtenir de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments sur une base régulière. Une fois de plus, il est davantage probable que ce soit le cas pour les médicaments d'ordonnance (28 % des personnes disent qu'elles le font toujours), comparativement aux produits de santé naturels (21 %) ou aux médicaments en vente libre (19 %).



Dans chacun des cas, au moins un consommateur sur trois cherche rarement ou jamais à obtenir de telles informations.

Bien que le sondage n'ait pas spécifiquement interrogé les répondants quant aux raisons pour lesquelles ils ne portent pas davantage attention à ce type de surveillance continue à l'égard de l'innocuité des médicaments, il est probable qu'on puisse expliquer ce comportement par : a) le manque de connaissance sur l'existence de telles informations et l'endroit où les trouver, b) le risque perçu peu élevé pour les produits de santé commercialisés qu'ils prennent déjà sans connaître de problème, et c) la présomption que leur médecin ou leur pharmacien les avertirait dans le cas où de nouveaux risques seraient découverts.

Bien que les *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments jouent un rôle important sur la pratique des professionnels de la santé, la fréquence à laquelle ces informations sont sollicitées varie d'une profession de la santé à une autre. Les naturopathes et les médecins sont ceux qui cherchent le plus souvent à obtenir de telles informations, tandis que les pharmaciens, les infirmières et les dentistes sont plus susceptibles de le faire sur une base occasionnelle. Ceux qui affirment que les *nouvelles* informations à propos de l'innocuité sont très importantes pour leur pratique sont également ceux qui sont les plus enclins de chercher à obtenir de telles informations de façon régulière.

Sources d'informations à propos de l'innocuité des médicaments. Peu importe si la recherche d'informations se fait lorsque le produit de santé est pris pour la première fois ou après qu'il ait été utilisé, les consommateurs se fient principalement à leurs pharmaciens pour obtenir des informations sur l'innocuité des médicaments. Les médecins représentent une source secondaire importante, particulièrement pour les médicaments d'ordonnance, tandis que l'Internet se distingue dans le cas des produits de santé naturels. Les produits de santé naturels semblent faire partie d'une catégorie distincte de celles des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre. Bien que plusieurs personnes consulteraient leur pharmacien, leur médecin ou Internet à propos des produits de santé naturels, elles sont également susceptibles de consulter les médias (télévision, imprimés), les magasins d'aliments de santé, les amis ou les membres de leur famille.

La plupart des consommateurs sont assez satisfaits des informations qui sont disponibles à propos de l'innocuité des médicaments, mais cette satisfaction est plus marquée dans le cas des médicaments d'ordonnance (52 % des répondants sont très satisfaits contre 6 % étant insatisfaits). Les niveaux de satisfaction ne sont pas aussi élevés pour les médicaments en vente libre (29 % des répondants sont très satisfaits contre 10 % étant insatisfaits) et ils sont encore moins élevés pour les produits de santé naturels (25 % contre 21 %). Le niveau de satisfaction augmente en fonction de la fréquence d'utilisation des sources, ce qui implique que cela peut être en partie une question de familiarité. En d'autres termes, plus une personne utilise ces sources, plus elle est encline à réussir à trouver l'information recherchée. Il est également probable que l'insatisfaction soit due au fait que l'information à propos du produit ou des risques potentiels impliqués est limitée ou incomplète.



Les sources utilisées par les professionnels de la santé (des produits). Le Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS) est de loin la source d'informations la plus populaire auprès des professionnels de la santé qui cherchent à obtenir des informations sur l'innocuité des médicaments qu'ils prescrivent. Lorsqu'ils cherchent précisément de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits, les professionnels de la santé se tournent vers diverses sources, telles que les revues médicales, les entreprises pharmaceutiques, les sources en ligne, le CPS ainsi que les sources de Santé Canada. Parmi tous les types de professionnels de la santé, les pharmaciens et les médecins sont ceux qui sont les plus susceptibles de consulter Santé Canada pour obtenir de telles informations.

Bien que Santé Canada soit l'une des différentes ressources utilisées par les professionnels de la santé pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, ce ministère est perçu comme étant la source par excellence pour obtenir des informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments (lorsque ce sujet a été abordé plus tard dans le sondage). Cela est particulièrement vrai dans le cas des médecins, tandis que les naturopathes sont moins susceptibles de consulter Santé Canada pour obtenir des informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments.

Sources de Santé Canada pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits : Parmi les consommateurs. Les deux principales sources qui sont destinées au public et qui offrent des informations à propos de l'innocuité des médicaments sont grandement reconnues par les consommateurs. Plus de six Canadiens sur dix (62 %) affirment qu'ils connaissent les avis publics et les avertissements qui sont publiés par le biais des médias et trois Canadiens sur dix (31 %) indiquent qu'ils sont familiers avec le site Web de Santé Canada. Par contre, pour la plupart des consommateurs, ces sources ne constituent pas des sources importantes leur permettant d'obtenir des informations sur l'innocuité des médicaments. Seulement une minorité de personnes a mentionné ces sources comme étant celles qu'elles utiliseraient normalement pour obtenir des informations sur l'innocuité des médicaments. De plus, huit pour cent des consommateurs précisent qu'ils ont eu recours au site Web de Santé Canada à cette fin au cours des six derniers mois. Les visiteurs de ce site Web correspondent au profil des utilisateurs d'Internet en général (ex. : des personnes étant davantage scolarisées et plus jeunes).

Pour quelles raisons les Canadiens n'utilisent pas davantage les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments qui sont fournies par le biais du site Web de Santé Canada? D'abord, il semble évident que le niveau de connaissance de cette source d'informations est limité dans son ensemble et de manière spécifique pour ce qui est d'offrir des mises à jour et des avis à l'égard des produits de santé commercialisés pouvant être pris par les consommateurs. Ensuite, les répondants connaissent et ont confiance en leurs pharmaciens et leurs médecins. Dans la plupart des cas, ils sont susceptibles de compter sur ces professionnels de la santé pour ce qui est de les avertir de toute nouvelle information devant être connue. Il est possible que ce niveau d'aide professionnelle convienne à la plupart des gens, ce qui minimiserait ainsi leur besoin de chercher à obtenir davantage d'informations à propos des risques potentiels pour la santé.



Les consommateurs qui ont utilisé le site Web de Santé Canada pour obtenir de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments ont une attitude très positive à l'égard de cette source, et ils disent avoir fait un bon usage de ce qu'ils ont appris. Neuf répondants sur dix affirment que, dans l'ensemble, ils sont très (31 %) ou assez (60 %) satisfaits du site Web parce que celui-ci leur a fourni des réponses à leurs questions, parce qu'il est une bonne source d'informations et parce qu'il est facile à utiliser. De plus, près de la moitié des répondants (45 %) ont dit avoir pris des mesures suite aux informations obtenues sur ce site Web, ce qui implique qu'ils ont consulté leur médecin ou leur pharmacien, ou qu'ils ont modifié leur utilisation du médicament en question (ex. : arrêter de le prendre, le changer, modifier la fréquence ou la posologie etc.).

Sources de Santé Canada pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits : Parmi les professionnels de la santé. Le niveau de connaissance des professionnels de la santé à l'égard des sources de Santé Canada qui traitent des *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits est variable. Les professionnels de la santé connaissent principalement les lettres qui leur sont envoyées par le biais des entreprises pharmaceutiques (54 % affirment qu'ils sont très ou assez familiers avec ces lettres) et le Bulletin canadien des effets indésirables (53 %). Le niveau de familiarité avec les lettres destinées aux professionnels de la santé qui émanent de Santé Canada (42 %) et avec les avis publics sur l'innocuité des médicaments qui sont disponibles par le biais du site Web de Santé Canada (38 %) est plus bas. De plus, très peu de répondants connaissent les Centres régionaux des effets indésirables (19 %) ou la liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé; 11 %). La plupart de ces sources sont plus familières aux pharmaciens et aux médecins qu'aux autres professions de la santé, à l'exception de la liste d'envoi électronique qui n'était généralement pas connue des professionnels de la santé qui ont été interrogés.

Les lettres destinées aux professionnels de la santé (provenant des entreprises pharmaceutiques et de Santé Canada) et le Bulletin canadien des effets indésirables sont les sources les plus couramment utilisées par les professionnels de la santé pour obtenir de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments. Au cours de la dernière année, près d'un professionnel de la santé sur deux a utilisé les lettres destinées aux professionnels de la santé qui sont envoyés par les entreprises pharmaceutiques, tandis que quatre professionnels de la santé sur dix ont utilisé les lettres destinées aux professionnels de la santé qui émanent de Santé Canada et le Bulletin canadien des effets indésirables (ce dernier existe depuis plus de dix ans). À titre de comparaison, environ un professionnel de la santé sur quatre a utilisé les avis publics sur l'innocuité des médicaments au cours des douze derniers mois, tandis que seulement un répondant sur vingt a eu recours aux Centres régionaux des effets indésirables (lesquels existent depuis 1994) et la liste d'envoi électronique (Info_Prod_Santé, laquelle est établie depuis septembre 2001).

Le manque de connaissance à l'égard des sources de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des produits constitue un obstacle à leur utilisation. En effet, les professionnels de la santé qui ne connaissent pas ces ressources ont indiqué être intéressés à les utiliser après qu'ils eut été informés à leur sujet. Après leur avoir lu une brève description des sources qu'ils ne connaissaient pas auparavant, plus de huit professionnels de la santé sur dix ont dit qu'ils seraient très ou assez susceptibles d'utiliser le Bulletin canadien des effets indésirables (85 %), les lettres destinées aux



professionnels de la santé (80 %) et la liste d'envoi électronique (80 %), tandis que trois répondants sur quatre (75 %) ont indiqué qu'ils utiliseraient le site Web de Santé Canada.

Les professionnels de la santé qui ont utilisé ces sources de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des produits ont mentionné qu'ils en étaient satisfaits. Parmi les six sources (les lettres destinées aux professionnels de la santé envoyées par les entreprises pharmaceutiques, les lettres destinées aux professionnels de la santé émanant de Santé Canada, le Bulletin canadien des effets indésirables, les avis publics sur l'innocuité des médicaments, les Centres régionaux des effets indésirables et la liste d'envoi électronique de Santé Canada nommée Info_Prod_Santé), plus de huit répondants sur dix ont révélé qu'ils étaient très ou assez satisfaits parce que celles-ci fournissent des informations pertinentes, et ce en temps opportun. Ces commentaires correspondent au fait que peu de professionnels de la santé ont pu identifier de *nouvelles* informations qu'ils aimeraient obtenir à propos de l'innocuité des produits, mais ne peuvent les trouver dans les sources qui leur sont présentement offertes. Le petit groupe de répondants qui sont insatisfaits de l'une ou l'autre des sources d'informations a identifié diverses raisons (ex. : le manque de confiance envers Santé Canada, les informations ne sont pas à jour), mais aucune d'entre elles n'a été nommée par une majorité de répondants.

Effets indésirables associés aux médicaments et déclaration obligatoire

Perceptions des risques pour la santé engendrés par les effets indésirables associés aux médicaments. Bien que le public ait confiance en l'innocuité des médicaments, les effets indésirables associés aux médicaments sont grandement reconnus. En effet, quatre consommateurs sur dix affirment qu'ils pensent régulièrement aux effets indésirables associés aux médicaments lorsqu'ils en prennent un pour la première fois. De surcroît, plus d'un consommateur sur trois (37 %) prétend avoir personnellement eu un effet indésirable associé à un médicament et dans la plupart des cas, ces effets ont été causés par un médicament d'ordonnance (selon la définition d'un effet indésirable associé à un médicament qui a été fournie aux répondants du sondage). Les effets indésirables associés aux médicaments sont plus souvent déclarés par les femmes, les Canadiens les plus âgés et les personnes dont les revenus familiaux sont les moins élevés. Puisque ces effets indésirables associés aux médicaments n'ont pu être validés de manière indépendante, on ne peut pas les interpréter comme une incidence réelle des effets indésirables associés aux médicaments au sein de la population. Cependant, ces résultats fournissent une mesure exacte des perceptions des consommateurs à propos de leurs expériences avec les produits de santé commercialisés.

En effet, la déclaration de telles expériences semble avoir un impact sur la perception des consommateurs à l'égard de l'innocuité des médicaments. Les Canadiens qui déclarent avoir eu des effets indésirables associés aux médicaments ont nettement moins confiance en l'innocuité de tous les types de produits de santé commercialisés. De plus, ils sont plus actifs dans la recherche d'informations sur l'innocuité des produits qu'ils prendront ou qu'ils prennent déjà. (Cependant, ils



ne sont pas plus susceptibles que les autres de connaître les sources de Santé Canada sur les *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des produits).

Comparativement aux consommateurs, les professionnels de la santé sont nettement plus préoccupés à propos des risques engendrés par les effets indésirables associés aux médicaments. Cela est compréhensible, car cet enjeu est beaucoup plus familier aux professionnels de la santé. La majorité des professionnels de la santé (88 %) croient que le problème des effets indésirables associés aux médicaments est un problème assez sérieux au Canada en ce moment, tandis que certains identifient celui-ci comme étant très sérieux (37 %). En outre, plus de la moitié des professionnels de la santé affirment que ce problème s'est aggravé au cours des cinq dernières années. Cependant, un professionnel de la santé sur trois croit que le problème n'a pas changé et cinq pour cent des répondants disent que le problème est moins grave en ce moment. Parmi les professionnels de la santé qui ont été interrogés, les naturopathes sont ceux qui sont les plus préoccupés à l'égard du problème des effets indésirables associés aux médicaments.

Les professionnels de la santé sont inquiets des risques découlant des effets indésirables associés aux médicaments, mais ils sont également assez ou très préoccupés à l'égard du manque de déclaration. Près d'un professionnel de la santé sur deux croit que moins de vingt pour cent des effets indésirables associés aux médicaments sont déclarés, comparativement à un répondant sur dix qui croit que les notifications sont déclarées dans plus de la moitié des cas. Il n'est donc pas surprenant que dans une proportion de plus de huit sur dix pour les infirmières, les pharmaciens et les naturopathes et de sept sur dix pour les médecins et les dentistes disent que le manque de notification des effets indésirables associés aux médicaments est un problème très ou assez sérieux au Canada en ce moment.

Ces perceptions proviennent d'une compréhension plus étendue des risques découlant des effets indésirables associés aux médicaments au Canada que les seules expériences des professionnels de la santé en matière de déclaration de tels effets. Seule une petite minorité de professionnels de la santé ont déclaré un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année, et ceux-ci sont plus susceptibles d'être un pharmacien ou une infirmière. Les personnes de ce groupe n'ont pas moins confiance en l'innocuité des produits de santé commercialisés ou envers les systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments. De plus, elles ne sont pas plus préoccupées à propos de la gravité des effets indésirables associés aux médicaments. Toutefois, elles sont plus susceptibles de dire que les *nouvelles* informations à propos de l'innocuité jouent un rôle important pour leur pratique et que les sources de Santé Canada concernant ces informations leur sont familières.

Réponse aux effets indésirables associés aux médicaments. Les consommateurs consultent d'abord et avant tout leur médecin lorsqu'ils font face à un effet indésirable associé à un médicament. Cette préférence est évidente lorsque l'on tient compte de ce que les consommateurs ont fait lorsqu'ils ont eu un effet indésirable associé à un médicament et de ce qu'ils croient qu'ils feraient dans une telle situation. Lorsqu'on leur a demandé d'identifier la personne avec qui ils seraient les plus à l'aise d'entrer en contact à propos d'un effet indésirable associé à un médicament, les consommateurs ont choisi leur médecin (67 %) plutôt que leur pharmacien (13 %), Santé Canada (13 %) ou l'entreprise pharmaceutique concernée (3 %). Cette préférence contraste avec les sources que les consommateurs



choisissent pour obtenir des informations à propos des produits de santé commercialisés (puisqu'ils se fient davantage aux pharmaciens, suivis de leurs médecins). Comme on pouvait s'y attendre, la priorité de la plupart des consommateurs dans cette situation est d'obtenir un traitement et des conseils plutôt que de déclarer l'événement pour des raisons de santé publique.

Le fait d'ignorer la manière de déclarer un effet indésirable associé à un médicament constitue un problème pour plusieurs professionnels de la santé. Plus de neuf pharmaciens sur dix (92 %) disent qu'ils savent comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament, tandis que moins des deux tiers des médecins (63 %), moins d'une infirmière sur deux (44 %) et une minorité de naturopathes (19 %) et de dentistes (13 %) connaissent les procédures. De plus, encore moins de membres de chaque profession savent où trouver le formulaire de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments. Lorsqu'on leur a demandé dans quelles situations ils ne déclareraient pas un effet indésirable associé à un médicament, les circonstances les plus courantes sont celles où un effet indésirable est déjà connu ou celles où l'effet indésirable n'est pas assez important pour le déclarer. Malgré le fait que très peu de répondants (3 %) ont mentionné spécifiquement qu'ils ne déclareraient pas un effet indésirable parce qu'ils ignorent comment procéder, l'ensemble des résultats démontre clairement que la connaissance de la procédure pour faire une déclaration est un obstacle qui doit être surmonté afin que le taux de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments augmente au Canada.

La plupart des professionnels de la santé qui savent faire la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament identifient Santé Canada comme le destinataire de ces déclarations. Le fait d'envoyer le formulaire d'une page par la poste ou par télécopieur à Santé Canada (56 %) constitue le moyen le plus couramment utilisé par ceux qui ont déclaré un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année (il s'agit aussi de la méthode qui est en place depuis le plus longtemps). Une proportion semblable de répondants ont directement contacté l'entreprise pharmaceutique (48 %), tandis qu'un plus petit nombre de répondants ont contacté un Centre régional des effets indésirables (13 %) ou utilisé le numéro sans frais de Santé Canada (8 %) (lequel est disponible depuis août 2001).

Bien que le petit groupe de répondants ayant utilisé le formulaire d'une page soient assez satisfaits de cette méthode, certains professionnels de la santé sont intéressés à avoir accès à un processus de déclaration plus facile, particulièrement en ce qui a trait à l'accès au formulaire en tant que tel. Cependant, les professionnels de la santé croient que la solution pour assurer une déclaration plus régulière des effets indésirables associés aux médicaments est d'avoir une connaissance plus étendue du système de déclaration (45 %) tant au sein de leurs collègues que du public en général. Un répondant sur dix a recommandé spontanément qu'une déclaration obligatoire devrait être implantée (et ce, avant qu'on ne pose des questions spécifiques à propos du besoin de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments au Canada).

Déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments. Bien que ce sondage confirme la grande confiance que les consommateurs accordent aux médecins et aux autres



professionnels de la santé pour ce qui est d'assurer l'innocuité des produits de santé commercialisés, la grande majorité du public canadien est en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments. Plus de huit répondants sur dix (82 %) croient que les professionnels de la santé devraient être obligés de déclarer tous les cas d'effets indésirables associés aux médicaments qui sont portés à leur attention, comparativement à 14 pour cent qui appuient le système actuel de déclaration sur une base volontaire.

Ce point de vue est fondé sur l'importante priorité que le public accorde à l'innocuité des médicaments et à la protection de la santé publique, ainsi que sur la croyance qu'une approche obligatoire aiderait à (ou serait nécessaire) pour augmenter le nombre de cas d'effets indésirables associés aux médicaments qui seraient déclarés à Santé Canada (le sondage a indiqué aux répondants que la majorité des effets indésirables associés aux médicaments au Canada ne sont pas déclarés en ce moment). Les quelques personnes qui s'opposent à une approche obligatoire ont donné diverses raisons pour expliquer leur opinion, mais elles sont plus susceptibles de percevoir cette approche comme un fardeau pour les professionnels de la santé ou une exigence inutile (ex. : les médecins feront une déclaration même s'ils ne sont pas obligés de le faire). Presque personne (< 1 %) ne s'est opposé à cette approche en raison de préoccupations à propos de l'impact potentiel sur la vie privée des patients ou de la divulgation de renseignements personnels lors de la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments.

Dans l'ensemble, l'opinion des professionnels de la santé qui sont plus susceptibles d'être en faveur que de s'opposer à la déclaration obligatoire concorde avec le point de vue exprimé par le grand public. Les infirmières (84 %) et les naturopathes (87 %) appuient majoritairement la déclaration obligatoire, tandis que les dentistes (60 %) et les pharmaciens (61 %) l'appuient à un niveau moins important. Cependant, il n'y a pas de consensus évident parmi les médecins (51 % des médecins sont en faveur de la déclaration obligatoire et 45 % y sont opposés).

Comme ce fut le cas pour le grand public, l'appui en faveur de la déclaration obligatoire parmi les professionnels de la santé provient de l'importance qu'ils accordent à la protection de la santé publique. Contrairement aux consommateurs, certains professionnels de la santé croient que l'implantation de la déclaration obligatoire renforcera le rôle des systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments, car celle-ci permettra de mieux identifier les nouveaux risques potentiels pour la santé. Les professionnels de la santé qui sont opposés à la déclaration obligatoire sont davantage préoccupés par le fardeau additionnel qui s'ajoute à leurs nombreuses autres responsabilités. Les médecins, qui sont pour la plupart opposés à ce type de réglementation, pensent généralement de la même façon, mais ils sont également plus susceptibles de croire que la déclaration obligatoire est inutile. Conformément aux résultats obtenus pour le grand public, un nombre restreint professionnels de la santé (2 %) ont émis des réserves quant à la vie privée des patients, expliquant ainsi leur opposition à une telle exigence.

Consentement éclairé des patients lors de la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments. La protection des renseignements médicaux personnels n'a pas été une considération prépondérante au moment où les consommateurs se sont exprimés à propos de l'importance de la



déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments. Lorsque cet enjeu potentiel leur a été présenté, les résultats du sondage confirment qu'il ne s'agit pas d'une préoccupation pour la plupart des consommateurs. Au sein du grand public, l'importance d'assurer la sécurité publique l'emporte de loin sur le besoin des patients d'avoir un contrôle sur la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments faite par les professionnels de la santé en qui ils confient leurs soins.

Les résultats du sondage indiquent que, dans une proportion de deux contre un (62 % contre 32 %), les consommateurs s'opposent à l'idée que le consentement du patient devrait être exigé avant qu'un professionnel de la santé puisse déclarer à Santé Canada l'effet indésirable associé à un médicament. Ce point de vue est basé sur la croyance que la sécurité publique passe avant la vie privée du patient dans de telles situations et que l'information médicale du patient qui est requise n'est pas assez personnelle pour exiger une telle protection (ex. : le nom des patients n'est pas exigé lors de la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments). Les personnes croyant que le consentement du patient devrait être exigé se basent sur le fait qu'il s'agit d'une question de principe (ex. : la protection au droit à la vie privée du patient). L'opinion de cette minorité de personnes est si forte à l'égard de l'enjeu que la plupart d'entre elles soutiennent qu'un tel consentement devrait être exigé même si cela aurait pour conséquence de diminuer le nombre de déclarations des effets indésirables associés aux médicaments.

Du côté des professionnels de la santé, il n'y a pas de consensus à l'égard du consentement éclairé. L'opinion des médecins et des infirmières rejoint celle du grand public, puisque environ six personnes sur dix pour chaque profession s'opposent au fait d'obtenir obligatoirement le consentement du patient. Les pharmaciens et les dentistes sont également divisés à ce sujet, puisque plus de quatre répondants sur dix de chaque groupe sont opposés et en faveur d'une telle exigence. Le seul groupe qui est majoritairement en faveur d'un consentement éclairé (56 % en faveur contre 38 % opposés) sont les naturopathes. Parmi les professionnels de la santé, la préoccupation la plus courante concernant l'exigence d'obtenir un consentement éclairé est qu'il y aurait moins de déclarations d'effets indésirables associés aux médicaments, soit parce que les patients refuseraient de donner leur consentement ou soit qu'il serait trop difficile ou encore trop long de les contacter afin de leur demander leur consentement. Cependant, il y a un autre groupe de professionnels de la santé qui n'envisage aucun impact sur la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments.

La plupart des Canadiens ne sont pas préoccupés à propos de la protection de la vie privée et ceci est d'ailleurs confirmé par le fait que plus de huit personnes sur dix (84 %) affirment que le type d'informations personnelles qui est inclus dans une déclaration normale des effets indésirables associés aux médicaments ne les découragerait pas de déclarer personnellement un effet indésirable associé à un médicament à un professionnel de la santé.

L'opinion est semblable du côté des professionnels de la santé, puisqu'une proportion à peine plus petite de personnes (72 %) croient que le fait d'inclure des renseignements personnels ne découragerait pas les patients de déclarer un effet indésirable associé à un médicament.



Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, on peut conclure que les méthodes actuelles servant à communiquer des informations à propos de l'innocuité des médicaments au grand public sont perçues comme étant assez efficaces dans la mesure où la demande et les attentes des consommateurs sont grandement satisfaites à l'égard de telles informations. Cependant, les consommateurs ne portent pas une grande attention aux *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments (comparativement à l'information recherchée sur l'innocuité des médicaments pris pour la première fois) et il est probable que cela soit en partie dû au fait qu'ils ne connaissent pas de manière approfondie les systèmes d'innocuité des médicaments et les mesures de protection en place. De plus, le public se fie principalement aux médecins et aux pharmaciens pour obtenir des informations à propos de l'innocuité des médicaments. Leur connaissance et leur appréciation quant aux autres sources d'informations sont également limitées. Compte tenu des contraintes découlant du fait de placer exclusivement une telle responsabilité sur les professionnels de la santé (ex. : l'accès), ces résultats suggèrent que la priorité devrait être d'éduquer les consommateurs au sujet des systèmes d'innocuité des médicaments et d'amener le public à reconnaître et à faire confiance aux sources de Santé Canada en matière de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments (par exemple, en mettant l'accent sur le site Web en tant que moyen de communication).

Le grand public et les professionnels de la santé s'entendent pour dire que les sources de Santé Canada sont généralement efficaces pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins concernant les *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments. Les résultats ne suggèrent aucun écart d'information considérable dans les ressources actuelles, ni de problèmes importants liés aux outils de communications. Toutefois, il est évident qu'il y a grandement place à amélioration pour ce qui est du niveau de connaissance des professionnels de la santé à l'égard des différentes sources. De plus, malgré l'importance accordée aux *nouvelles* informations en matière d'innocuité, chaque profession de la santé semble avoir sa propre source d'informations de prédilection sur l'innocuité des produits et certaines des ressources disponibles ne sont même pas utilisées par les personnes qui les connaissent. Ces résultats suggèrent que dans un premier temps, il serait profitable de mieux faire connaître les différentes sources de Santé Canada en matière de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments aux professionnels de la santé et, dans un deuxième temps, il serait souhaitable de promouvoir une utilisation plus généralisée et fréquente de ces sources, par exemple, en faisant la promotion de la responsabilité partagée à l'égard de l'innocuité des médicaments (ce qui n'est pas une opinion qui est normalement suggérée par les professionnels de la santé en ce moment).

Il est également important de considérer les différences entre les naturopathes et les autres professions de la santé quant à leurs perceptions à l'égard de l'innocuité des produits de santé commercialisés et de leur utilisation de l'information sur l'innocuité des médicaments. Il serait avantageux de concentrer les efforts de communication à l'égard de l'innocuité des médicaments sur ce groupe de professionnels de la santé et de développer plus particulièrement de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits de santé naturels, si l'on tient compte que l'utilisation de ces produits par les consommateurs est passablement répandue et que l'on s'attend à ce que leur utilisation augmente dans le futur.



Bien que le niveau de confiance du grand public soit élevé à l'égard de l'innocuité des produits de santé commercialisés et des systèmes en place pour assurer leur sécurité, les répondants sont conscients des effets indésirables potentiels associés aux médicaments. Advenant un tel cas, il va de soi que la priorité de la plupart des consommateurs serait d'obtenir un traitement (et ce, principalement en consultant leur médecin) plutôt que de déclarer l'événement aux autorités de la santé publique. Cependant, le grand public accorde une grande importance à l'innocuité des médicaments et à la protection de la santé publique. Par conséquent, lorsqu'on explique aux répondants que la majorité des effets indésirables associés aux médicaments ne sont pas déclarés et que les entreprises pharmaceutiques ont l'obligation de déclarer les effets indésirables qui leur sont rapportés (alors que les professionnels de la santé le font sur une base volontaire), la majorité des consommateurs (82 %) sont en faveur de l'implantation de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments par les professionnels de la santé. Pour ces mêmes raisons de santé publique, la majorité des consommateurs (62 %) s'opposent au fait d'exiger un consentement éclairé, mais cela s'explique aussi par le fait que les renseignements médicaux nécessaires inclus dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament (ex. : l'âge, le sexe, la taille, mais *pas* le nom) ne sont pas considérés comme étant particulièrement personnels.

Parmi les professionnels de la santé, il y a une préoccupation répandue à l'égard des risques découlant des effets indésirables associés aux médicaments. Bien que seulement une minorité de répondants aient fait une déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année, plusieurs professionnels de la santé reconnaissent la gravité du problème des effets indésirables et le manque de déclarations de ces effets. En tenant compte de ces éléments, les professionnels de la santé sont plus susceptibles d'être en faveur que d'être opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments (bien que l'opinion des médecins soit partagée à ce sujet). La principale préoccupation des personnes qui s'opposent à la déclaration obligatoire est le fardeau administratif supplémentaire qui pourrait en découler. De plus, même si l'opinion des professionnels de la santé n'est pas unanime à l'égard du consentement éclairé, ceux-ci ne sont pas particulièrement préoccupés du fait que cela pourrait décourager leurs patients de déclarer les effets indésirables associés aux médicaments. Cependant, puisque la majorité des professionnels de la santé (à l'exception des pharmaciens) ignorent la façon de procéder pour déclarer des effets indésirables associés aux médicaments, on peut imaginer qu'une connaissance accrue du système contribuerait également à améliorer le taux de déclaration des effets indésirables au Canada.



Introduction

Santé Canada est le ministère fédéral responsable de la réglementation des médicaments au Canada. La vente d'un médicament n'est autorisée que lorsqu'on le juge efficace, sécuritaire et de qualité adéquate. Santé Canada est également responsable de la surveillance des médicaments après leur mise en marché, ce qui inclut le suivi des effets indésirables qui auraient pu passer inaperçus sous les conditions contrôlées des essais cliniques. Cette surveillance a comme objectif d'identifier le plus tôt possible tout danger pour la santé pouvant résulter de la prise d'un médicament, ainsi que d'assurer la diffusion de renseignements relatifs au choix des soins thérapeutiques pertinents.

On nomme « effet indésirable associé à un médicament » toute réaction indésirable que le patient attribue à la prise d'un médicament. Plus particulièrement, le Règlement sur les aliments et drogues définit ce type d'effets indésirables comme étant « une réaction nuisible et imprévue associée à un médicament, qui survient suite à l'absorption de doses qui sont normalement utilisées ou testées pour le diagnostic, le traitement ou la prévention d'une maladie, ou pour la modification d'une fonction organique. » Par contraste, un effet indésirable *sérieux* est défini comme étant « une réaction nuisible et imprévue associée à la prise de toute dose d'un médicament. Cette réaction exige l'hospitalisation du patient ou la prolongation de son hospitalisation, et cause des malformations congénitales, résulte en une déficience persistante ou importante, met la vie en danger, ou mène à la mort. »

Bien que le taux d'incidence réel des effets indésirables associés aux médicaments – et des décès qui en résultent – ne soit pas connu au Canada, de plus en plus d'études suggèrent que celui-ci est alarmant. L'une des conclusions qui semble faire l'unanimité est le fait qu'un nombre important de Canadiens souffrent d'effets indésirables associés aux médicaments, ce qui les expose à des risques plus élevés de maladie et de mortalité. Ces raisons appuient la nécessité d'un système de contrôle et de communication efficace.

L'une des priorités de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA) de Santé Canada est d'évaluer l'efficacité des méthodes actuelles pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments, de manière à orienter les améliorations à venir et à fournir des données de référence pour les évaluations futures. En tant qu'étape importante de ce processus, la DGPSA a identifié le besoin d'enquêter sur la manière dont les professionnels de la santé et le grand public canadiens perçoivent l'efficacité de ce système. De plus, la Direction a voulu connaître l'opinion de ces personnes à l'égard de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments et du consentement éclairé. Afin de répondre à ces questions, Santé Canada a mandaté le Centre de recherche Décima pour mener des sondages auprès de ces deux publics cibles.

Le sondage destiné au grand public a été mené du 21 avril au 4 mai 2003 par le biais d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 Canadiens (âgés de 18 ans et plus). Des personnes provenant des dix provinces et des trois territoires ont été interrogées, et l'échantillon a été stratifié de manière à ce que les analyses régionales soient représentatives de la population actuelle. Dans l'ensemble, les résultats sont précis à plus ou moins 2,5 pour cent (19 fois sur 20), bien que la



marge d'erreur due à l'échantillonnage soit plus élevée dans le cas des sous-échantillons. Tout au long de ce sondage, les termes « grand public » et « consommateurs » sont utilisés pour désigner les personnes de cette population.

Le sondage destiné aux professionnels de la santé a également été mené par téléphone, soit du 2 juillet au 14 août 2003, auprès d'un échantillon représentatif de 551 médecins, pharmaciens, dentistes, infirmières et naturopathes canadiens. La marge d'erreur approximative pour un échantillon aléatoire de cette taille est de plus ou moins 4,2 pour cent (19 fois sur 20), bien que la marge d'erreur due à l'échantillonnage soit plus élevée dans le cas des sous-échantillons.

Une description plus détaillée de la méthodologie utilisée pour effectuer ces deux sondages (Annexe A), ainsi qu'une copie des questionnaires des sondages (Annexes B et C) sont joints au présent rapport.

Ce rapport est divisé en deux sections : I) L'efficacité des méthodes actuelles pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments; et II) La déclaration obligatoire des effets indésirables graves associés aux médicaments et l'obtention du consentement éclairé du patient avant de déclarer un effet indésirable associé au médicament. Dans chaque section, on discute des résultats obtenus auprès du grand public, puis de ceux obtenus auprès des professionnels de la santé. Lorsque les questions du sondage le permettaient, des comparaisons entre les résultats de ces deux groupes ont été effectuées.

Ce rapport débute par un sommaire présentant les grandes lignes des deux sondages, et une analyse exhaustive des résultats suit cette introduction. Sous couverture séparée, deux séries de tableaux croisés présentent les résultats (séparément pour chaque sondage), soit pour toutes les questions en fonction des sous-groupes régionaux et démographiques. Afin d'en faciliter le suivi, la section de l'analyse détaillée fait référence à ces tableaux en fonction des numéros de questions (ex. : *Q.1*) respectifs à chaque sondage.

1^{re} partie

Efficacité des méthodes actuelles pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments



Résultats du sondage destiné au grand public

Une copie du questionnaire (version française) utilisé pour le sondage destiné au grand public se trouve à l'Annexe B.

Innocuité des produits de santé

Cette section du rapport explore les perceptions des consommateurs à l'égard de l'innocuité des produits de santé commercialisés au Canada, et ce par rapport aux types de produits de santé disponibles, aux systèmes et mesures de protection en place afin de s'assurer de l'innocuité des médicaments d'ordonnance, et aux personnes qu'ils tiennent responsables de s'assurer de l'innocuité des produits de santé commercialisés.

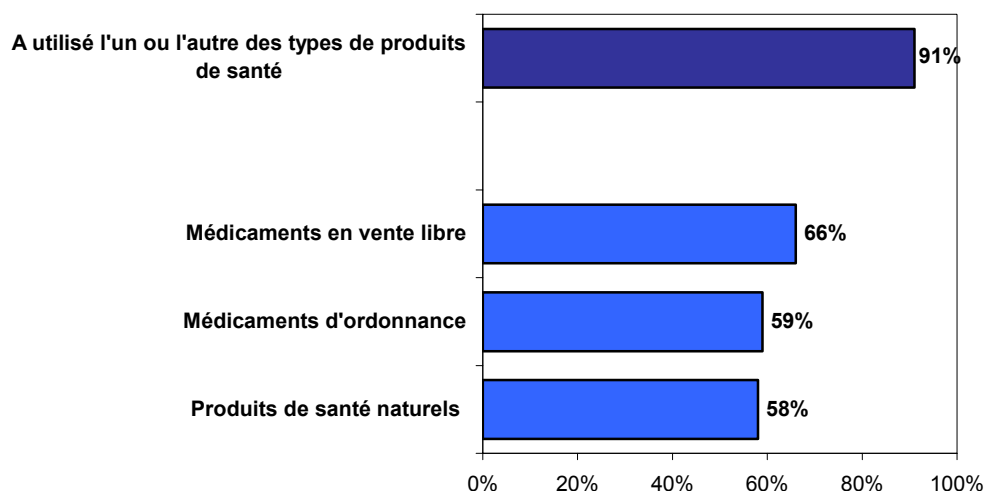
Utilisation des différents types de produits de santé

Au cours des six derniers mois, neuf consommateurs sur dix ont pris au moins un des trois types les plus courants de produits de santé commercialisés, et la plupart de ceux-ci avaient pris au moins deux de ces types de produits.

Afin de remettre en contexte la compréhension des consommateurs et leurs attitudes à l'égard de l'innocuité des produits de santé, il est utile de comprendre quelle est leur utilisation actuelle des produits de santé commercialisés au Canada. Les résultats confirment que le grand public a une expérience considérable avec les différents types de produits de santé qui sont disponibles. Presque tous les consommateurs (91 %) ont déclaré qu'ils ont pris au moins un des trois types les plus courants de produits de santé au cours des six derniers mois. Les médicaments en vente libre (66 %) sont les plus couramment utilisés, suivis de près par les médicaments d'ordonnance (59 %) et les produits de santé naturels (58 %). (Q1)



Incidence de l'utilisation de produits de santé au cours des 6 derniers mois



Le niveau d'incidence élevé de l'utilisation combinée est évident dans toutes les régions et dans tous les groupes démographiques, mais il est plus marqué chez les femmes (95 %, contre 88 % chez les hommes) et chez les consommateurs âgés de 55 ans et plus (95 %, contre 90 % chez les individus moins âgés).

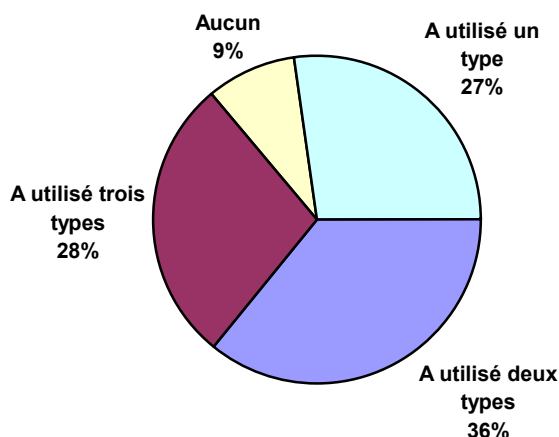
Le profil d'utilisation des trois types de produits est différent et cela dépend principalement du statut socio-économique des gens. La prise de médicaments en vente libre et de produits de santé naturels est plus courante chez les consommateurs les plus scolarisés ou ayant les revenus les plus élevés, tandis que la prise de médicaments d'ordonnance est plus marquée chez les personnes les moins scolarisées et ayant les revenus les moins élevés. L'âge est également un facteur : les individus âgés de 55 ans et plus sont davantage susceptibles que les consommateurs moins âgés d'avoir pris des médicaments d'ordonnance et des produits de santé naturels, alors qu'ils sont moins susceptibles d'avoir pris des médicaments en vente libre.

L'utilisation des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre est constante d'une région à l'autre du pays. Par contre, les produits de santé naturels sont plus souvent utilisés en Colombie-Britannique et dans les trois territoires (72 %), alors qu'ils sont moins populaires au Québec (42 %).

Compte tenu de ces niveaux d'incidence, il y a un chevauchement considérable quant à l'utilisation de ces trois types de produits de santé. Près des deux tiers des consommateurs avaient pris deux (36 %) ou trois (28 %) types de produits de santé au cours des six derniers mois. Un consommateur sur quatre (27 %) n'avait pris qu'un seul type de produit, alors qu'une personne sur dix (9 %) n'en avait pris aucun. L'utilisation des différentes catégories de produits est généralement stable au sein de la population, bien que ce niveau d'utilisation soit légèrement plus élevé chez les femmes et les consommateurs ayant un meilleur statut socio-économique.

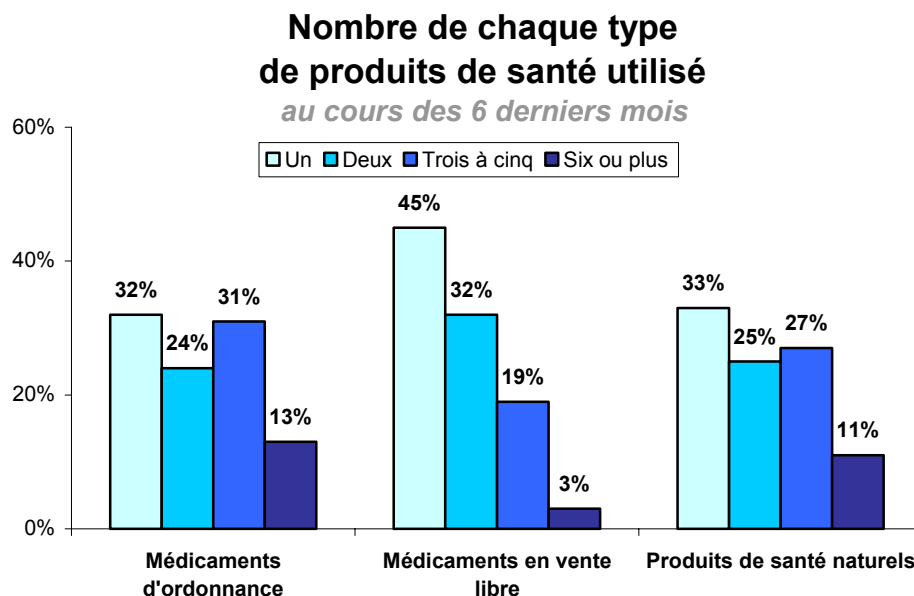


Nombre de différents types de produits de santé utilisés au cours des 6 derniers mois



On a également demandé aux utilisateurs de produits de santé d'indiquer combien de sortes différentes de chaque type de produit ils avaient prises au cours des six derniers mois, afin de mesurer leur niveau d'exposition globale à chacun des types de produits de santé ou de l'expérience qu'ils ont eue avec ceux-ci.

Les utilisateurs de médicaments d'ordonnance et de produits de santé naturels ont tendance à prendre un plus grand nombre de sortes différentes de ces types de produits que ceux qui prennent des médicaments en vente libre. Au cours des six derniers mois, les utilisateurs de médicaments d'ordonnance ont pris, en moyenne, 2,7 sortes différentes de médicaments d'ordonnance; les utilisateurs de produits de santé naturels ont pris, en moyenne, 2,6 sortes différentes de produits de santé naturels; et, les utilisateurs de médicaments en vente libre ont pris, en moyenne, 1,9 sortes différentes de médicaments en vente libre. Le graphique qui suit illustre qu'environ les deux tiers des utilisateurs de médicaments d'ordonnance (67 %) et des utilisateurs de produits de santé naturels (63 %) ont pris deux sortes ou plus de ces types de produits, comparativement à seulement la moitié (53 %) chez les utilisateurs de médicaments en vente libre. (Q2)



L'utilisation d'une variété de médicaments d'ordonnance augmente avec l'âge et diminue au fur et à mesure que le statut socio-économique augmente. Par exemple, l'utilisation de six types différents ou plus de médicaments d'ordonnance au cours des six derniers mois passe de 6 pour cent chez les consommateurs âgés de 18 à 34 ans, à 11 pour cent chez ceux âgés de 35 à 54 ans, et à 18 pour cent chez ceux âgés de 55 ans et plus. La différence est encore plus prononcée si une analyse est faite en fonction des revenus familiaux : parmi les consommateurs ayant déclaré prendre six médicaments ou plus, 25 pour cent avaient de revenus familiaux de moins de 25 000 \$, comparativement à seulement 9 pour cent chez ceux ayant des revenus plus élevés.

L'âge et le statut socio-économique ne semblent pas être des facteurs qui influencent le nombre de produits de santé commercialisés qui sont pris par le public canadien dans les autres catégories. Les consommateurs âgés de 18 à 34 ans sont les utilisateurs les plus assidus des médicaments en vente libre (2,3, en moyenne), mais ils sont moins enclins que les générations plus âgées à prendre des produits de santé naturels. Comme ce fut le cas avec l'utilisation générale, la prise d'une variété de produits de santé naturels diminue d'Ouest en Est, soit de la Colombie-Britannique (3,1), au Québec (2,0), aux provinces de l'Atlantique (2,1). Le sexe ne semble pas faire de différence pour ce qui est du nombre de produits de santé distincts qui ont été pris.



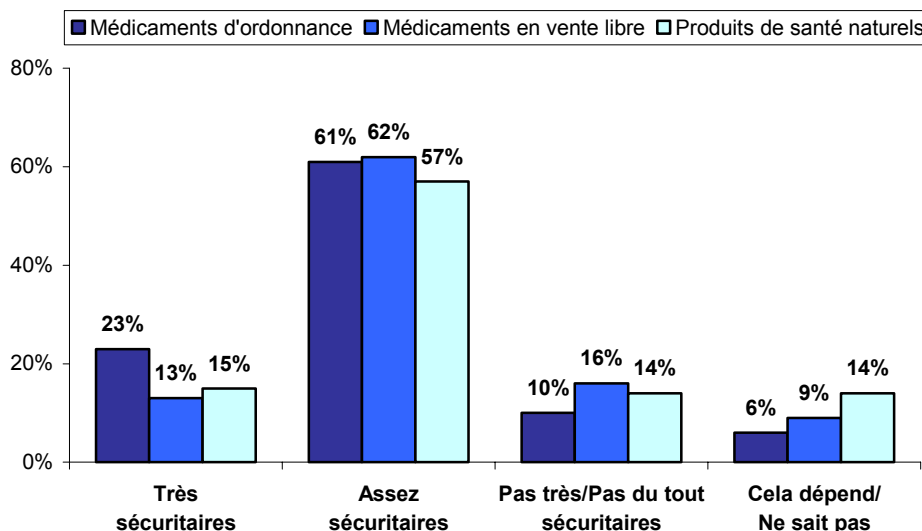
Perceptions quant à l'innocuité des médicaments

Les consommateurs ont généralement confiance en l'innocuité des trois types de produits de santé, et cela est particulièrement le cas pour les médicaments d'ordonnance.

Compte tenu que la plupart des consommateurs sont des utilisateurs réguliers de ces types de produits de santé commercialisés, comment se sentent-ils par rapport à l'innocuité de ces produits? On a demandé aux participants du sondage d'évaluer l'innocuité de chacun de ces trois types de produits de santé, et d'indiquer leur niveau de confiance envers les systèmes en place qui permettent d'assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance en particulier.

Dans l'ensemble, la plupart des consommateurs considèrent que ces types de produits de santé sont assez sécuritaires, malgré qu'une faible minorité de répondants s'entendent pour dire qu'ils sont *très* sécuritaires. Parmi les trois types de produits, ce sont les médicaments d'ordonnance qui sont perçus comme étant les plus sécuritaires. En effet, plus de huit consommateurs sur dix ont dit qu'ils étaient très (23 %) ou assez (61 %) sécuritaires. À titre de comparaison, pas plus de trois consommateurs sur quatre ont répondu de cette façon par rapport aux médicaments en vente libre (75 %) et aux produits de santé naturels (72 %). Il faut également noter que relativement peu de consommateurs n'ont pas fourni de réponse sur l'innocuité des produits, même s'il était davantage probable que ce soit le cas pour les produits de santé naturels (14 %), comparativement aux médicaments en vente libre (9 %) ou aux médicaments d'ordonnance (6 %). (Q17)

Perceptions quant à l'innocuité des produits de santé



Les perceptions à l'égard de l'innocuité de ces types de produits de santé sont passablement constantes au sein de la population. Lorsque des différences sont apparentes, cela est principalement dû à un niveau d'incertitude plus élevé qu'à la perception d'un manque de sécurité. Par exemple, les

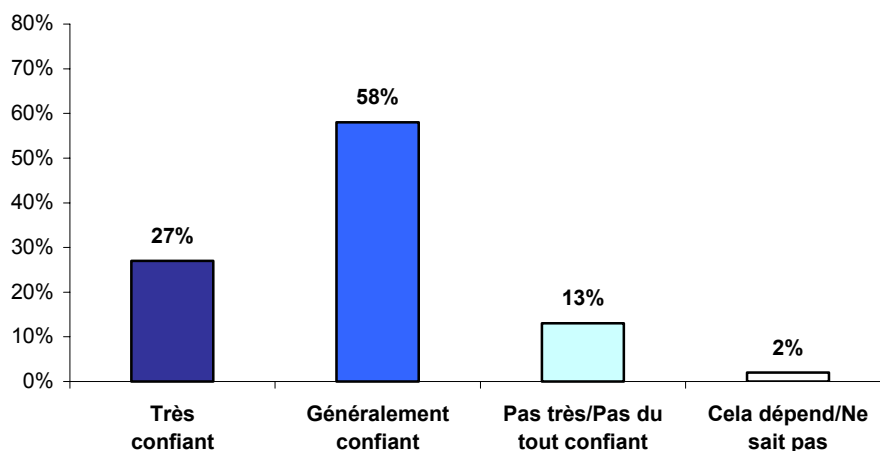


consommateurs âgés de 55 ans et plus sont moins susceptibles que les gens moins âgés d'évaluer ces trois types de produits comme étant très ou assez sécuritaires, alors qu'ils sont plus susceptibles de dire qu'ils sont incertains ou qu'ils ne peuvent pas répondre. Ces résultats sont similaires pour les produits de santé naturels et les médicaments en vente libre, mais dans ces cas, les résultats indiquent que ce sont les Québécois et les individus n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires qui sont les plus susceptibles d'être incertains face à leur innocuité.

L'utilisation d'un type de produit thérapeutique en particulier ne semble pas influencer les perceptions des consommateurs à l'égard de son innocuité (ex. : les utilisateurs de médicaments d'ordonnance ne sont ni plus, ni moins susceptibles de considérer ce type de produit comme étant sécuritaire). Cependant, le niveau d'innocuité perçue pour ces trois types de produits augmente avec la variété de produits pris (c.-à-d. que ceux ayant consommé les trois types de produits au cours des six derniers mois sont plus enclins à les considérer sécuritaires, comparativement à ceux qui n'ont consommé qu'un seul type de produit).

Conformément aux perceptions du public à l'égard de l'innocuité des produits de santé, les consommateurs font grandement confiance aux systèmes et mesures de protection qui sont en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance commercialisés au Canada en ce moment. Plus de huit personnes sur dix ont dit qu'elles font très (27 %) ou généralement (58 %) confiance au système actuel, tandis que moins d'un répondant sur six a exprimé un manque de confiance (13 %) ou n'a pas été capable d'exprimer une opinion à ce sujet (2 %). (Q18)

Niveau de confiance envers les systèmes et mesures de protection en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance



Ce vote de confiance global envers le système d'innocuité des médicaments est évident d'un bout à l'autre du pays et dans tous les sous-groupes démographiques et socio-économiques. Seuls les allophones (c.-à-d. les Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français) font considérablement moins confiance à ce système (79 % lui faisaient très ou généralement confiance), comparativement aux anglophones (86 %) et aux francophones (87 %). Les utilisateurs de



médicaments d'ordonnance ne sont ni plus, ni moins susceptibles que les autres d'indiquer un tel niveau de confiance, même si ce point de vue est légèrement moins important chez les utilisateurs de médicaments en vente libre. Et, comme ce fut le cas pour les perceptions générales à l'égard de l'innocuité des médicaments, la confiance envers les mesures de protection en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance augmente avec le nombre de types de produits de santé qui sont consommés.



Responsabilité pour assurer l'innocuité des médicaments au Canada

Il n'y a pas de consensus clair pour ce qui est de déterminer qui est le principal responsable d'assurer l'innocuité des médicaments, mais les consommateurs se tournent d'abord vers le gouvernement fédéral avant les professionnels de la santé ou les entreprises pharmaceutiques.

Le sondage demandait également aux consommateurs d'indiquer qui ils tenaient principalement responsable pour assurer l'innocuité des médicaments qui sont présentement disponibles. Lorsqu'on leur présentait trois choix de réponses, le public était davantage susceptible d'imputer cette responsabilité au gouvernement fédéral (39 %), même si une minorité significative a également choisi les professionnels de la santé (25 %) ou les entreprises pharmaceutiques (21 %). Près d'un consommateur sur dix (9 %) a déclaré spontanément que les trois avaient une part égale de responsabilité, tandis que les autres ont mentionné d'autres options (3 %) ou ne pouvaient fournir de réponse (3 %). (Q.19)

La préférence pour le gouvernement fédéral dans ce domaine est évidente d'un bout à l'autre du pays, mais plus particulièrement chez les hommes, chez les Canadiens ayant les statuts socio-économiques les plus élevés, chez les anglophones et chez les utilisateurs des trois types de produits de santé. Les consommateurs ayant les statuts socio-économiques les moins élevés sont les plus susceptibles de se tourner vers les professionnels de la santé, et cela est également le cas chez les gens qui n'ont pris aucun produit thérapeutique récemment. Les entreprises pharmaceutiques sont plus susceptibles d'être mentionnées par les femmes et les consommateurs ayant les statuts socio-économiques les moins élevés.

Qui est le principal responsable pour assurer l'innocuité des médicaments?





Informations générales sur les produits de santé

Cette recherche explorait également de quelle façon le grand public utilisait les informations sur l'innocuité des produits de santé qui sont disponibles. Cette section examine à quelle fréquence les consommateurs cherchent à obtenir des informations sur les produits de santé, les sources qu'ils utilisent, les types d'informations qu'ils désirent obtenir, la valeur qu'ils accordent spécifiquement aux informations sur l'innocuité des produits de santé, et leur niveau de satisfaction à l'égard des informations disponibles.

Niveau d'attention accordé aux informations sur les produits de santé qui sont pris pour la première fois

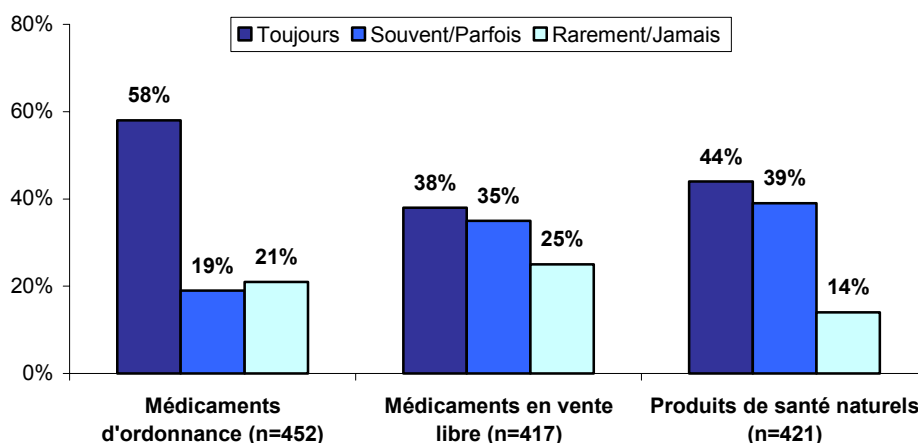
La plupart des consommateurs disent qu'ils cherchent généralement à obtenir des informations à propos des médicaments qu'ils prennent pour la première fois. Cela est davantage le cas lorsqu'ils prennent un médicament d'ordonnance pour la première fois.

Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des méthodes utilisées pour communiquer les informations sur l'innocuité des médicaments, il est important de comprendre de quelle façon les consommateurs utilisent ce type d'informations en ce moment. Pour chacun des trois types de produits de santé qu'ils ont pris au cours des six derniers mois, on a demandé aux consommateurs d'indiquer à quelle fréquence ils cherchaient à obtenir des informations lorsqu'ils prenaient ce type de produit pour la première fois.

En général, les consommateurs cherchent à obtenir ce genre d'informations assez fréquemment. Pour chaque type de produit thérapeutique, moins d'un consommateur sur quatre (entre 14 % et 25 %) a mentionné qu'il cherchait rarement ou jamais à obtenir ce genre d'informations. Près de six utilisateurs de médicaments d'ordonnance sur dix (58 %) cherchent *toujours* à obtenir des informations la première fois qu'ils prennent un médicament d'ordonnance. À titre de comparaison, les informations sur les produits de santé naturels (44 %) et les médicaments en vente libre (38 %) sont moins souvent sollicitées par les utilisateurs de ces types de produits. (Q3)



Fréquence à laquelle des informations sont recherchées à propos des produits de santé¹



¹ Base : Selon les utilisateurs de chaque type de produits de santé

Pour les trois types de produits de santé, les informations sont davantage susceptibles d'être sollicitées par les femmes que par les hommes, et par les consommateurs âgés de 35 ans et plus que par les individus moins âgés. Pour les médicaments en vente libre, les résidents des provinces de l'Atlantique (20 % toujours) sont moins susceptibles que ceux des autres régions (entre 37 % et 41 %) de chercher à obtenir ce genre d'informations. Également, plus d'un consommateur sur quatre (27 %) ayant des revenus familiaux parmi les moins élevés a mentionné ne jamais avoir cherché à obtenir des informations sur les médicaments en vente libre, comparativement à seulement huit pour cent chez ceux dont les revenus sont supérieurs à 25 000 \$.

Sources d'informations

Le public est davantage susceptible de consulter un pharmacien pour obtenir des informations sur chacun des trois types de produits de santé, tandis que les médecins et Internet représentent des sources secondaires importantes.

Lorsqu'ils cherchent à obtenir des informations à propos de n'importe quel type de produit thérapeutique qu'ils prennent pour la première fois, les consommateurs sont davantage susceptibles de consulter un pharmacien. Cela est de loin une pratique dominante dans le cas des médicaments d'ordonnance (84 %) et des médicaments en vente libre (77 %) et, à un niveau moins important dans le cas des produits de santé naturels (51 %). (Q5)

Cependant, au-delà de la pharmacie, plusieurs consommateurs se tournent vers leur médecin ou leur dentiste, ou encore vers Internet pour obtenir de telles informations. Les médecins ou les dentistes sont plus susceptibles d'être consultés par rapport aux médicaments d'ordonnance, alors que la consultation des étiquettes de produits est principalement réservée aux médicaments en vente libre. Les consommateurs ont tendance à se fier à une plus grande gamme de sources pour obtenir des



informations sur les produits de santé naturels. En plus des pharmaciens, des médecins et d'Internet, les autres sources populaires sont les médias, les magasins de produits de santé, ainsi que les amis et les membres de la famille.

Sources d'informations à propos des produits de santé¹

Sources d'informations	Médicaments d'ordonnance (n=356) %	Médicaments en vente libre (n=339) %	Produits de santé naturels (n=358) %
Pharmacien/pharmacie	84	77	51
Docteur/médecin/dentiste	49	24	26
Site Web/Internet	24	26	44
Livres/références médicaux	6	2	5
Télévision/médias imprimés	2	5	23
Amis/membres de la famille	2	6	15
Étiquette du produit	2	15	9
Magasin de produits de santé	-	1	22
Dépliants imprimés distribués par les pharmaciens	-	-	4
Entreprises pharmaceutiques	-	1	2
Naturopathe	-	1	2
Autres sources	3	5	10
Ne sait pas	-	2	1

¹ Parmi les utilisateurs de chacun des types de produits de santé

Les sources d'informations consultées sont sensiblement les mêmes d'un bout à l'autre du pays et d'un groupe démographique à un autre, hormis quelques exceptions. En ce qui a trait aux informations sur les trois types de produits, les francophones sont moins susceptibles que les anglophones d'utiliser Internet (probablement parce qu'un moins grand nombre d'informations sont disponibles en français). Dans le cas des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de consulter un pharmacien. De plus, les gens possédant un diplôme universitaire sont deux fois plus susceptibles (22 %) que ceux étant moins scolarisés (10 %) d'utiliser les étiquettes des produits pour obtenir des informations sur les médicaments en vente libre.

Types d'informations recherchées

Les informations sur l'innocuité des médicaments, comme les effets secondaires potentiels, les interactions avec d'autres médicaments, des produits de santé ou des aliments, et les effets secondaires graves potentiels, sont les types d'informations qui sont les plus recherchées par le grand public.

En ce qui a trait aux types d'informations recherchées par les consommateurs à propos des produits de santé qu'ils prennent pour la première fois, les principales questions portent sur l'innocuité



des médicaments et les effets secondaires ou les interactions possibles. Huit utilisateurs de médicaments d'ordonnance sur dix (81 %) ont mentionné (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) qu'ils cherchaient à obtenir des informations à propos de l'innocuité des médicaments d'ordonnance qu'ils prennent pour la première fois. Cela a également été observé chez les utilisateurs de médicaments en vente libre (73 %) et de produits de santé naturels (76 %). Cependant, les effets secondaires représentent une plus grande source de préoccupation pour les gens qui prennent des médicaments d'ordonnance (75 %) que pour les gens des deux autres groupes. (Q4)

Types d'informations recherchées à propos des produits de santé¹

Types d'informations	Médicaments d'ordonnance (n=386) %	Médicaments en vente libre (n=357) %	Produits de santé naturels (n=386) %
(Net) – Innocuité des médicaments	(81)	(73)	(76)
Effets secondaires possibles	75	61	59
Interactions possibles avec d'autres médicaments/certains aliments	16	19	21
Innocuité/effets graves potentiels/risques	8	10	16
Réactions allergiques	3	4	2
Efficacité	13	20	39
Directives d'utilisation	9	8	4
Posologie	8	17	7
Ingrédients actifs du produit	6	7	13
Pour quels symptômes il est utilisé	5	10	10
Informations à propos du fabricant	1	1	4
Prix	1	2	4
Autres informations	8	5	15
Ne sait pas	8	5	7

¹ Parmi les utilisateurs de chacun des types de produits de santé

Par contre, les utilisateurs de médicaments en vente libre et de produits de santé naturels sont plus susceptibles d'être aussi à la recherche d'informations allant au-delà de l'innocuité. Les informations sur l'efficacité d'un produit thérapeutique sont plus souvent recherchées dans le cas des produits de santé naturels (39 %), tandis que les utilisateurs de médicaments en vente libre sont plus susceptibles de chercher des informations à propos de la posologie (17 %). Les informations à propos des types de symptômes pour lesquels un produit est pris suscitent également un plus grand intérêt chez les utilisateurs de médicaments en vente libre (10 %) et les utilisateurs de produits de santé naturels (10 %), comparativement à ceux qui prennent des médicaments d'ordonnance (5 %).

Les types d'informations que les gens recherchent à propos des nouveaux produits de santé sont généralement les mêmes au sein de la population. Il y a toutefois une exception importante : les femmes sont plus susceptibles que les hommes de chercher à obtenir des informations sur l'innocuité

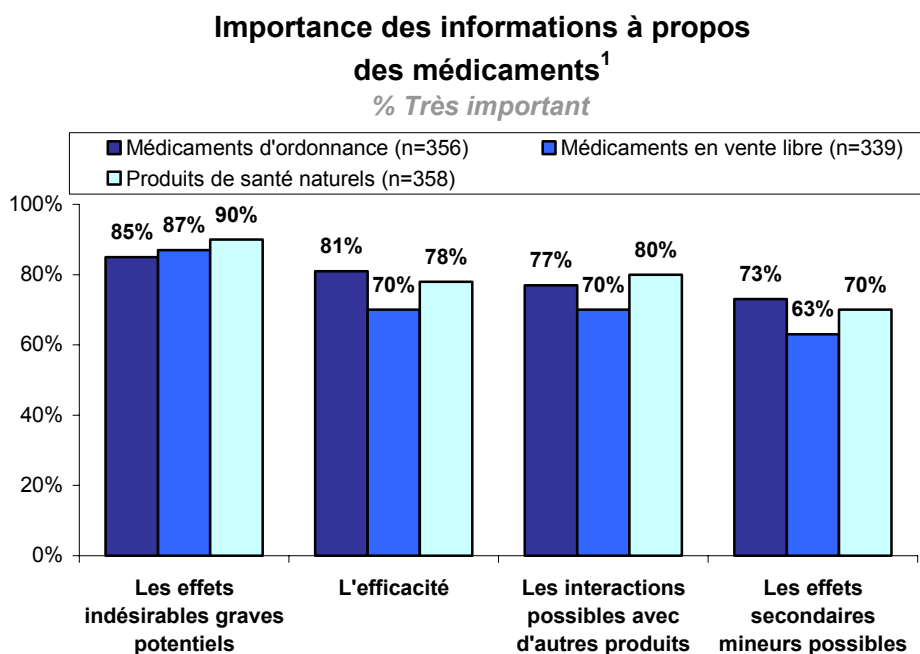


des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre, tandis que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de rechercher des informations sur l'efficacité des médicaments en vente libre. De plus, les informations sur les effets secondaires potentiels des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels sont moins susceptibles d'être recherchées par les consommateurs âgés de 55 ans et plus.

Importance des informations à propos des médicaments

Les consommateurs accordent une grande importance aux informations sur l'efficacité et l'innocuité des médicaments, et plus particulièrement dans le cas des effets indésirables graves potentiels.

On a également demandé aux consommateurs d'indiquer l'importance qu'ils accordaient à quatre types spécifiques d'informations sur les médicaments : les effets indésirables graves potentiels, l'efficacité, les interactions possibles avec les autres médicaments, produits de santé ou aliments, et les effets secondaires mineurs possibles. Les quatre types d'informations sur les médicaments sont considérés comme étant très importants par au moins sept utilisateurs sur dix, et ce peu importe le type de produit thérapeutique. (Q6a-d)



¹ Base : Selon les utilisateurs de chaque type de produits de santé

Parmi les quatre types d'informations sur les médicaments, ce sont les informations sur les effets indésirables graves potentiels qui sont les plus importantes pour les consommateurs, alors que plus de huit utilisateurs sur dix de chaque type de produit (variant de 85 % à 90 %) ont indiqué qu'il était très important pour eux d'obtenir ce genre d'informations. Les trois autres types d'informations sont considérés comme étant légèrement moins importants, et le type « effets secondaires mineurs possibles » est celui qui est le moins enclin à être perçu comme étant très important. Dans les trois



cas, ces types d'informations sont moins susceptibles d'être considérés comme étant très importants pour les médicaments en vente libre, comparativement aux médicaments d'ordonnance et aux produits de santé naturels.

L'importance de l'information sur les effets indésirables associés aux médicaments est élevée dans toutes les régions du Canada et dans tous les groupes démographiques. Peu importe le type de produit, les femmes et les consommateurs âgés de 35 ans et plus sont davantage susceptibles de considérer l'efficacité et les interactions possibles comme étant des informations très importantes. Dans le cas des médicaments d'ordonnance, les effets indésirables graves préoccupent davantage les consommateurs ayant les revenus familiaux les moins élevés, tandis que l'efficacité et les interactions possibles sont considérées plus importantes par les résidents du Canada anglais, comparativement aux Québécois.

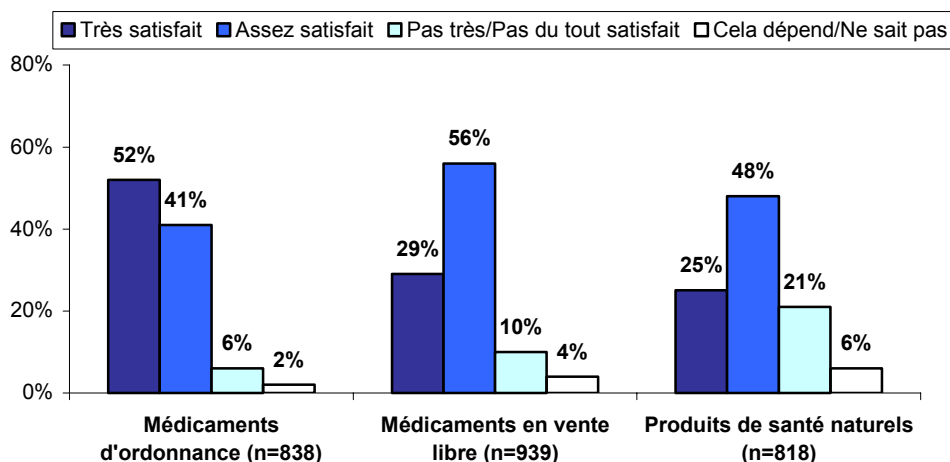
Satisfaction à l'égard des informations sur l'innocuité des médicaments

La plupart des consommateurs sont généralement satisfaits des informations disponibles à propos de l'innocuité des médicaments, mais cela est davantage le cas pour les médicaments d'ordonnance que pour les autres types de produits de santé.

La majorité des consommateurs croient que les informations sur l'innocuité des médicaments sont importantes, mais sont-ils satisfaits des informations sur l'innocuité qui sont présentement disponibles? Parmi les trois types de produits de santé, il y a un bon niveau de satisfaction par rapport aux informations sur l'innocuité des produits dont les gens ont généralement besoin (de 73 % à 93 % des gens ont dit qu'ils sont très ou assez satisfaits). Le niveau de satisfaction est beaucoup plus élevé pour les informations sur l'innocuité des médicaments d'ordonnance (52 % sont très satisfaits), comparativement à celles qui sont disponibles pour les médicaments en vente libre (29 %) et les produits de santé naturels (25 %). (Q.7a-c)



Satisfaction envers les informations à propos de l'innocuité des médicaments¹



¹ Base : Selon les utilisateurs de chaque type de produits de santé

Les niveaux de satisfaction varient considérablement d'un bout à l'autre du pays. Les Québécois et, à un niveau moins important, les résidents des provinces de l'Atlantique, sont les plus satisfaits à l'égard des informations sur l'innocuité qui sont disponibles pour les trois types de produits de santé. En général, les niveaux de satisfaction à l'égard des informations sur l'innocuité des médicaments pour chacun des trois types de produits augmentent également en fonction de l'âge. De plus, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles sont très satisfaites des informations disponibles sur l'innocuité des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre. Toutefois, le niveau de satisfaction à l'égard des informations sur l'innocuité des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels est moins élevé chez les gens les plus scolarisés.

Également, plus les utilisateurs de produits de santé cherchent à obtenir des informations sur les produits qu'ils prennent pour la première fois, plus ils sont satisfaits des informations sur l'innocuité des médicaments qui sont disponibles pour ces produits. Par exemple, les utilisateurs de médicaments d'ordonnance qui cherchent toujours à obtenir des informations sur les produits qu'ils prennent pour la première fois sont plus enclins à dire qu'ils sont très satisfaits (59 %) des informations sur l'innocuité des médicaments, comparativement à ceux qui cherchent rarement ou jamais (46 %) à obtenir des informations sur ces produits.

On a également demandé au petit nombre d'individus ayant indiqué qu'ils étaient insatisfaits des informations sur l'innocuité des médicaments pour chaque type de produit thérapeutique d'indiquer les raisons pour lesquelles ils pensaient ainsi. De manière générale, ces utilisateurs de produits de santé croient qu'il n'y a pas assez d'informations mises à leur disposition ou que les informations sont incomplètes. Une deuxième préoccupation est la difficulté de trouver des informations pertinentes ou des réponses à leurs questions. Certaines personnes étaient également insatisfaites des informations sur l'innocuité qui sont disponibles, parce qu'elles sont préoccupées à l'égard de l'innocuité des médicaments commercialisés en ce moment. (Q8a-c)



Raisons de l'insatisfaction à l'égard des informations sur l'innocuité des médicaments¹

Raisons	Médicaments d'ordonnance (n=57) %	Médicaments en vente libre (n=101) %	Produits de santé naturels (n=183) %
Pas assez d'informations (en général)	36	28	38
Pas assez d'informations sur les interactions/les effets secondaires	31	22	22
L'information est incomplète	28	36	34
Difficile de trouver de l'information pertinente	15	14	17
Difficile d'obtenir des réponses à mes questions/d'obtenir de l'information de la part de professionnels	13	7	10
Préoccupé par l'innocuité des médicaments commercialisés	10	12	20
L'information est difficile à comprendre/n'est pas claire	7	7	5
Manque d'efficacité	5	5	3
L'étiquetage des produits n'est pas clair	2	9	9
Autres raisons	10	10	8
Ne sait pas/Pas de réponse	9	9	4

¹ Parmi les répondants insatisfaits à l'égard des informations sur l'innocuité des médicaments pour chacun des types de produits de santé



Nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments

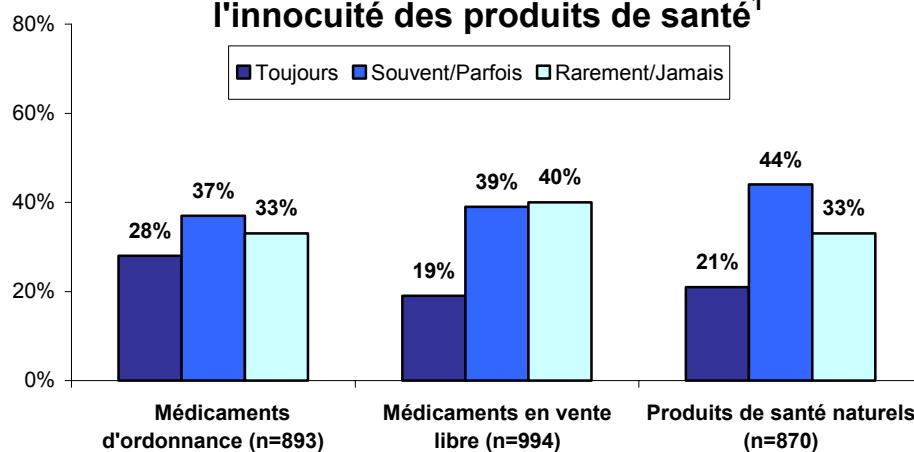
La plupart des informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments sont disponibles après que le produit ait été sur le marché pendant une certaine période de temps, et les consommateurs qui désirent demeurer informés à propos d'un produit en particulier doivent chercher ces informations, et ce même après qu'ils aient commencé à le prendre. Ce sondage mettait grandement l'accent sur les perceptions du public à l'égard de ces *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des produits de santé commercialisés.

Niveau d'attention accordé aux *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Il n'est pas coutume pour la plupart des consommateurs de chercher à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits de santé après qu'ils aient commencé à les prendre.

Bien que les Canadiens accordent de l'importance aux informations à propos de l'innocuité la première fois qu'ils prennent un produit thérapeutique, ils sont beaucoup moins susceptibles de continuer à rechercher des informations sur l'innocuité des médicaments une fois qu'ils ont commencé à les prendre. Moins de trois consommateurs sur dix (28 %) déclarent toujours rechercher de *nouvelles* informations sur l'innocuité de leurs médicaments d'ordonnance, alors qu'une personne sur cinq le fait pour les produits de santé naturels (21 %) ou les médicaments en vente libre (19 %). Les autres consommateurs sont divisés entre ceux qui disent rechercher souvent ou parfois de *nouvelles* informations sur l'innocuité, et ceux qui le font rarement ou jamais. (Q.9)

Fréquence à laquelle des *nouvelles* informations sont recherchées à propos de l'innocuité des produits de santé¹



¹ Base : Selon les utilisateurs de chaque type de produits de santé



Pour les trois types de produits de santé, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rechercher de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments qu'elles prennent. La fréquence de la recherche de ce type d'informations augmente également avec l'âge.

De plus, les individus qui recherchent fréquemment des informations à propos d'un produit thérapeutique qu'ils prennent pour la première fois sont également plus enclins à rechercher de *nouvelles* informations à propos de leurs produits de santé réguliers. Par exemple, un utilisateur de médicaments en vente libre sur quatre (27 %) qui recherche toujours de l'information sur un médicament qu'il prend pour la première fois dit *également* toujours rechercher de *nouvelles* informations à propos des médicaments qu'il prend, tandis que cela est seulement le cas chez une personne sur six (15 %) qui dit rechercher parfois ou souvent des informations la première fois qu'elle prend un produit.

Le niveau de satisfaction envers les informations sur l'innocuité des médicaments qui sont disponibles ne semble pas être un facteur important pour ce qui est d'influencer les gens à rechercher de *nouvelles* informations. La seule tendance significative est que les consommateurs *assez* satisfaits ont tendance à rechercher moins fréquemment de nouvelles informations à propos de chacun des trois types de produits de santé, comparativement à ceux qui sont *très* satisfaits ou insatisfaits.

Sources des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Les consommateurs sont plus susceptibles de consulter des pharmaciens afin d'obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit thérapeutique qu'ils prennent déjà, même si plusieurs consultent également Internet ou leur médecin. Très peu de consommateurs se fient à Santé Canada ou aux avis publics comme ressource.

Lorsqu'ils recherchent de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit thérapeutique qu'ils prennent déjà, les consommateurs se fient généralement aux mêmes sources qu'ils utilisent pour obtenir des informations sur un produit thérapeutique qu'ils prennent pour la première fois. Les pharmaciens (54 %) sont les principales ressources consultées par les individus cherchant à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits qu'ils prennent déjà, suivis d'Internet (32 %) et de leur médecin (29 %). Les sources les moins courantes pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits sont la télévision et les médias imprimés (13 %), les livres de référence médicaux (11 %) et l'étiquette du produit (7 %). (Q10)

Très peu d'individus ont identifié (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) l'une des *nouvelles* ressources sur l'innocuité des médicaments qui sont offertes directement ou indirectement par Santé Canada, ce qui inclut le site Web de Santé Canada (3 %), le ministère en tant que tel ou un autre ministère (1 %), ou les avis/avertissements publics (1 %).

En ce qui a trait au type de produit employé, les utilisateurs de médicaments d'ordonnance sont plus susceptibles de rechercher de *nouvelles* informations sur l'innocuité auprès d'un médecin (35 %),



comparativement aux utilisateurs de médicaments en vente libre (26 %) et aux utilisateurs de produits de santé naturels (28 %). Les autres sources d'informations ne diffèrent pas beaucoup en fonction du type de produit thérapeutique pour lequel les consommateurs recherchent de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit.

D'un bout à l'autre du pays, les Québécois et les résidents des provinces de l'Atlantique sont plus susceptibles de consulter un pharmacien ou un médecin pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit. Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont également plus susceptibles de consulter la télévision ou les médias imprimés, ou des livres de référence médicaux. Comme ce fut le cas avec les informations recherchées lorsqu'ils prennent un nouveau produit pour la première fois, ce sont les Québécois (et les francophones en général) qui sont les moins susceptibles d'utiliser Internet pour rechercher de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit.



Sources des *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits de santé¹

Sources des <i>nouvelles</i> informations	%
Pharmacien/pharmacie	54
Site Web/Internet	32
Docteur/médecin	29
Télévision/médias imprimés	13
Livres/références médicaux	11
Emballage/étiquette/informations aux patients	7
Amis/membres de la famille	6
Site Web de Santé Canada	3
Fabricant/site Web/matériel imprimé du médicament	3
Magasin de produits de santé/d'aliments naturels	2
Autre fournisseur de soins de santé	2
Santé Canada/un autre ministère gouvernemental	1
Avis/avertissements publics	1
Autres réponses	3
Ne sait pas	3

¹ Parmi les répondants qui cherchent à obtenir, soit rarement ou plus fréquemment, de nouvelles informations sur l'innocuité d'un produit (n=1 171)

Les femmes (59 %), les consommateurs âgés de 55 ans et plus (61 %) et les gens ayant des revenus inférieurs à 60 000 \$ (58 %) sont plus susceptibles de consulter des pharmaciens comme principale source pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un produit. Par contre, l'Internet est plus susceptible d'être utilisé par les hommes (36 %), les consommateurs âgés de 55 ans et moins (39 %), les individus ayant les revenus les plus élevés (42 % chez ceux dont les revenus sont supérieurs à 60 000 \$) et les personnes les plus scolarisées (44 % chez celles ayant un diplôme post-secondaire).

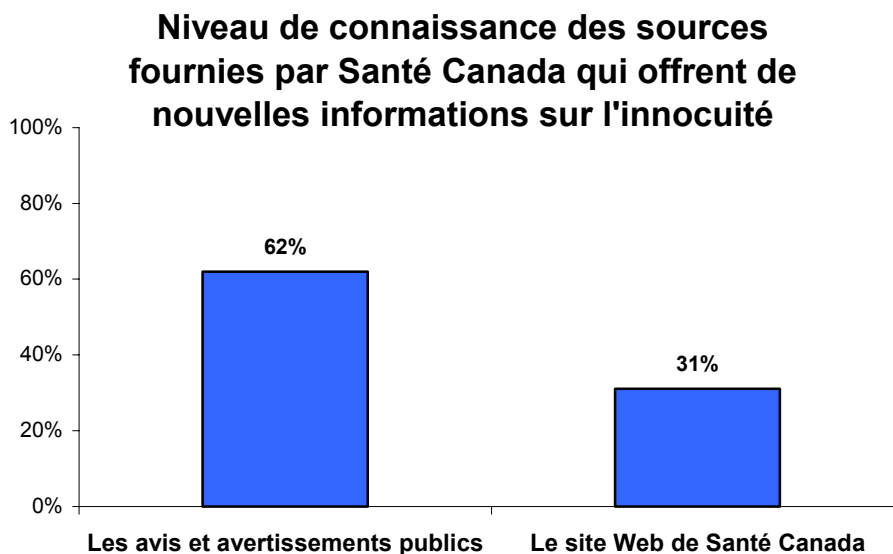
Niveau de connaissance et utilisation des sources de Santé Canada qui offrent de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Six consommateurs sur dix disent qu'ils connaissent les avis et avertissements publics, et trois consommateurs sur dix ont entendu parler du site Web de Santé Canada comme source pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments.

Malgré le fait qu'elles ne soient pas parmi les premières ressources qui viennent à l'esprit des consommateurs pour ce qui est des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, les



sources de Santé Canada sont assez bien reconnues. Lorsqu'on leur a posé des questions à propos des sources de Santé Canada qui offrent de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits de santé, six consommateurs sur dix (62 %) ont dit qu'ils connaissaient les avis et avertissements publics transmis par les médias, tandis que la moitié moins de consommateurs (31 %) ont dit qu'ils connaissaient le site Web de Santé Canada. Il y a un chevauchement limité pour ce qui est de connaître ces deux sources : un Canadien sur quatre (23 %) a déjà entendu parler des avis et du site Web, tandis que 31 pour cent ne connaissaient aucune de ces deux sources. (Q11)



D'un bout à l'autre du pays, ce sont les Québécois qui connaissent le moins les avis publics (49 %) et le site Web de Santé Canada (20 %), tandis que les consommateurs ayant le plus haut statut socio-économique sont ceux qui les connaissent le plus. Les femmes (66 %) sont plus susceptibles que les hommes (58 %) d'avoir entendu parler des avis publics, mais non du site Web. De plus, il n'est pas surprenant de constater que les consommateurs âgés de 55 ans et plus sont moins susceptibles de connaître le site Web (23 %), comparativement aux consommateurs moins âgés (34 %). Toutefois, le niveau de connaissance des avis publics ne diffère pas de manière significative en fonction de l'âge.

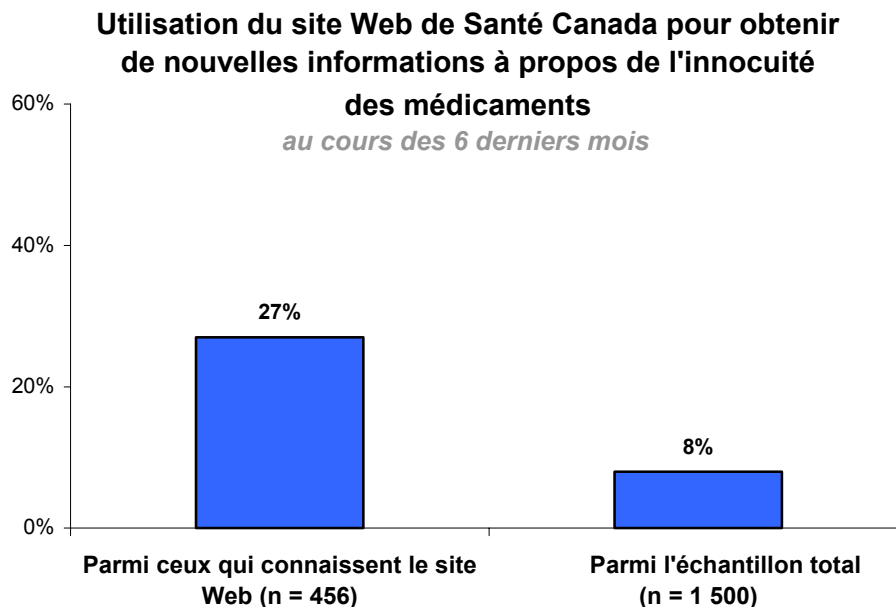
La fréquence à laquelle les consommateurs cherchent à obtenir des informations se reflète dans leur niveau de connaissance à l'égard des avis publics (mais non du site Web de Santé Canada). Le niveau de connaissance à l'égard des avis publics est plus élevé chez les utilisateurs de médicaments d'ordonnance qui cherchent toujours à obtenir des informations lorsqu'ils prennent un médicament pour la première fois (69 %) et lorsqu'ils prennent un médicament sur une base régulière (66 %). Ce niveau de connaissance est également plus élevé chez les utilisateurs de médicaments en vente libre (72 %) et les utilisateurs de produits de santé naturels (72 %) qui cherchent toujours à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité d'un médicament qu'ils prennent déjà. Cependant, le niveau de connaissance n'est pas relié à la façon dont les gens perçoivent l'innocuité de ces types de produits de santé commercialisés. En effet, les consommateurs qui perçoivent les produits de santé commercialisés comme étant moins sécuritaires ne sont pas plus susceptibles de connaître les avis publics ou le site Web.



Expérience avec le site Web de Santé Canada

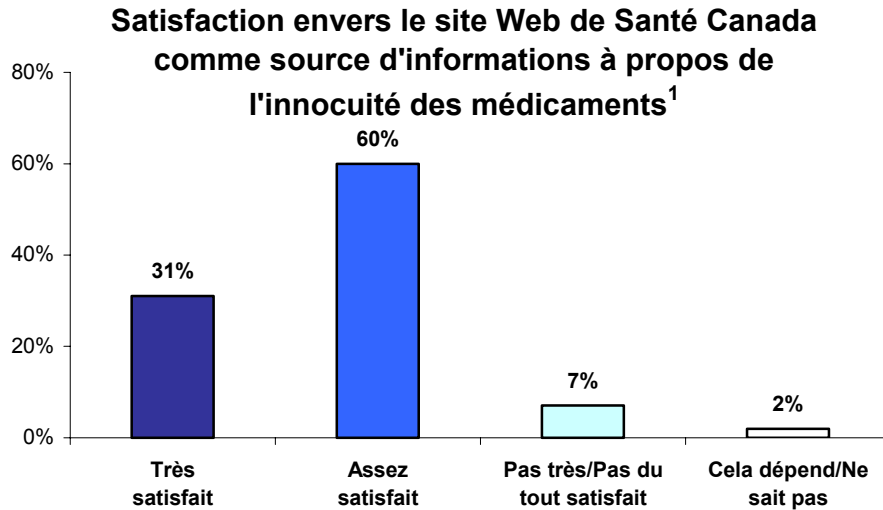
Les consommateurs qui ont utilisé le site Web de Santé Canada pour accéder à de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments étaient généralement satisfaits de cette source. Près de la moitié des consommateurs ont pris des mesures suite à ce qu'ils avaient appris, soit en consultant un professionnel de la santé, soit en apportant un autre changement.

Parmi les personnes qui connaissent le site Web de Santé Canada (31 % de la population totale des consommateurs), un peu plus d'un individu sur quatre (27 %) a déclaré avoir utilisé ce site Web au cours des six mois précédents afin d'obtenir de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments (ce qui représente 8 % de la population totale des consommateurs). Comme ce fut le cas pour le niveau de connaissance à l'égard du site Web, l'utilisation augmente avec le statut socio-économique, tandis qu'il diminue avec l'âge. (Q12)



On a demandé à ce groupe de consommateurs d'expliquer leur niveau de satisfaction à l'égard du site Web et ce qu'ils avaient fait avec l'information trouvée sur le site. (Note : la petite taille d'échantillon de ce groupe (n=125) limite l'étendue de l'analyse qui peut être effectuée.)

Même si relativement peu de consommateurs ont accédé au site Web de Santé Canada pour obtenir de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments, ceux qui l'ont consulté au cours des six derniers mois étaient très positifs à l'égard de cette source. Presque tous les visiteurs du site Web ont dit qu'ils étaient très satisfaits (31 %) ou assez satisfaits (60 %) du site Web de Santé Canada en tant que source d'informations sur l'innocuité des médicaments, tandis que seulement sept pour cent étaient insatisfaits. (Q13)



¹ Parmi ceux qui ont utilisé le site Web comme source d'informations à propos de l'innocuité des médicaments (n=125)

Ceux qui sont satisfaits du site Web de Santé Canada en tant que source d'informations sur l'innocuité des médicaments étaient plus susceptibles de dire que cela était dû aux informations qu'il contenait. Les visiteurs ont indiqué que le site Web était une bonne source d'informations (30 %), qu'il contenait des informations à jour (5 %) et, plus spécifiquement, qu'il leur permettait d'obtenir les informations dont ils avaient besoin (34 %). Quelques consommateurs ont également indiqué qu'ils faisaient confiance à Santé Canada comme source d'informations (7 %). Certains individus ont également fait des compliments à l'égard du format et de la navigabilité du site Web. (Q14)

Raisons pour lesquelles les répondants sont satisfaits du site Web de Santé Canada¹

Raisons	%
Capable d'obtenir les informations/les réponses que je voulais	34
Bonne source d'informations	30
Facile à utiliser	15
Confiance en cette source/fait confiance à Santé Canada	7
Informations à jour	5
Besoin de plus amples informations	4
Bien fait	3
Facile à comprendre	2
Autres raisons	23
Ne sait pas	10

¹ Parmi les répondants qui étaient très ou assez satisfaits du site Web de Santé Canada (n=113)



Les quelques personnes (n=9) qui étaient insatisfaites du site Web ont mentionné que cela était le cas parce qu'il était difficile de trouver ce qu'elles cherchaient (5 réponses), parce que les informations qu'elles cherchaient n'étaient pas disponibles (4), parce que le site Web n'était pas une bonne source d'informations (1), ou parce que le site n'était pas facile à utiliser (4).

Au-delà de leur niveau de satisfaction global à l'égard du site Web de Santé Canada comme source d'informations sur l'innocuité des médicaments, les visiteurs ont-ils pris des mesures suite aux informations qu'ils ont trouvées sur le site Web? Près de la moitié (45 %) des visiteurs du site Web ont dit qu'ils avaient modifié un comportement suite à l'information obtenue.

Dans la plupart des cas, les informations fournies sur le site Web de Santé Canada les ont incité à consulter une autre source comme un médecin (22 %), un pharmacien (4 %) ou d'autres sources d'informations plus détaillées (6 %). Un nombre moins important de consommateurs ont utilisé cette information pour prendre leurs propres décisions à l'égard des produits de santé en question, comme arrêter de prendre le médicament (5 %), changer de médicament (5 %), ou modifier la posologie de leur médicament actuel (3 %). Plus de quatre visiteurs sur dix (43 %) ont dit qu'ils n'ont pas agi différemment des suites des informations obtenues sur le site Web, tandis qu'un visiteur sur dix a mentionné qu'il n'avait trouvé aucune nouvelle information ou qu'il n'avait pas trouvé de réponse à sa question. (Q15)

Modification d'un comportement suite à l'information obtenue par le biais du site Web de Santé Canada¹

	%
A consulté un médecin	22
A cherché plus d'informations détaillées (autres sources)	6
A arrêté de prendre le médicament	5
A changé de médicament/a commencé à utiliser un nouveau médicament	5
A consulté un pharmacien	4
A changé la fréquence à laquelle il prenait le médicament/la posologie	3
Autres réponses	9
N'a pas obtenu de nouvelles informations	6
N'a pas modifié un comportement	43
Ne sait pas	6

¹ Parmi les répondants qui ont utilisé le site Web comme source d'informations pour obtenir des informations sur l'innocuité des médicaments (n=125)

On a demandé à tous les participants du sondage d'indiquer ce que Santé Canada pourrait faire de plus pour offrir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits de santé aux Canadiens. Quatre consommateurs sur dix (41 %) ont été incapables de suggérer quelque



amélioration que ce soit. Ceux qui ont offert des conseils étaient plus susceptibles de recommander que Santé Canada fasse davantage de publicité (22 %). Parmi les autres suggestions mentionnées (aucune n'ayant été offerte par plus d'un consommateur sur dix), il y a l'utilisation de pharmacies et de points de vente, la présentation de plus amples informations sur Internet ou dans les médias, ou la réglementation des améliorations apportées aux emballages des médicaments. (Q16)

Ce que Santé Canada pourrait faire de plus pour fournir des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

	%
Publicité à la télévision/à la radio/par le biais d'imprimés	22
Pharmacie/point de vente	8
Internet/site Web	7
Médias/nouvelles	5
Améliorer l'emballage	4
Font un bon travail/satisfait de l'information fournie	3
Sensibiliser davantage les gens/fournir plus d'informations (en général)	3
Tenir les médecins/les pharmaciens informés	3
Améliorer/mettre à jour/développer leur site Web	2
Surveillance réglementaire plus rigoureuse	2
Rendre ces informations accessibles à ceux qui n'ont pas accès à Internet	1
Les gens devraient s'informer/ne devraient pas blâmer les autres	1
Autres suggestions	17
Rien/ne sait pas	41



Résultats du sondage destiné aux professionnels de la santé

Une copie du questionnaire (versions anglaise et française) utilisé pour le sondage destiné aux professionnels de la santé se trouve à l'Annexe C.

Innocuité des produits de santé

Cette section du rapport explore les perceptions des professionnels de la santé à l'égard de l'innocuité des produits de santé commercialisés au Canada en ce moment, et ce par rapport aux types de produits de santé disponibles, aux systèmes et mesures de protection en place afin de s'assurer de l'innocuité des médicaments d'ordonnance, aux rôles joués par les différents intervenants, et aux personnes qu'elles tiennent responsables de s'assurer de l'innocuité des produits de santé commercialisés.

Perceptions à l'égard de l'innocuité des médicaments

Les médecins, les infirmières, les pharmaciens et les dentistes ont généralement confiance en l'innocuité des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre, mais moins dans le cas des produits de santé naturels. Cependant, les naturopathes se distinguent des autres professionnels de la santé puisque leur point de vue est diamétralement opposé.

Afin de remettre en contexte les opinions des professionnels de la santé à l'égard du système d'innocuité des médicaments qui est en place au Canada, il est utile de comprendre de quelle façon ils perçoivent l'innocuité des produits de santé commercialisés. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'innocuité de chacun des trois types différents de produits de santé abordés dans le cadre de cette étude, la plupart des professionnels de la santé considèrent les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre comme étant assez sécuritaires, mais ils ont moins confiance en l'innocuité des produits de santé naturels.

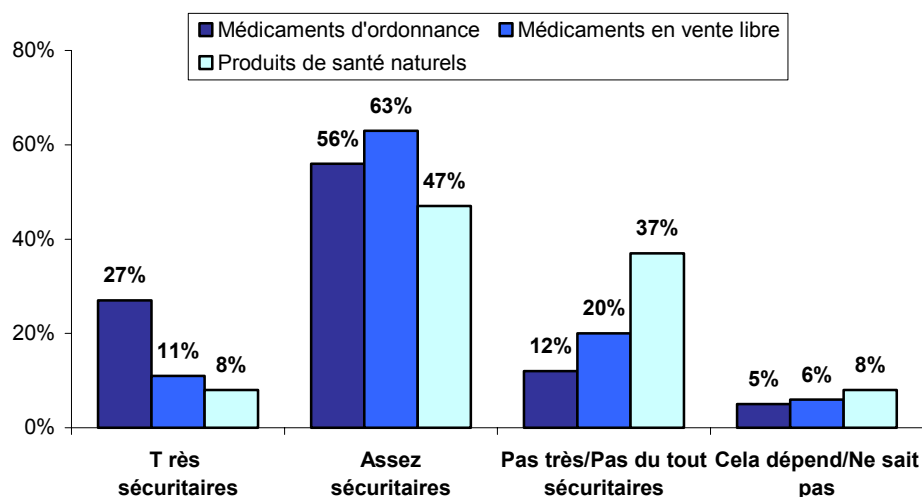
Dans l'ensemble, les médicaments d'ordonnance sont perçus comme étant les plus sécuritaires, avec plus de huit professionnels de la santé sur dix les considérant très (27 %) ou assez (56 %) sécuritaires. Trois professionnels de la santé sur quatre (74 %) ont accordé une note similaire aux médicaments en vente libre, même si une plus petite proportion a mentionné qu'ils étaient très sécuritaires (11 %). À titre de comparaison, un peu plus de la moitié (55 %) des professionnels de la santé considèrent les produits de santé naturels comme étant sécuritaires, et plus d'un professionnel de la santé sur trois (37 %) considère qu'ils ne sont pas très ou pas du tout sécuritaires. (Q1)

Cette question a également été posée dans le cadre du sondage destiné au grand public. Les professionnels de la santé et le public canadiens évaluent l'innocuité des médicaments d'ordonnance



et des médicaments en vente libre sensiblement de la même manière, et les deux groupes ont accordé la plus grande marque de confiance aux médicaments d'ordonnance en général. Cependant, les professionnels de la santé (55 % les considèrent très ou assez sécuritaires) sont plus sceptiques que le grand public (72 %) à l'égard de l'innocuité des produits de santé naturels.

Perceptions quant à l'innocuité des produits de santé

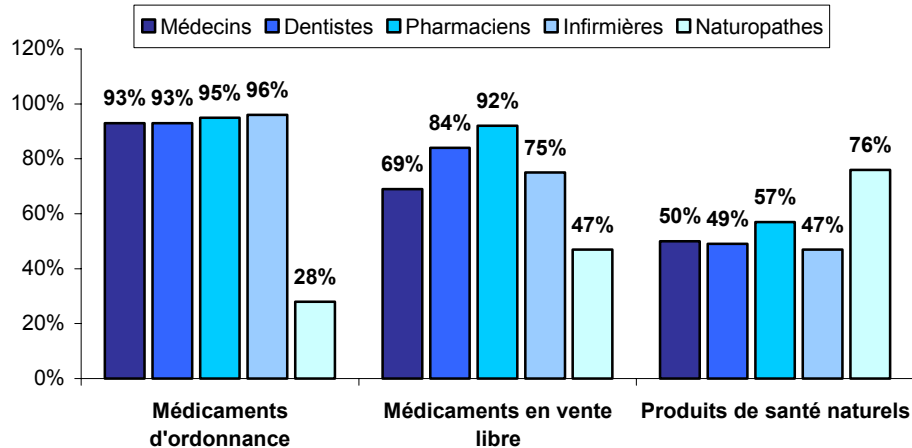


La perception à l'égard de l'innocuité des différents produits de santé varie quelque peu en fonction du type de professionnel de la santé. Les naturopathes (28 % très ou assez) se distinguent des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des infirmières (entre 93 % et 96 %) pour ce qui est de questionner l'innocuité des médicaments d'ordonnance. D'un autre côté, ils sont également plus susceptibles (76 %) que les quatre autres groupes (entre 47 % et 57 %) de considérer les produits de santé naturels comme étant sécuritaires. Les opinions diffèrent également en ce qui a trait à l'innocuité des médicaments en vente libre, alors que le niveau de confiance le plus élevé provient des pharmaciens (92 %) et que celui le moins élevé provient des naturopathes (47 %).



Perceptions quant à l'innocuité des produits de santé, selon le type de professionnel de la santé

Très ou assez sécuritaires



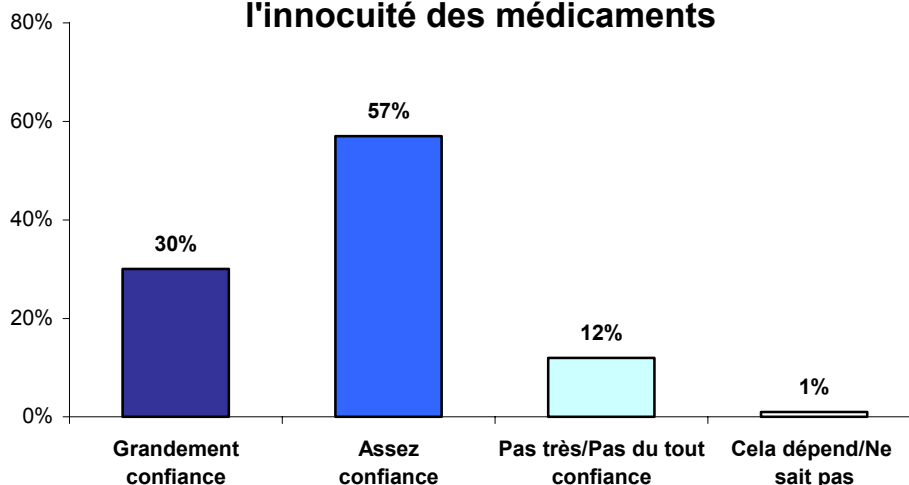
Niveau de confiance envers le système d'innocuité des médicaments

Les professionnels de la santé font raisonnablement confiance au présent système d'innocuité des médicaments du Canada, de même qu'aux contributions faites par les différents intervenants pour améliorer le système.

Comme ce fut le cas pour leur niveau de confiance envers l'innocuité des produits de santé commercialisés, les professionnels de la santé ont également donné leur vote de confiance aux *systèmes et mesures de protection* mis en place actuellement pour assurer l'innocuité de ces médicaments qui sont présentement disponibles au Canada. Plus de huit professionnels de la santé sur dix ont dit qu'ils faisaient grandement (30 %) ou assez (57 %) confiance au système d'innocuité des médicaments, tandis que moins d'un professionnel de la santé sur six (12 %) a exprimé un manque de confiance. Ce haut niveau de confiance est partagé avec le grand public (dont 85 % ont indiqué qu'ils faisaient très ou généralement confiance aux systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance). (Q2)



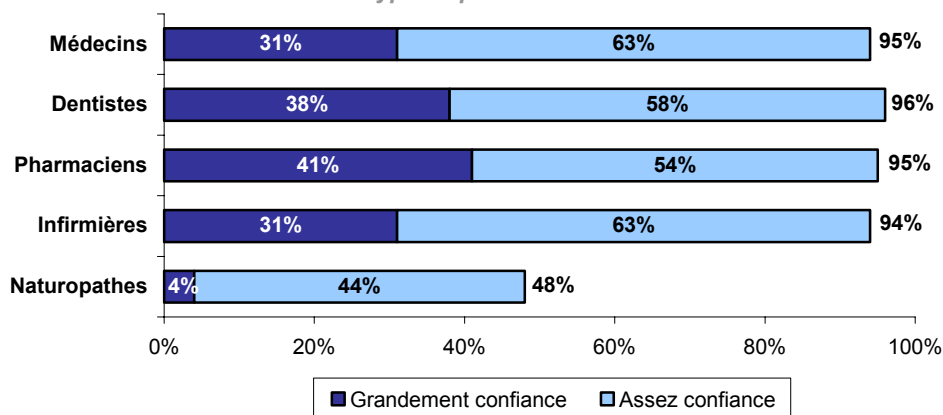
Niveau de confiance envers les systèmes et mesures de protection en place pour assurer l'innocuité des médicaments



Cependant, comme ce fut le cas pour leurs perceptions à l'égard de l'innocuité des produits de santé, l'opinion des naturopathes diffère considérablement de celle des autres professions de la santé pour ce qui est de leur niveau de confiance envers le système d'innocuité des médicaments. Seulement la moitié (48 %) des naturopathes ont indiqué qu'ils faisaient confiance au système actuel, comparativement aux médecins, dentistes, pharmaciens et infirmières qui ont exprimé des niveaux de confiance considérablement plus élevés (entre 94 % et 96 %).

Niveau de confiance envers les systèmes et mesures de protection en place pour assurer l'innocuité des médicaments

selon le type de professionnel de la santé

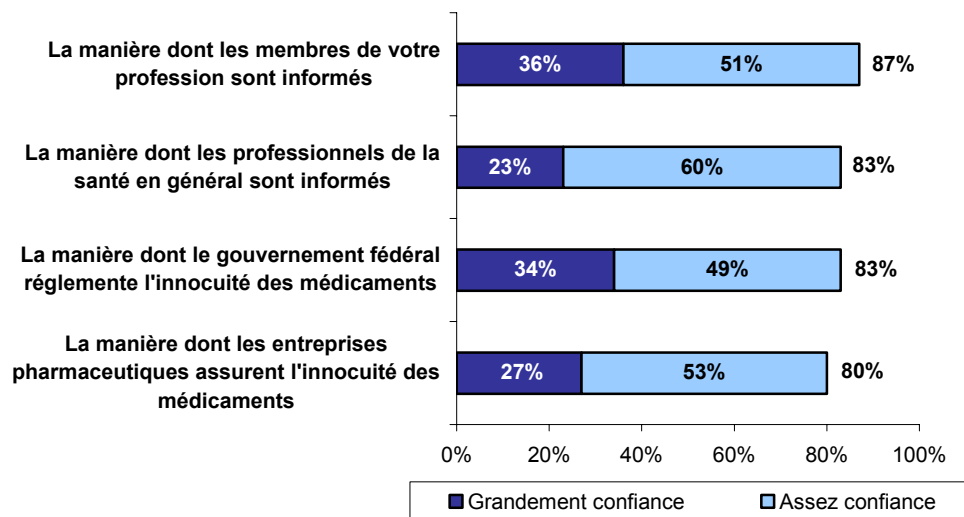


Dans le cadre de ce sondage, on a également demandé aux professionnels de la santé quel était leur niveau de confiance envers les rôles joués par les différents intervenants du système d'innocuité des médicaments. Dans l'ensemble, les professionnels de la santé font raisonnablement confiance à la



manière dont les membres de leur propre profession (87 % ont grandement ou assez confiance) et à la manière dont les professionnels de la santé en général (83 %) se tiennent informés de l'innocuité des médicaments qu'ils donnent, de même qu'à la manière dont le gouvernement fédéral réglemente et contrôle l'innocuité des médicaments (83 %), et à la manière dont les entreprises pharmaceutiques assurent la sécurité et l'efficacité des médicaments qu'elles produisent (80 %). (Q3)

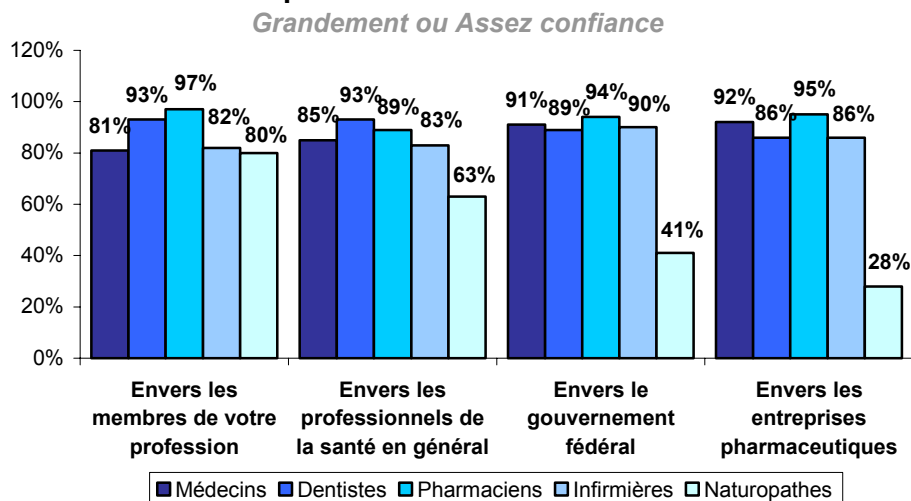
Niveau de confiance envers les intervenants à l'égard de l'innocuité des médicaments



Tous les professionnels de la santé font confiance au processus par le biais duquel les membres de leur propre profession se tiennent informés à propos de l'innocuité des médicaments, et ce sont les pharmaciens qui ont exprimé le plus haut niveau de confiance à cet effet (97 %). La plupart des groupes font également confiance à la manière dont les autres professionnels de la santé se tiennent informés (variant de 83 % à 93 %). Par contre, moins des deux tiers des naturopathes (63 %) ont donné leur vote de confiance aux autres professionnels de la santé dans ce domaine. Les naturopathes sont également beaucoup moins susceptibles de dire qu'ils font confiance au gouvernement fédéral (41 %) et aux entreprises pharmaceutiques (28 %).



Niveau de confiance envers les intervenants à l'égard de l'innocuité des médicaments, selon le type de professionnel de la santé



Responsabilité pour s'assurer de l'innocuité des médicaments au Canada

Plus de la moitié des professionnels de la santé se tournent d'abord vers le gouvernement fédéral pour s'assurer de l'innocuité des médicaments, et ce avant même de se tourner vers les professionnels de la santé et les entreprises pharmaceutiques.

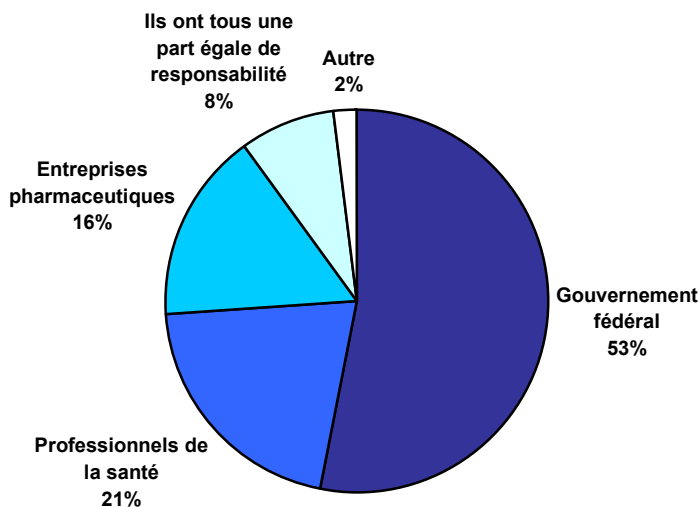
On a également demandé aux professionnels de la santé de mentionner qui était, selon eux, le principal responsable d'assurer l'innocuité des médicaments qui sont actuellement disponibles au Canada. Lorsqu'on leur présentait les trois choix de réponses, plus de la moitié (53 %) des professionnels de la santé ont mentionné que cette responsabilité relevait du gouvernement fédéral, alors que de plus petits groupes ont choisi les professionnels de la santé (21 %) ou les entreprises pharmaceutiques (16 %). Quelques professionnels de la santé (8 %) ont déclaré spontanément que les trois avaient une part égale de responsabilité, ou ont offert d'autres options (2 %). (Compte tenu de la manière dont la question a été posée, on ne peut tirer aucune conclusion du fait que certains professionnels de la santé ont l'impression que la responsabilité est partagée entre le gouvernement fédéral, les entreprises pharmaceutiques et eux-mêmes. Cependant, il faut noter que certains professionnels ont spontanément répondu de cette façon, même si ce choix n'était pas offert dans la question.) (Q4)

Les infirmières (45 %) et les naturopathes (40 %) sont moins susceptibles que les autres professionnels de la santé de dire qu'ils tiennent le gouvernement fédéral responsable dans ce domaine, mais ils sont toutefois plus enclins à accorder ce rôle aux professionnels de la santé (29 % pour les deux groupes).



Dans l'ensemble, les professionnels de la santé (53 %) sont plus susceptibles que le grand public (39 %) d'accorder la responsabilité de l'innocuité des médicaments au gouvernement fédéral. Par contre, le grand public est un peu plus susceptible d'accorder ce rôle aux professionnels de la santé (25 %) et aux entreprises pharmaceutiques (21 %).

Qui est le principal responsable d'assurer l'innocuité des médicaments?



Importance de la surveillance des produits de santé après leur mise en marché

La surveillance des produits de santé après leur mise en marché est essentielle pour assurer l'innocuité des médicaments en général, et pour la pratique des professionnels de la santé.

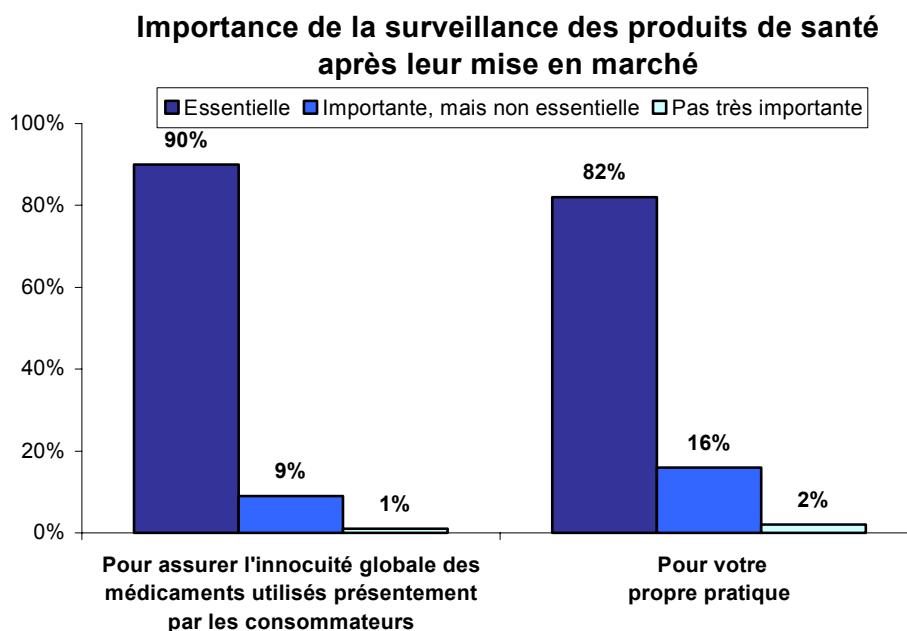
En tant que partie intégrante du système d'innocuité des médicaments, les professionnels de la santé accordent une grande importance à la surveillance des produits de santé après leur mise en marché.¹ Neuf professionnels de la santé sur dix (90 %) ont dit qu'il est essentiel d'assurer l'innocuité globale des médicaments pris par les consommateurs, et cette opinion est partagée par tous les types de professionnels de la santé. (Q5)

Plus de huit professionnels de la santé sur dix (82 %) considèrent également que la surveillance des produits de santé commercialisés est essentielle à leur pratique. Dans ce cas, les infirmières

¹ Le sondage définissait la surveillance des produits de santé après leur mise en marché comme « le suivi de l'innocuité des médicaments et des risques potentiels des produits de santé, comme les effets indésirables dus aux médicaments, après que leur utilisation ait été approuvée au Canada. »



(92 %) sont plus susceptibles que les dentistes (78 %), les pharmaciens (80 %) et les naturopathes (71 %) (et 85 % chez les médecins) de dire que la surveillance est essentielle à leur pratique.



Nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments

La plupart des informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments sont disponibles après que le produit ait été sur le marché pendant une certaine période de temps, et il existe une variété de ressources mises à la disposition des professionnels de santé afin qu'ils puissent obtenir ce type de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits. Cette section examine dans quelle mesure ces *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments sont familières aux professionnels de la santé. Elle porte également sur l'utilisation et le niveau de satisfaction des professionnels de la santé à l'égard de ces *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments qui ont été définies comme des informations n'ayant pas encore été publiées dans les monographies de produits.

Sources d'informations générales à propos de l'innocuité des médicaments

Les professionnels de la santé sont plus susceptibles de se fier au CPS pour obtenir des informations générales sur l'innocuité des médicaments.

En évaluant l'efficacité des méthodes utilisées pour communiquer des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, il est d'abord utile de savoir quelles sont les sources que les professionnels de la santé utilisent sur une base régulière pour obtenir des informations *générales* sur l'innocuité des médicaments. Lorsqu'ils cherchent à obtenir des informations générales sur



l'innocuité des médicaments et des autres produits de santé qu'ils donnent, le Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS) est de loin la source la plus populaire (73 %). (Q6)

Sources d'informations générales à propos de l'innocuité des médicaments

Sources	%
Net – CPS	73
CPS	69
Monographies de produits	8
Revue/publications médicales	39
Entreprises pharmaceutiques	25
Pharmaciens/pharmacie	23
Sources en ligne/sites Web/Internet	23
Associations professionnelles/collègues	22
Net – Santé Canada	14
Lettres destinées aux professionnels de la santé (de Santé Canada)	4
Site Web de Santé Canada	3
Publications gouvernementales/de Santé Canada	2
Avis/avertissements publics	2
Liste d'envoi électronique (Info_Prod_Santé)/avertissements par courriel de Santé Canada	2
Bulletin canadien des effets indésirables	2
Centres d'informations sur les médicaments	6
Conférences/exposés/ateliers	4
Médias	2
Autres réponses	18
Ne sait pas	1

Parmi les autres ressources couramment utilisées, il y a les revues/publications médicales et la littérature scientifique (39 %), les entreprises pharmaceutiques (25 %), les pharmaciens (23 %), les sources disponibles sur Internet (23 %) et les associations professionnelles/collègues (22 %). Santé Canada ne joue pas de rôle pour ce qui est de fournir des informations générales sur l'innocuité des médicaments (son rôle est de fournir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments), et cela est reflété dans le faible taux de réponses allouées à Santé Canada (14 %).

Le CPS est la source la plus populaire auprès de toutes les professions de la santé, et plus particulièrement auprès des dentistes (89 %) et des infirmières (83 %). Les infirmières sont également plus susceptibles que les autres groupes de consulter des pharmaciens (49 %) afin d'obtenir des informations sur l'innocuité des produits, tandis que les naturopathes se tournent davantage vers les revues médicales (54 %). Au sein des différentes professions de la santé, les sources de Santé Canada sont plus susceptibles d'être utilisées par les médecins (25 %) et les pharmaciens (17 %).

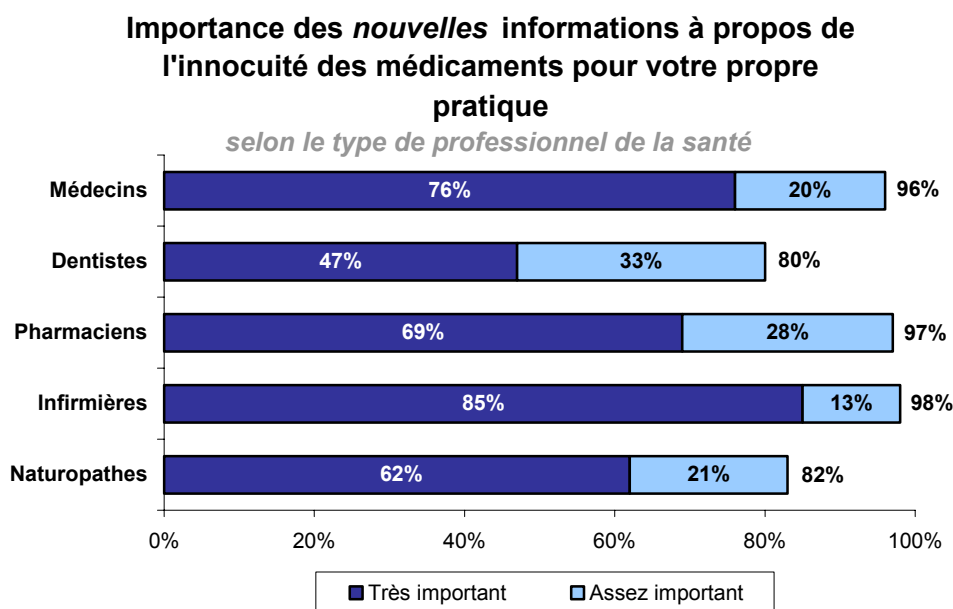


Rôle des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments semblent jouer un rôle important pour la pratique des professionnels de la santé, même si la fréquence à laquelle ils cherchent à obtenir de telles informations varie en fonction du t.ype de profession de la santé. Les médecins et les naturopathes ont tendance à être ceux qui les utilisent le plus fréquemment.

En abordant spécifiquement le sujet des *nouvelles* informations ou des informations mises à jour sur l'innocuité des médicaments, on a demandé aux professionnels de la santé dans quelle mesure ces *nouvelles* informations sur la santé étaient importantes pour leur pratique, et à quelle fréquence ils cherchaient à obtenir de telles informations.

Les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments sont importantes pour les professionnels de la santé, alors que plus de huit professionnels de la santé sur dix de chaque profession ont répondu qu'elles étaient très ou assez importantes pour leur pratique. Cependant, parmi les professions de la santé qui ont été interrogées, ce sont les infirmières qui accordent le plus d'importance à ces informations (85 % très important), suivis des médecins (76 %), des pharmaciens (69 %) et des naturopathes (62 %). À titre de comparaison, moins de la moitié des dentistes (47 %) ont dit que ces informations jouent un rôle très important pour leur pratique. (Q7)



Ceux qui font le moins confiance au système d'innocuité des médicaments en place au Canada ne sont pas plus susceptibles de dire que les *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits jouent un rôle important pour leur pratique.

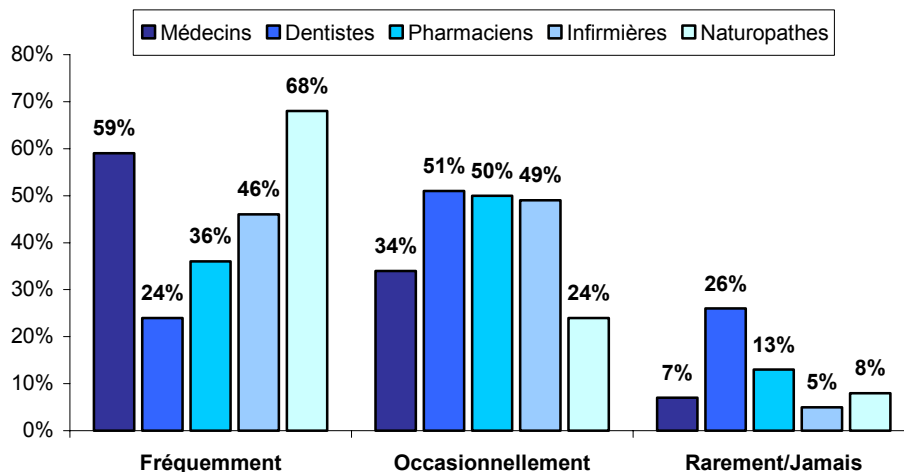
La fréquence à laquelle les professionnels de la santé cherchent à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits varie également selon la profession de la santé. Les naturopathes et les médecins sont ceux qui les utilisent le plus régulièrement, alors que la majorité d'entre eux ont



indiqué qu'ils cherchaient *fréquemment* à obtenir ce type d'informations (68 % et 59 %, respectivement). Les pharmaciens (50 %) et les infirmières (49 %) sont plus susceptibles de chercher *occasionnellement* à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits. Les dentistes ont également tendance à être des utilisateurs occasionnels (51 %), même si une bonne proportion des professionnels de la santé de ce groupe (26 %) ont indiqué qu'ils utilisaient *rarement* ou *jamais* de telles informations. (Q8)

Fréquence à laquelle de *nouvelles* informations sont recherchées à propos de l'innocuité des médicaments

selon le type de professionnel de la santé



Bien évidemment, les professionnels de la santé qui considèrent les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments comme étant très importantes pour leur pratique sont également les plus susceptibles à rechercher de telles informations (54 %), comparativement à ceux qui considèrent ces informations comme étant de moindre importance (37 %). De plus, la fréquence à laquelle les professionnels de la santé cherchent à obtenir ces informations augmente au fur et à mesure que le niveau de confiance envers l'innocuité des différents types de produits de santé (médicaments d'ordonnance, médicaments en vente libre et produits de santé naturels) et le système d'innocuité des médicaments au Canada diminue.

Sources des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Les professionnels de la santé se fient sur différentes sources pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, et l'une d'entre elles est Santé Canada.

Lorsqu'ils cherchent à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits de santé, les professionnels de la santé se fient à un éventail de sources. Les professionnels de la santé se réfèrent moins au CPS pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits (18 %), comparativement aux informations générales à ce sujet. Par contre, les sources les plus souvent consultées sont les publications et les revues médicales (34 %), les entreprises pharmaceutiques



(33 %), et, à un niveau moins important, les sources en ligne (27 %) et Santé Canada (23 %). Les professionnels de la santé ont mentionné (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) quelques sources de Santé Canada par le biais desquelles ils obtiennent de *nouvelles* informations sur

l'innocuité des médicaments, ce qui inclut le site Web, les publications générales et les lettres destinées aux professionnels de la santé. (Q9)

Sources des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Sources	Sources consultées le plus souvent ¹ %	Autres sources connues ² %
Publications/revues médicales	34	5
Entreprises pharmaceutiques	33	18
Sources en ligne/sites Web/Internet	27	20
Net – Santé Canada	23	17
Site Web de Santé Canada	9	5
Publications gouvernementales/de Santé Canada	6	5
Lettres destinées aux professionnels de la santé (de Santé Canada)	5	6
Avis/avertissements publics	2	1
Liste d'envoi électronique (Info_Prod-Santé)/avertissements par courriel de Santé Canada	2	2
Bulletin canadien des effets indésirables	2	3
Pharmaciens/pharmacie	19	10
Associations professionnelles/collègues	19	8
Net – CPS	18	3
CPS	16	2
Monographies de produits	2	1
Médias	5	2
Conférences/exposés/ateliers	5	5
Centres d'informations sur les médicaments	5	3
EMC/enseignement médical continu	1	1
Autres réponses	16	14
Ne sait pas	1	40

1 Parmi les répondants qui ont cherché à obtenir, soit rarement ou plus fréquemment, de nouvelles informations sur l'innocuité des produits (n=545)

2 Parmi les répondants qui ont donné une réponse valide à « sources d'informations les plus souvent consultées » (n=538)

Les pharmaciens (32 %) et les médecins (25 %) sont plus susceptibles de se tourner vers Santé Canada pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits. Les médecins ont également tendance à se référer aux revues médicales (42 %) et au CPS (22 %), tandis que les pharmaciens sont plus enclins que les autres professionnels de la santé à consulter des entreprises pharmaceutiques (53 %). Les infirmières (49 %) et les dentistes (29 %) sont plus susceptibles de consulter des pharmaciens, tandis que les dentistes sont les moins susceptibles de toutes les



professions de la santé de consulter des sources en ligne pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits.

On a également demandé aux professionnels de la santé quelles étaient les *autres* sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits qui leur étaient familières. En plus des sources auxquelles ils se réfèrent le plus souvent, les professionnels de la santé connaissent les ressources en ligne ou les ressources sur Internet (20 %), les informations disponibles par le biais des entreprises pharmaceutiques (18 %) et les ressources de Santé Canada (17 %). (Q10)

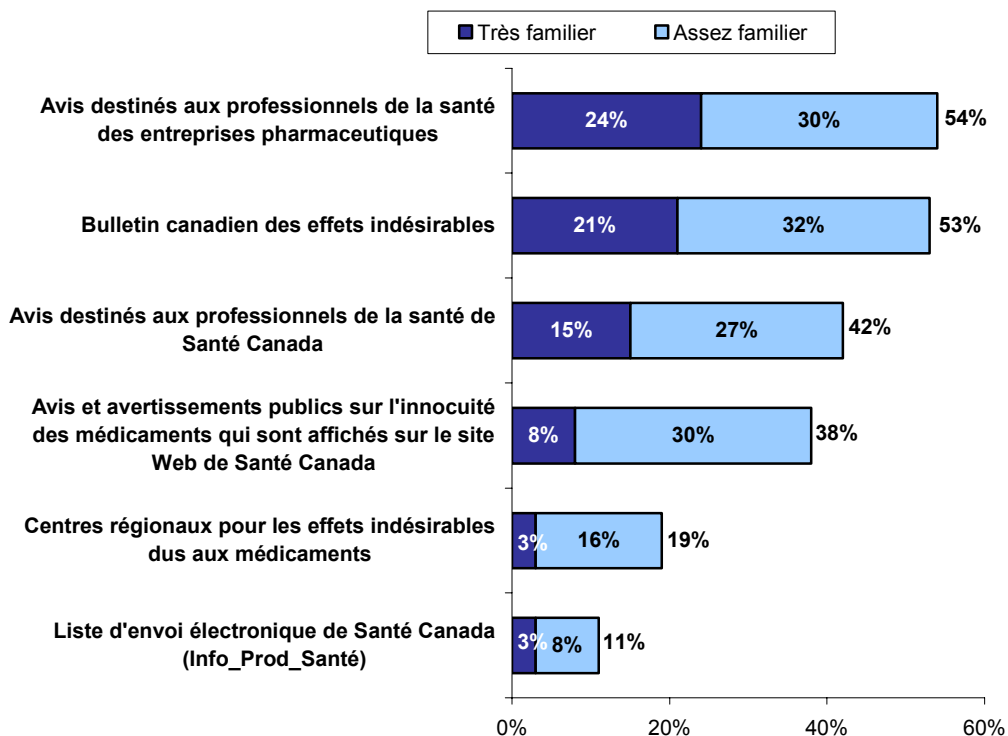
Niveau de connaissance des sources de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments

Un professionnel de la santé sur deux connaît les lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques et le Bulletin canadien des effets indésirables. Le niveau de connaissance des autres sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments est toutefois moins élevé.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils connaissaient différentes sources de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments, les professionnels de la santé ont indiqué que les lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (54 % très ou assez familiers) et que le Bulletin canadien des effets indésirables (53 %) étaient les sources qui leur étaient les plus familières. Environ quatre professionnels de la santé sur dix connaissaient les lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (42 %) et les avis publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada (38 %). À titre de comparaison, très peu de professionnels de la santé connaissent les Centre régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (19 %) ou la liste d'envoi électronique de Santé Canada (11 %). (Q11)



Connaissance des sources disponibles pour obtenir de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments



Les pharmaciens sont les professionnels de la santé qui connaissent le plus l'ensemble des sources pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits. Une exception à cela est la liste d'envoi électronique de Santé Canada, laquelle n'est pratiquement pas connue des professionnels de la santé interrogés. Les médecins sont également plus susceptibles que les autres professionnels de la santé de connaître les lettres destinées aux professionnels de la santé (à la fois celles de Santé Canada et celles des entreprises pharmaceutiques) et le Bulletin canadien des effets indésirables (lequel est publié sur une base trimestrielle dans le Journal de l'Association médicale canadienne depuis 1994). En plus des pharmaciens, les avis publics sur l'innocuité des médicaments sont plus susceptibles d'être connus par les infirmières et les naturopathes que par les médecins et les dentistes.



Niveau de connaissance des sources de *nouvelles* informations à propos de l'innocuité des médicaments – selon le type de professionnel de la santé
Très ou assez familiers

Sources	Médecins %	Dentistes %	Pharmaciens %	Infirmières %	Naturopathes %
Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques	81	42	67	33	20
Bulletin canadien des effets indésirables	65	13	88	32	25
Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada	65	24	58	24	16
Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada	25	15	41	47	56
Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments	18	11	34	8	14
Liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé)	12	4	10	13	16

La valeur accordée aux *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits et la fréquence à laquelle les professionnels de la santé cherchent à les obtenir sont reflétées dans leur niveau de connaissance envers les différentes sources d'informations. Le nombre de professionnels de la santé connaissant les six sources est plus élevé chez ceux qui considèrent les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments comme étant très importantes pour leur pratique et chez ceux qui cherchent le plus souvent à obtenir ce type d'informations. De surcroît, plus les professionnels de la santé connaissent les ressources offertes par Santé Canada, plus ils font confiance à la manière dont le gouvernement fédéral réglemente et contrôle l'innocuité des médicaments.

Pour chaque source de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits qu'ils connaissent, on a demandé aux professionnels de la santé d'indiquer de quelle façon ils en avaient entendu parler. Les professionnels de la santé ont entendu parler ou ont pris connaissance de chacune de ces sources de différentes façons.

Dans le cas des lettres destinées aux professionnels de la santé (à la fois des entreprises pharmaceutiques et de Santé Canada) et du Bulletin canadien des effets indésirables, la plupart des professionnels de la santé ont dit qu'on les leur avait tout simplement envoyés par la poste. (Cette réponse peut aussi refléter le fait que quelques professionnels de la santé sont incertains de la façon dont ils ont *d'abord* entendu parler des sources qu'ils utilisent depuis une certaine période de temps).



Les lettres destinées aux professionnels de la santé peuvent également avoir été portées à leur attention par le biais des entreprises pharmaceutiques. À titre de comparaison, les professionnels de la santé sont plus susceptibles d’avoir entendu parler des avis sur l’innocuité des médicaments par le biais de sources en ligne ou directement auprès de Santé Canada. (Q12)

Parmi les autres façons dont les professionnels de la santé ont pris connaissance de ces ressources, on compte les hôpitaux ou les lieux de travail, les associations professionnelles et les collègues, les pharmaciens, et les revues médicales.

Comment ils ont entendu parler des sources de *nouvelles* informations sur l’innocuité des médicaments¹

Sources	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=362) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=369) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=337) %	Avis et avertissements sur l’innocuité des médicaments (n=272) %	Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=206) %	Liste d’envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé) (n=118) %
Envois par la poste/courriels/télécopies envoyés au répondant	48	36	43	8	14	17
Entreprises pharmaceutiques	21	3	2	2	2	-
Par le biais de l’hôpital/du lieu de travail	16	19	17	10	12	9
Associations professionnelles/collègues	14	17	16	21	18	20
Pharmaciens	4	7	4	3	5	3
Publications/revues médicales	4	7	4	6	3	8
Sources en ligne/Internet	3	3	2	20	2	13
Santé Canada a averti le répondant	3	11	14	27	6	14
Médias	1	2	1	3	2	2
Bouche à oreille	1	1	-	2	4	2
École/école de médecine	1	2	1	2	4	-
CPS	-	1	-	-	3	-
Autre	5	8	5	5	14	9
Ne sait pas	6	9	10	10	23	17

¹ Parmi les personnes ayant répondu que ces types de sources leur étaient très, assez ou pas très familiers

De manière générale, les médecins, les dentistes et les pharmaciens sont plus susceptibles que les autres professions de la santé de dire que ces différentes sources d’informations leur avaient été envoyées. Les infirmières sont plus susceptibles d’indiquer qu’elles ont pris connaissance de ces ressources au travail ou par le biais de leurs collègues de travail. Les naturopathes sont également plus susceptibles d’avoir mentionné les collègues de travail à ce sujet.



Utilisation des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

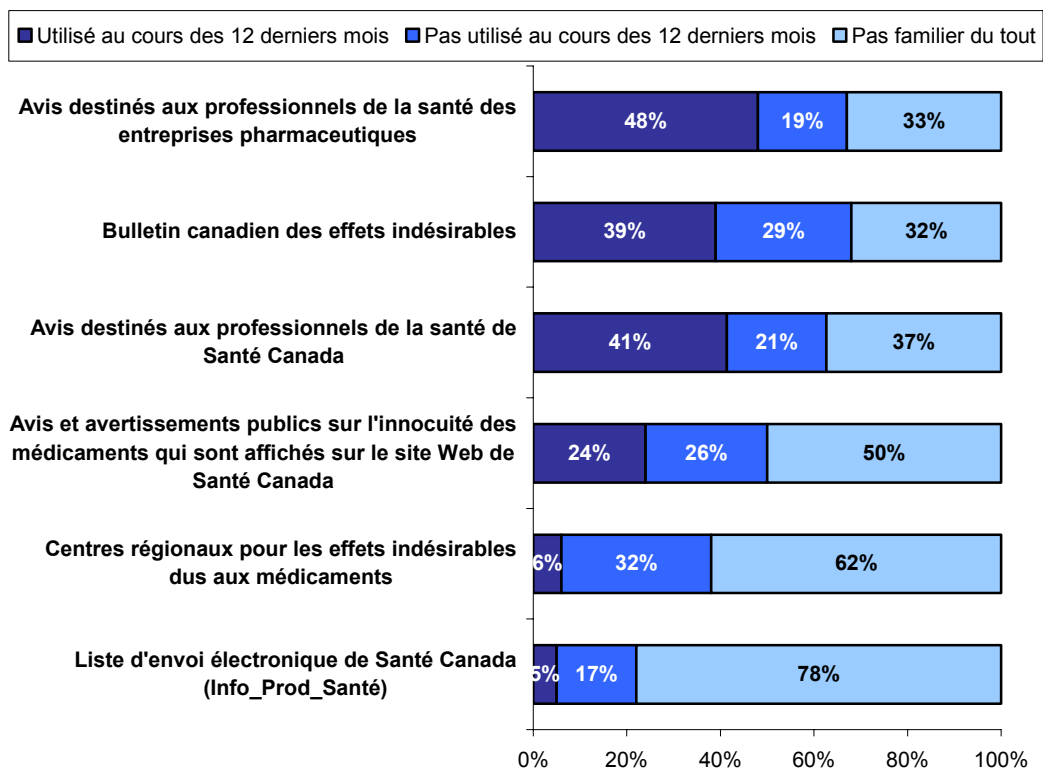
Dans l'ensemble, les sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments ont tendance à être utilisées occasionnellement plutôt que fréquemment, et lues en partie plutôt qu'en profondeur. Cependant, la plupart des professionnels de la santé conservent ces sources pour s'y référer ultérieurement.

On a demandé aux professionnels de la santé ayant mentionné qu'ils connaissaient, dans une certaine mesure, une source de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments s'ils avaient *utilisé* cette source au cours de la dernière année. Le graphique qui suit illustre les trois groupes de professionnels de la santé : ceux qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois, ceux qui ne l'avaient pas utilisée au cours de cette période, et ceux qui ne la connaissaient pas.

Parmi les sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits, ce sont les lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (48 %) qui sont les plus couramment utilisées. Les professionnels de la santé sont moins susceptibles d'avoir utilisé le Bulletin canadien des effets indésirables (39 %), même si ces deux sources leur sont tout autant familières (dans les deux cas, le tiers des répondants ont mentionné que ces sources ne leur étaient pas du tout familières). Une proportion semblable avait utilisé les lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (41 %) au cours de la dernière année. Le quart (24 %) des professionnels de la santé avaient déjà utilisé les avis publics sur l'innocuité des médicaments, tandis que moins d'un professionnel de la santé sur dix avait utilisé des Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (6 %) ou la liste d'envoi électronique de Santé Canada (5 %) comme sources pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments. (Q.13)



Utilisation des sources de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments au cours des 12 derniers mois



Les médecins et les pharmaciens sont plus susceptibles que les autres professions de la santé d'avoir utilisé les lettres destinées aux professionnels de la santé (à la fois celles de Santé Canada et des entreprises pharmaceutiques) et le Bulletin canadien des effets indésirables au cours de la dernière année. Les avis publics sur l'innocuité des médicaments (affichés sur le site Web de Santé Canada) sont plus souvent utilisés par les infirmières et les naturopathes.

**Utilisation des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments au cours de la dernière année – selon le type de professionnel de la santé**

Source	Médecins %	Dentistes %	Pharmaciens %	Infirmières %	Naturopathes %
Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques	72	35	63	31	14
Bulletin canadien des effets indésirables	55	-	73	17	7
Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada	66	16	53	22	15
Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada	12	25	24	32	43
Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments	11	4	6	6	1
Liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé)	7	-	6	5	6

En ce qui a trait aux sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits qu'ils ont utilisées au cours des 12 derniers mois, on a demandé aux professionnels de la santé d'indiquer à quelle fréquence ils avaient utilisé ces sources au cours de la dernière année, dans quelle mesure ils lisaient en profondeur le matériel qui leur était fourni, et ce qu'ils faisaient généralement des informations après les avoir consultées.

Dans l'ensemble, la majorité des professionnels de la santé (54 %) ont mentionné qu'ils avaient utilisé occasionnellement ces sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits au cours de la dernière année. Moins d'un professionnel de la santé sur six (13 %) les avait utilisées plus fréquemment, tandis qu'un sur trois (32 %) les avait rarement utilisées. La fréquence d'utilisation des lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (17 % les utilisent fréquemment) est légèrement plus élevée, comparativement aux autres sources (variant de 9 % à 13 %). (Q.14)

**Fréquence d'utilisation des sources de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments¹**

Fréquence	Toutes les sources ² (n=397) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=126) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=97) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=88) %	Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments (n=65) %
Fréquemment	13	17	10	13	9
Occasionnellement	54	57	56	52	52
Rarement	32	25	34	31	39

¹ Parmi les répondants qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut la Liste d'envoi électronique de Santé Canada (n=9) et les Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=12), même si les tailles des échantillons sont trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.

En ce qui a trait au niveau d'attention accordé aux sources de nouvelles informations sur l'innocuité des produits, la moitié des professionnels de la santé (51 %) ont indiqué qu'ils lisaient généralement les sources en partie. Les autres professionnels de la santé sont divisés entre ceux qui lisent les sources plus en profondeur (26 %) et ceux qui ne font qu'y jeter un bref coup d'œil (22 %). Parmi les différentes sources, les lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (33 %) et de Santé Canada (29 %) semblent être les sources qui sont lues le plus en profondeur. (Q.15)

Lecture en profondeur des sources de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments¹

Lecture en profondeur	Toutes les sources ² (n=392) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=125) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=97) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=84) %	Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments (n=65) %
Le lit en profondeur	26	33	18	29	23
Le lit en partie	51	49	59	45	52
Y jette un bref coup d'œil	22	15	24	26	23
Ne le lit pas vraiment	1	2	-	-	-

¹ Parmi les répondants qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut la Liste d'envoi électronique de Santé Canada (n=9) et les Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=12), même si les tailles des échantillons sont trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.



Les différentes professions de la santé utilisent généralement les sources d'informations à une fréquence et un niveau d'attention semblables. (Les tendances des différentes professions de la santé en fonction de chacune des sources individuelles n'ont pas pu être analysées compte tenu des petites tailles d'échantillons).

Après avoir consulté les sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits, il est plus courant pour les professionnels de la santé de les garder pour s'y référer ultérieurement, que ce soit en format papier (60 %), ou en format électronique (7 %). Un plus petit groupe d'individus ont dit qu'ils faisaient circuler les informations à d'autres professionnels de la santé (18 %), qu'ils informaient leurs patients à propos des risques (16 %) ou qu'ils discutaient des informations avec un pharmacien (14 %), tandis que moins d'un professionnel de la santé sur cinq (18 %) a dit qu'il jetait les informations. (Il faut noter que ces réponses étaient déclarées spontanément et que, par conséquent, elles ne peuvent pas être considérées comme une mesure globale de la proportion de professionnels de la santé qui informent leurs patients à propos des risques.) (Q.16)

Comparativement aux autres sources, les professionnels de la santé sont un peu plus susceptibles de conserver le Bulletin canadien des effets indésirables (71 %) et de jeter les lettres destinées aux professionnels de la santé (à la fois des entreprises pharmaceutiques et de Santé Canada). De plus, il n'est pas surprenant de constater que les avis publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada sont plus susceptibles que les autres sources d'être conservés en format électronique (19 %).

**Actions prises suite à la consultation des sources de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments¹**

Actions prises	Toutes les sources ² (n=392) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=125) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=97) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=84) %	Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments (n=65) %
Les garde pour s'y référer ultérieurement – en format papier	60	64	71	61	39
Les garde pour s'y référer ultérieurement – en format électronique	7	5	3	4	19
Les jette	18	23	14	23	8
Les fait circuler à d'autres professionnels de la santé	17	16	12	19	20
Informe ses patients à propos des risques	16	14	12	17	20
Discute avec un pharmacien	14	13	17	11	14
S'en rappelle	6	6	4	8	8
Les utilise dans le cadre de son travail/les met en application	4	6	2	2	5
Ajuste les ordonnances en conséquence	2	2	1	1	5
Autre	10	9	9	5	14

¹ Parmi les répondants qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut la Liste d'envoi électronique de Santé Canada (n=9) et les Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=12), même si les tailles des échantillons sont trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.

Les pharmaciens sont plus enclins que les autres professionnels de la santé à dire qu'ils gardent, pour s'y référer ultérieurement, les lettres destinées aux professionnels de la santé et les avis publics en format papier (76 %). À titre de comparaison, les infirmières sont moins susceptibles de garder des copies papier (36 %), mais elles sont toutefois plus susceptibles de les faire circuler à d'autres professionnels de la santé (44 %). Les naturopathes sont plus susceptibles que les autres professionnels de la santé de dire qu'ils informent leurs patients à propos des risques (32 %), tandis que les médecins sont plus susceptibles de dire qu'ils jettent les informations (36 %). (Les réponses des différentes professions de la santé en fonction de chacune des sources individuelles n'ont pas pu être analysées compte tenu des petites tailles d'échantillons).

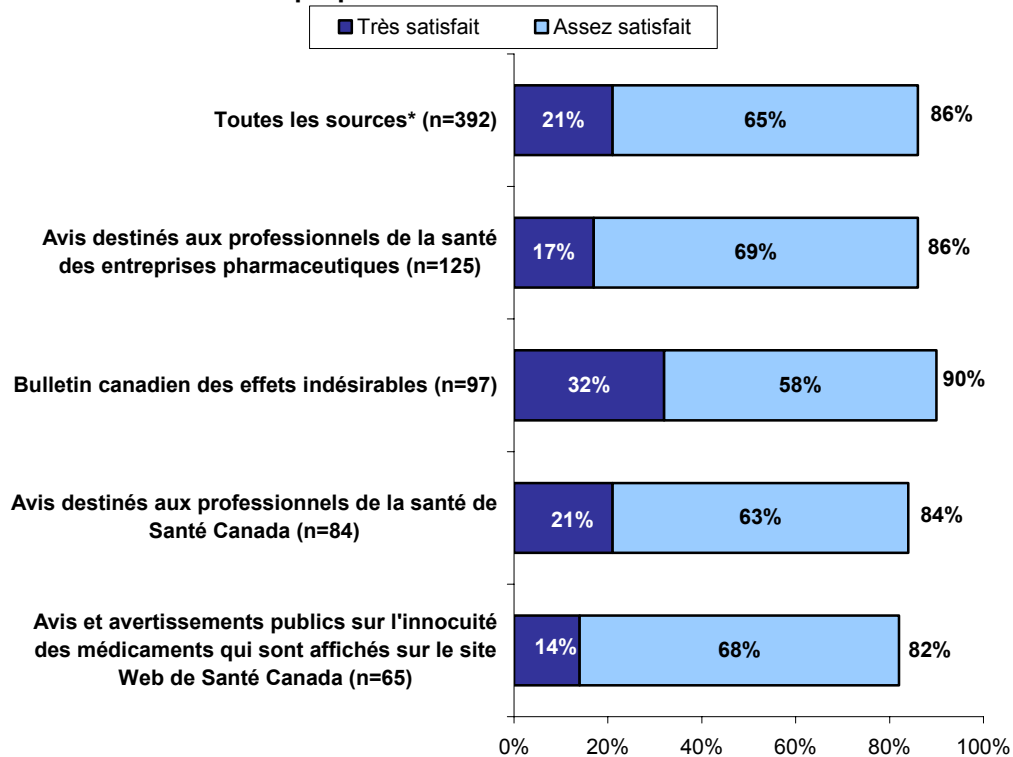


Satisfaction à l'égard des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Les professionnels de la santé sont généralement satisfaits des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments qu'ils utilisent, et cela est principalement le cas parce qu'elles offrent des informations pertinentes et actuelles.

Dans l'ensemble, les professionnels de la santé sont positifs à l'égard des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments qu'ils ont utilisées au cours de la dernière année. Pour l'ensemble des sources, plus de huit professionnels de la santé sur dix sont très (21 %) ou assez (65 %) satisfaits des informations sur l'innocuité des produits qu'ils reçoivent ou auxquelles ils ont accès. Comparativement aux autres sources, c'est à l'égard du Bulletin canadien des effets indésirables que les professionnels de la santé sont les plus satisfaits (32 % sont très satisfaits). (Q.17)

Satisfaction à l'égard des sources de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments¹



¹ Parmi ceux qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois.

* Le total inclut la liste d'envoi électronique de SC (n=9) et les Centres régionaux pour les E.I. (n=12), mais la taille des échantillons est trop petite pour rapporter ces résultats

Pour l'ensemble des six sources, le niveau de satisfaction est le plus élevé chez les pharmaciens (95 % sont très ou assez satisfaits), et le moins élevé chez les naturopathes (64 %), comparativement aux infirmières (89 %), aux médecins (86 %) et aux dentistes (76 %). (Les niveaux de satisfaction



des différentes professions de la santé en fonction de chacune des sources individuelles n'ont pas pu être analysés compte tenu des petites tailles d'échantillons).

Ceux qui sont satisfaits de ces sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits en général sont plus susceptibles de penser ainsi à cause des informations qu'elles contiennent. En effet, les professionnels de la santé considèrent que ces sources sont pertinentes (51 %) et actuelles (37 %), qu'elles fournissent des informations dont ils ont besoin (27 %) et qu'elles fournissent des informations essentielles pour la sécurité des patients (5 %). Quelques professionnels de la santé ont également mentionné qu'ils faisaient confiance à Santé Canada en tant que source d'informations (11 %), et que les informations étaient faciles à utiliser (10 %) et concises (6 %). Toutes ces raisons expliquant la satisfaction des professionnels de la santé sont constantes lorsqu'elles sont comparées à chacune des sources d'informations individuelles. (Q.18)

Raisons de la satisfaction à l'égard des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments¹

Raisons	Toutes les sources ² (n=337) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=107) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=87) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=71) %	Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments (n=65) %
Bonne source d'informations/pertinent	51	51	49	55	49
Informations actuelles/à jour/opportunes	37	35	40	35	26
Capable d'obtenir les informations/les réponses voulues	27	27	30	24	28
Fait confiance à Santé Canada	11	10	14	10	11
Facile à utiliser	10	8	12	9	13
Concis	6	5	9	7	2
Fournit des informations importantes pour la sécurité du patient	5	3	8	6	-
Aime la méthode utilisée pour envoyer des informations	2	4	-	3	4
Fournit des suggestions/options	2	5	1	-	-
Les informations peuvent être biaisées	2	5	-	1	-
Les informations peuvent être présentées en retard	2	1	5	-	-
Autres réponses	6	7	6	3	9
Ne sait pas	3	2	1	4	8

¹ Parmi les répondants qui sont satisfaits de la source qu'ils ont utilisée au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut la Liste d'envoi électronique de Santé Canada (n=8) et les Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=11), même si les tailles des échantillons sont trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.



Les infirmières sont plus susceptibles de dire que ces six sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits sont faciles à utiliser (22 %), tandis que les médecins (41 %) et les pharmaciens (42 %) sont plus susceptibles d'émettre des commentaires sur la présentation des informations en temps opportun. (Les raisons du niveau de satisfaction des différentes professions de la santé en fonction de chacune des sources individuelles n'ont pas pu être analysées compte tenu des petites tailles d'échantillons).

Les professionnels de la santé qui ont affirmé être insatisfaits des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits ont fourni diverses explications à cet effet, mais aucune d'entre elles ne se distingue particulièrement des autres. Les problèmes les plus courants sont le manque de confiance envers Santé Canada comme source d'informations (20 %), et le fait que les informations ne soient pas actuelles (16 %). Parmi les autres raisons données pour expliquer l'insatisfaction de certains professionnels de la santé, il y a le manque de généralité (12 %) et le fait que la source ne soit pas bien connue au sein des professionnels de la santé en général (12 %). (Il faut noter que ces résultats n'ont pas pu être analysés individuellement en fonction de chacune des sources ou de chaque type de profession de la santé compte tenu des petites tailles d'échantillons).



Raisons de l'insatisfaction à l'égard des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments¹

Raisons	Toutes les sources ² (n=50) %
N'a pas confiance/manque de confiance envers Santé Canada	20
Informations ne sont pas actuelles	16
N'est pas assez compréhensible	12
Les professionnels de la santé doivent être davantage sensibilisés à ce sujet	12
Trop orienté vers le produit	10
Les médicaments/effets secondaires présentés sont présélectionnés	10
Difficile de trouver ce que je veux	10
Incapable de trouver les informations/les réponses voulues	8
Pas une bonne source d'informations	8
Ne fait pas confiance aux entreprises pharmaceutiques	8
N'est pas assez court	6
Les informations ne me sont pas pertinentes	6
Site difficile à utiliser	4
Autres réponses	8
Ne sait pas	4

¹ Parmi les répondants qui sont insatisfaits de la source qu'ils ont utilisée au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut les six sources abordées, même si les tailles des échantillons étaient trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.

Les professionnels de la santé sont satisfaits de tous les aspects de ces sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, et ils sont plus particulièrement satisfaits du fait que les informations soient à jour ou actuelles.

On a également demandé aux professionnels de la santé de préciser leur niveau de satisfaction à l'égard de cinq aspects précis des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, ce qui inclut le fait que les informations soient à jour, la clarté des informations présentées, le niveau de détails fournis, la possibilité d'utiliser les informations au fil du temps et la pertinence des informations. En général, le niveau de satisfaction à l'égard de ces aspects est élevé. Plus de neuf professionnels de la santé sur dix ont dit qu'ils sont très ou assez satisfaits de presque tous ces aspects, et ce pour presque toutes les sources d'informations. (Q.19)

Afin d'offrir un meilleur aperçu des aspects de chaque source qui sont les plus efficaces, les résultats affichés dans le tableau qui suit ne représentent que les réponses « très satisfait ». Bien qu'il n'y ait pas de différence significative entre les divers aspects, les professionnels de la santé sont plus



susceptibles d’être satisfaits du fait que les informations soient à jour (38 %), et moins susceptibles d’être satisfaits de la pertinence des informations pour leurs besoins (21 %).

Satisfaction à l’égard d’aspects spécifiques des sources de nouvelles informations sur l’innocuité des médicaments¹

Très satisfait

Très satisfait de...	Toutes les sources ² (n=392) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques (n=125) %	Bulletin canadien des effets indésirables (n=97) %	Lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada (n=84) %	Avis et avertissements publics sur l’innocuité des médicaments (n=65) %
Le fait que les informations soient à jour ou actuelles	38	38	44	45	19
La clarté des informations présentées	33	30	42	30	23
Le niveau de détails fournis	30	28	36	31	20
La possibilité d’utiliser les informations au fil du temps	27	26	31	29	17
La pertinence des informations	21	17	28	24	17

¹ Parmi les répondants qui ont utilisé la source au cours des 12 derniers mois

² Le total inclut la Liste d’envoi électronique de Santé Canada (n=9) et les Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments (n=12), même si les tailles des échantillons sont trop petites pour rapporter ces résultats individuellement.

Parmi les différentes sources, c’est le Bulletin canadien des effets indésirables qui a reçu les meilleures notes pour les cinq aspects, tandis que les avis publics sur l’innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada ont reçu les moins bonnes notes à ce sujet. Les lettres destinées aux professionnels de la santé de Santé Canada ont également été bien notées en ce qui a trait au fait que l’information soit à jour, à la possibilité d’utiliser les informations au fil du temps et à la pertinence des informations, tandis que les lettres destinées aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques ne sont pas considérées comme étant particulièrement pertinentes.

Parmi toutes les professions de la santé interrogées, ce sont les médecins et les pharmaciens qui ont accordé les meilleures notes aux six sources par rapport aux cinq aspects. Par exemple, ils étaient plus susceptibles de dire qu’ils sont très satisfaits de la pertinence des informations offertes (25 % chez les médecins et 30 % chez les pharmaciens). (Le niveau de satisfaction des différentes professions de la santé pour ce qui est d’évaluer chacun des cinq aspects en fonction de chacune des sources individuelles n’a pas pu être analysé compte tenu des petites tailles d’échantillons.) Le niveau de satisfaction est également plus élevé auprès de ceux qui ont lu les sources en profondeur (35 % sont très satisfaits), comparativement à ceux qui n’y ont jeté qu’un bref coup d’œil (9 %).



On a ensuite demandé aux professionnels de la santé qui se disaient insatisfaits de l'un ou l'autre des aspects de ces sources de nouvelles informations sur l'innocuité des produits d'indiquer les raisons de leur insatisfaction (compte tenu des petites tailles d'échantillons, les résultats pour chacune des sources ont été combinés de manière à obtenir une réponse globale pour toutes les professions de la santé. Néanmoins, les données devraient être interprétées avec prudence puisque les tailles des échantillons sont demeurées petites.)

Ceux qui se disaient insatisfaits de la pertinence des informations fournies par ces sources (n=34) ont indiqué que cela était le cas parce que ces dernières ne répondaient pas à leurs besoins (27 %), parce qu'elles ne contenaient pas assez d'informations à propos de certains types de produits (15 %) ou à propos des produits qu'ils prescrivent (9 %), parce qu'elles ne contiennent généralement pas assez d'informations (12 %) ou parce qu'ils ne font pas confiance à cette source d'informations (12 %). (Q.20)

Les professionnels qui se disaient déçus de l'utilité des informations au fil du temps (n=26) ont indiqué que les sources n'étaient pas pertinentes pour leur pratique (27 %), qu'il était difficile de conserver et d'accéder de nouveau aux informations (19 %), que les informations étaient biaisées (15 %) ou qu'ils préféreraient recevoir les informations dans un autre format (12 %).

Le petit groupe de professionnels de la santé qui étaient préoccupés à l'égard du niveau de détails (n=25) ont dit que cela était le cas parce que les informations sont trop vagues (44 %), que les informations ne sont pas pertinentes pour eux (24 %), ou parce qu'ils ne font pas confiance à la source d'informations (12 %). Quelques professionnels de la santé ont également mentionné qu'il arrivait parfois que trop d'informations soient offertes (12 %).

Ceux qui étaient préoccupés par le fait que les informations ne soient pas actuelles (n=23) ont dit qu'ils recevaient les informations en retard ou que les informations étaient désuètes lorsqu'ils la recevaient (61 %), que les informations étaient incomplètes (17 %), ou que les informations n'étaient pas précises ou étaient biaisées (9 %).

Enfin, les quelques individus qui sont insatisfaits de la clarté des informations (n=14) pensent ainsi parce que les informations ne sont pas assez détaillées (6 réponses), parce que les informations sont trop verbeuses ou qu'elles ne sont pas assez concises (3 réponses), ou parce qu'ils trouvent que la mise en page est difficile à lire (3).



Probabilité d'utilisation future des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Après avoir été informés à propos des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, plus des trois quarts des professionnels de la santé qui ne les connaissaient pas bien auparavant ont indiqué qu'ils seraient intéressés à les utiliser dans le futur.

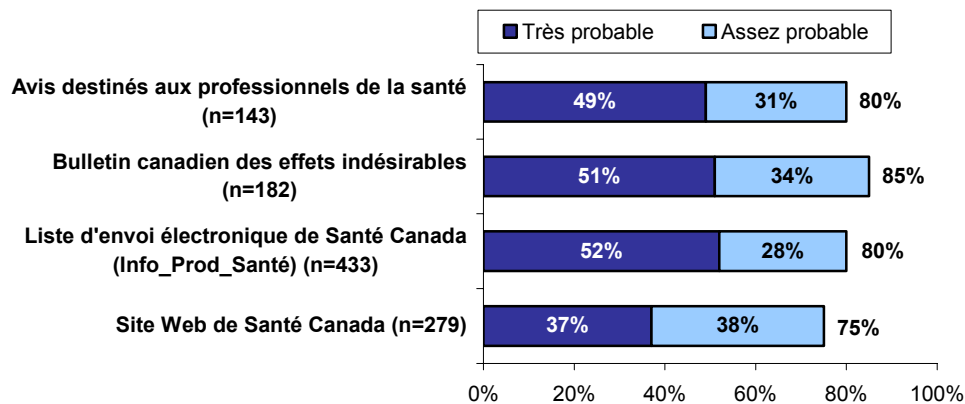
Compte tenu qu'un nombre considérable de professionnels de la santé ne connaissent pas bien certaines des sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits qui sont disponibles, le sondage examinait dans quelle mesure ils seraient intéressés à utiliser ces ressources lorsqu'ils en auraient pris connaissance. Pour les professionnels de la santé ayant mentionné qu'une certaine source de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments en particulier ne leur étaient *pas du tout familière*, on leur a lu une brève description de la source, puis on leur a demandé dans quelle mesure il serait probable qu'ils utilisent cette source pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits de santé.

Après avoir pris connaissance des quatre sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments (c.-à-d. les lettres destinées aux professionnels de la santé, le Bulletin canadien des effets indésirables, la liste d'envoi électronique de Santé Canada, et le site Web de Santé Canada), les professionnels de la santé ont manifesté un niveau d'intérêt élevé envers celles-ci. Après avoir obtenu une description de la source, environ huit professionnels de la santé sur dix ont dit qu'il serait très probable ou assez probable qu'ils utilisent le Bulletin canadien des effets indésirables (85 %), les lettres destinées aux professionnels de la santé (80 %) et la liste d'envoi électronique de Santé Canada (80 %), tandis que trois professionnels de la santé sur quatre (75 %) ont dit qu'ils utiliseraient le site Web de Santé Canada. (Q.21, 23, 25, 27)

Au sein des différentes professions de la santé, les pharmaciens (81 %), les infirmières (85 %) et les naturopathes (87 %) sont plus susceptibles que les médecins (70 %) d'utiliser la liste d'envoi électronique de Santé Canada, tandis que les infirmières ont également manifesté le plus grand intérêt pour ce qui est d'utiliser le site Web de Santé Canada (93 %).



Probabilité d'utilisation des sources d'informations dans le futur¹



¹ Parmi ceux pour qui ces sources ne sont pas du tout familières

On a également demandé aux professionnels de la santé ayant mentionné qu'il était improbable qu'ils utilisent ces sources d'indiquer les raisons pour lesquelles ils pensaient ainsi. Pour chacune des sources, les professionnels de la santé ont fourni différentes raisons, ce qui inclut le fait qu'ils étaient inquiets que les informations ne soient pas pertinentes pour leur pratique, qu'ils n'avaient pas le temps de lire ces informations et qu'ils préféraient d'autres sources. En ce qui a trait aux ressources accessibles par le biais d'un ordinateur (la liste d'envoi électronique et le site Web de Santé Canada), il y a un certain nombre de professionnels de la santé qui ont indiqué qu'ils n'utilisaient pas Internet ou qu'ils n'y avaient pas accès. (Q.22, 24, 26, 28)

**Raisons pour lesquelles il est improbable qu'ils utilisent la source¹**

Raisons	Bulletin canadien des effets indésirables (n=27)* %	Lettres destinées aux professionnels de la santé (n=29)* %	Liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé) (n=74) %	Site Web de Santé Canada (n=67) %
Informations non pertinentes pour la pratique	41	21	19	12
Pas le temps de lire ce type d'informations	19	24	18	25
Préfère d'autres sources	15	14	18	27
Uniquement utile s'il contient des produits que nous utilisons	11	3	-	-
Ne fait pas confiance aux informations	7	7	-	-
Pas d'accès à Internet/n'utilise pas Internet	4	7	31	33
Ne sait pas comment utiliser un ordinateur	4	-	5	-
Ne sait pas comment s'abonner/où le trouver	-	7	-	8
Autres réponses	11	10	24	20

¹ Parmi les répondants ayant répondu qu'il ne serait pas très probable ou pas du tout probable qu'ils utilisent la source
*L'interprétation des résultats doit être faite avec prudence compte tenu des petites tailles des échantillons

Types d'informations requises sur l'innocuité des médicaments

La plupart des professionnels de la santé ne croient pas qu'il est nécessaire d'avoir recours à des types d'informations supplémentaires sur l'innocuité des médicaments, mais une minorité de professionnels de la santé ont identifié des domaines qui pourraient être améliorés.

On a demandé aux professionnels de la santé d'identifier des types d'informations spécifiques à propos de l'innocuité des médicaments qu'ils aimeraient avoir ou dont ils auraient besoin, et qui ne sont présentement pas disponibles par le biais de l'une de ces sources. Très peu d'individus ont suggéré (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) des moyens d'améliorer les informations. Parmi les suggestions mentionnées, il y a les informations sur les différents types de médicaments (7 %), sur les interactions avec d'autres médicaments (6 %) ou sur les effets indésirables associés aux médicaments qui sont inattendus (3 %). Cependant, la vaste majorité des professionnels de la santé (73 %) ont indiqué qu'il n'y a pas d'informations dont ils auraient besoin et qui ne se retrouvent pas dans les ressources disponibles. (Q.29)



Types d'informations supplémentaires requises sur l'innocuité des médicaments

Types d'informations	%
Différents types de médicaments (ex. : produits de santé naturels, anti-dépresseurs)	7
Interactions avec d'autres médicaments	6
Effets indésirables associés aux médicaments qui sont inattendus	3
Recherches/études cliniques	2
Effets sur différents groupes (ex. : personnes âgées, enfants)	2
Informations à jours/actuelles	2
Informations non-biaisées sur l'innocuité des médicaments	1
Utilisation à long terme	1
Autres réponses	14
Aucune/Ne sait pas	73

Les naturopathes sont les plus susceptibles de chercher à obtenir un plus grand nombre d'informations à propos des interactions avec d'autres médicaments (17 %), tandis que ce sont les pharmaciens qui ont manifesté le plus grand intérêt envers les informations sur les différents types de médicaments (11 %). Cependant, au sein de toutes les professions de la santé, aucun besoin significatif n'a été identifié pour ce qui est d'obtenir d'autres types d'informations que celles disponibles en ce moment.

Méthode préférée pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments

Les préférences des professionnels de la santé varient pour ce qui est de recevoir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments, mais les envois postaux et le courriel sont leurs méthodes préférées.

Les *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments sont actuellement offertes aux professionnels de la santé par le biais de diverses sources. Ce sondage leur demandait quelle méthode ils préféreraient pour recevoir ce type d'informations, et les méthodes préférées varient considérablement d'une profession de la santé à une autre. En général, les médecins (69 %) et les dentistes (67 %) ont tendance à favoriser les envois postaux, tandis que les infirmières (77 %) et les naturopathes (67 %) préfèrent le courriel, et que les pharmaciens (60 %) préfèrent le télécopieur. Alors que le niveau d'intérêt est moins élevé en ce qui a trait au fait d'obtenir ces informations sur Internet ou par le biais de mises à jour informatiques, les infirmières sont celles qui ont exprimé le plus d'intérêt envers Internet (41 %) et les pharmaciens sont plus susceptibles que les autres professions de la santé de préférer les mises à jour informatiques (38 %). (Q.30)



Méthode préférée pour obtenir de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments

Source	Total %	Médecins %	Dentistes %	Pharmaciens %	Infirmières %	Naturopathes %
Par la poste	56	69	67	45	44	57
Par courriel	53	41	42	44	77	67
Par télécopieur	36	41	31	60	10	23
Sur Internet	29	21	26	28	41	33
Par le biais de mises à jour informatiques sur votre ordinateur	25	18	16	38	27	21
Autre	3	5	6	1	3	3

La préférence des professionnels de la santé en matière de moyens de communication ne semble pas avoir de lien direct avec les sources de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits de Santé Canada qu'ils utilisent présentement.

Meilleure source d'informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments

Santé Canada est perçu comme la principale source d'informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments, et cela est particulièrement le cas chez les médecins.

Alors que Santé Canada est l'une des nombreuses ressources utilisées par les professionnels de la santé pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments en général, le ministère est considéré comme la principale source d'informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments. Près de quatre professionnels de la santé sur dix (39 %) ont nommé Santé Canada (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) comme meilleure source d'informations sur les effets indésirables associés aux médicaments, ce qui inclut le Bulletin canadien des effets indésirables (7 %), la liste d'envoi électronique (7 %), le site Web (3 %), les avis publics sur la santé (3 %) et les lettres destinées aux professionnels de la santé (3 %). À titre de comparaison, peu d'individus ont mentionné les entreprises pharmaceutiques (7 %), les associations professionnelles et les collègues de travail (5 %) ou les pharmaciens (4 %) comme principales sources d'informations sur les effets indésirables associés aux médicaments. (Q.31)

Parmi les différentes professions de la santé, les médecins sont les plus susceptibles d'identifier Santé Canada comme meilleure source d'informations sur les effets indésirables associés aux médicaments (46 %), tandis que les naturopathes (29 %) sont moins susceptibles de répondre en ce sens. À titre de



comparaison, les naturopathes sont plus susceptibles de se tourner vers leur association professionnelle ou leurs collègues de travail (12 %), ou sont incertains (14 %) pour ce qui est de déterminer la meilleure source d'informations à ce sujet. Parmi les sources de Santé Canada, le Bulletin canadien des effets indésirables est celle qui est la plus couramment nommée par les médecins (9 %) et les pharmaciens (15 %). Les médecins sont également plus susceptibles d'identifier les lettres destinées aux professionnels de la santé (7 %) comme meilleure source d'informations à ce sujet.

Meilleure source d'informations à propos des effets indésirables associés aux médicaments

Sources	%
Net – Santé Canada	39
Santé Canada/gouvernement (en général)	14
Bulletin canadien des effets indésirables	7
Liste d'envoi électronique (Info_Prod_Santé)/avertissements par courriel de Santé Canada	7
Site Web de Santé Canada	3
Avis publics sur la santé	3
Lettres destinées aux professionnels de la santé	3
Sources en ligne/site Web/Internet	8
Courriel (non précisé)	7
Entreprise pharmaceutique	7
Poste (non précisé)	5
Associations professionnelles/collègues	5
Pharmaciens/pharmacie	4
Télécopieur (non précisé)	4
Revue/publications médicales/littérature scientifique	3
CPS	3
Autres réponses	9
Ne sait pas	5

2^e partie

**Déclaration obligatoire des effets indésirables graves
associés aux médicaments et consentement éclairé**



Résultats du sondage destiné au grand public

Effets indésirables associés aux médicaments

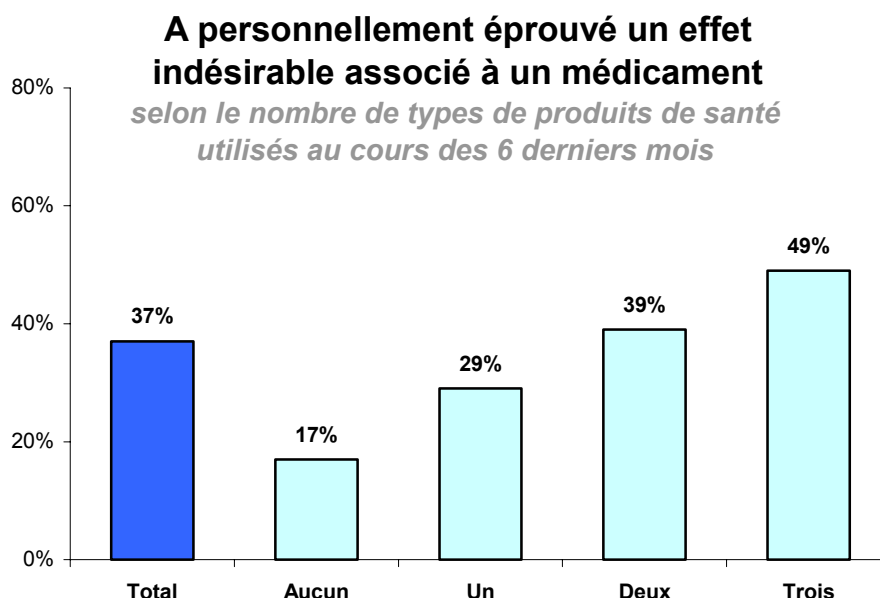
Le sondage abordait le sujet des effets indésirables associés aux médicaments afin de mesurer le niveau de conscientisation du public canadien à l'égard des effets indésirables associés aux médicaments ainsi que leurs expériences avec ceux-ci. Cette étude voulait également recueillir les opinions du grand public à propos de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments et le besoin d'avoir le consentement éclairé du patient avant de déclarer un effet indésirable associé à un médicament.

Expérience personnelle avec les effets indésirables associés aux médicaments

Plus du tiers des consommateurs affirment avoir déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament et, dans la plupart des cas, il s'agissait d'un effet indésirable associé à un médicament d'ordonnance. La mesure qui est prise le plus souvent est de contacter leur médecin ou d'arrêter de prendre le médicament en question.

On a lu aux participants du sondage la définition d'un effet indésirable associé à un médicament, puis on leur a demandé s'ils avaient déjà personnellement éprouvé un effet sérieux ou inattendu associé à un médicament, une médication ou un produit thérapeutique.² Dans l'ensemble, plus d'un Canadien sur trois (37 %) a déclaré avoir déjà personnellement éprouvé un tel effet indésirable à un moment ou à un autre de sa vie. (Q.21)

² Le sondage fournissait la définition suivante : « Comme vous le savez peut-être déjà, il arrive parfois qu'un médicament ou qu'un produit thérapeutique engendre des effets non voulus – c'est ce que l'on appelle un "effet indésirable dû à un médicament". Dans la plupart des cas, ces effets sont mineurs et souvent très prévisibles, comme la somnolence par exemple. Par contre, dans certains cas, les médicaments peuvent avoir un effet sérieux ou inattendu. »



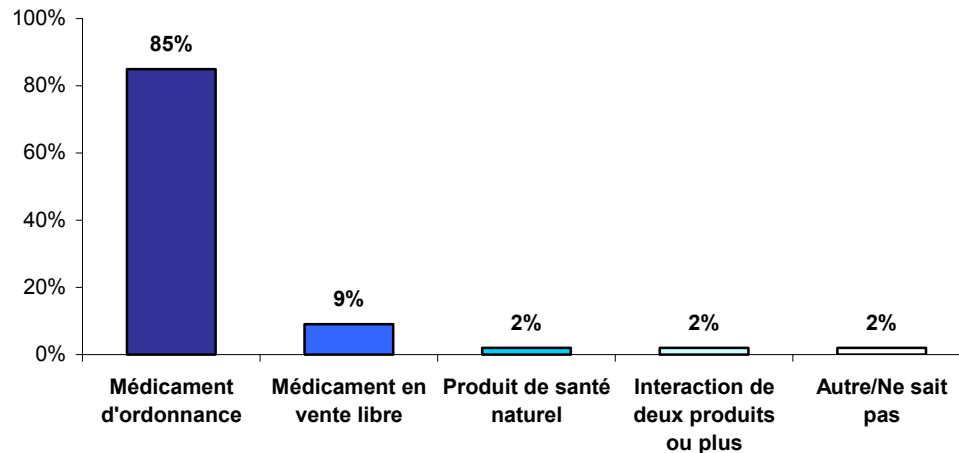
Le taux d'incidence des effets indésirables associés aux médicaments augmente avec le nombre de types de produits pris au cours des six derniers mois. Ceux qui ont pris des médicaments d'ordonnance, des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels sont trois fois plus susceptibles de déclarer avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament que ceux qui n'en ont pas pris au cours de la même période de temps.

Ces résultats recueillent probablement avec précision les croyances des gens par rapport à ce qu'ils ont vécu, mais, en même temps, ils représentent probablement une surévaluation du vrai niveau d'incidence des effets sérieux ou inattendus au sein de la population. Cette divergence est probablement due au fait que puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances médicales pour identifier les effets indésirables associés aux médicaments, les consommateurs peuvent classer certains des effets secondaires ou symptômes prévisibles de leur maladie comme un effet indésirable associé à un médicament. Par conséquent, les niveaux d'incidence rapportés devraient être interprétés avec prudence.

Les individus qui disent avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (37 % de la population totale des consommateurs) relient le plus souvent l'effet indésirable à un médicament d'ordonnance (85 %). À titre de comparaison, un faible nombre d'effets indésirables associés aux médicaments ont été reliés à la prise d'un médicament en vente libre (9 %) ou d'un produit de santé naturel (2 %), ou à une interaction entre deux produits de santé ou plus (2 %). (Q.22)



Cause de l'effet indésirable associé à un médicament¹



¹ Parmi ceux ayant éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (n=556)

Au sein de la population, les effets indésirables associés aux médicaments sont un peu plus souvent éprouvés par les femmes (44 %, comparativement à 29 % chez les hommes), augmentent modestement en fonction de l'âge, et diminuent en fonction des revenus familiaux (32 % chez les consommateurs ayant des revenus de 60 000 \$ ou plus, comparativement à 44 % chez ceux qui gagnent moins de 25 000 \$ par année).

Les gens qui disent avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament utilisent différemment les informations sur l'innocuité des produits qui sont disponibles et ils ont des perceptions quelque peu différentes à l'égard de l'innocuité des médicaments, et ce de manière prévisible. Ce groupe est moins susceptible de faire confiance aux systèmes en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance, et il est moins susceptible de croire en l'innocuité des médicaments d'ordonnance, des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels.

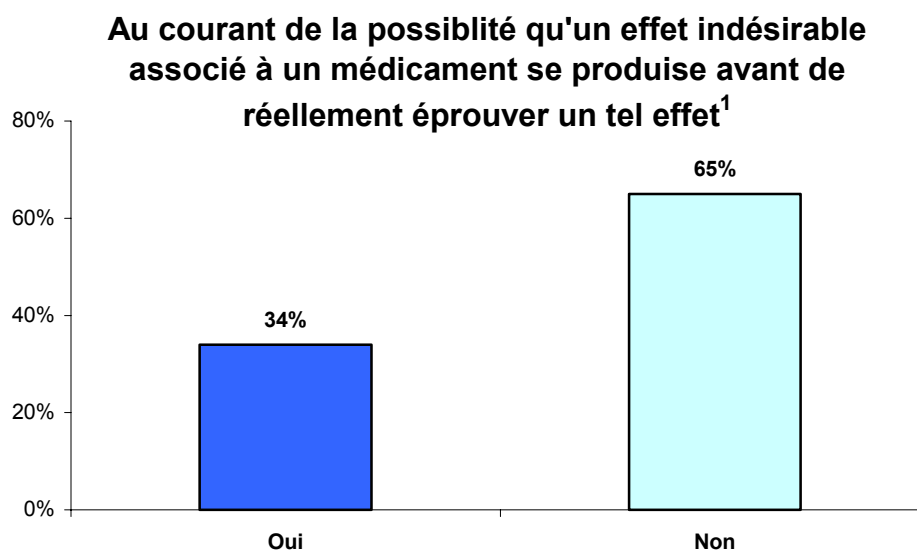
De plus, les consommateurs qui ont dit avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament sont moins susceptibles d'être satisfaits des informations sur l'innocuité qui sont disponibles pour chacun des types de produits de santé (c.-à-d. que le taux de réponses « généralement satisfait » est moins élevé et que le taux de réponses « pas très satisfait » est plus élevé, comparativement à ceux qui n'ont pas éprouvé d'effets indésirables associés aux médicaments, même si le taux de réponses « très satisfait » est semblable dans les deux cas). De plus, ces consommateurs sont tout autant susceptibles que les autres de dire qu'ils cherchent toujours à obtenir des informations lorsqu'ils prennent un médicament d'ordonnance pour la première fois, mais ils sont toutefois plus susceptibles de toujours chercher à obtenir des informations sur les médicaments en vente libre ou les produits de santé naturels qu'ils prennent pour la première fois. Ils sont



également plus enclins à toujours chercher à obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des trois types de produits de santé lorsqu'ils les prennent déjà, et ce même s'ils ne sont pas plus

susceptibles de connaître les avis publics ou le site Web de Santé Canada comme sources pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments.

Dans quelle mesure les consommateurs ont-ils anticipé la possibilité que la prise d'un médicament spécifique entraîne un effet indésirable? La majorité des consommateurs (65 %) ayant déclaré avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament ont dit qu'ils ne savaient pas, avant que l'effet ne se produise, qu'il était possible que la prise de ce médicament spécifique entraîne ce type d'effet indésirable. Les hommes (43 %) sont plus susceptibles que les femmes (28 %) de reconnaître qu'ils savaient qu'il était possible que la prise de ce médicament entraîne ce type d'effet indésirable avant que ce dernier ne se produise. (Q.23)



¹ Parmi ceux ayant éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (n=556)

On a également demandé aux consommateurs ayant déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament de dire ce qu'ils avaient fait lorsqu'ils avaient éprouvé cet effet indésirable. La réponse la plus courante était de contacter un médecin pour obtenir de l'aide (53 %) ou d'arrêter de prendre le médicament ayant causé l'effet indésirable (37 %). D'autres consommateurs ont répondu qu'ils sont allés à l'hôpital (14 %) ou qu'ils ont contacté un pharmacien (9 %). Un consommateur sur dix (9 %) a mentionné qu'il n'a rien fait et qu'il a attendu que l'effet se dissipe. (Q.24)

Au sein de la population des consommateurs, le fait de contacter un médecin était l'action la plus courante suite à un effet indésirable associé à un médicament, et plus les consommateurs étaient scolarisés, plus il était probable qu'ils agissent ainsi. D'autres réponses sont légèrement différentes



d'un sexe à l'autre. Les hommes étaient plus susceptibles de ne rien faire et d'attendre que l'effet se dissipe (15 %, comparativement à 6 % chez les femmes), tandis que les femmes étaient plus susceptibles d'aller à l'hôpital (18 %, comparativement à 8 % chez les hommes) ou de contacter un

pharmacien (12 %, comparativement à 4 % chez les hommes). Les individus âgés de moins de 35 ans étaient moins susceptibles de dire qu'ils avaient arrêté de prendre le médicament (25 %, comparativement à 40 % chez les gens plus âgés).

Action prise suite à un effet indésirable associé à un médicament¹

Action	%
Contacter le médecin pour obtenir de l'aide	53
Arrêter de prendre le médicament	37
Aller à l'hôpital	14
Rien/attendre que l'effet se dissipe	9
Contacter le pharmacien pour obtenir de l'aide	9
Contacter un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide	3
Prendre un médicament pour contrer l'effet	2
Changer de médicament	2
En apprendre davantage à propos des effets secondaires	2
Autres réponses	8
Ne sait pas	2

¹ Parmi les répondants qui ont mentionné avoir éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (n=556)

Préoccupation à l'égard des risques associés aux produits de santé

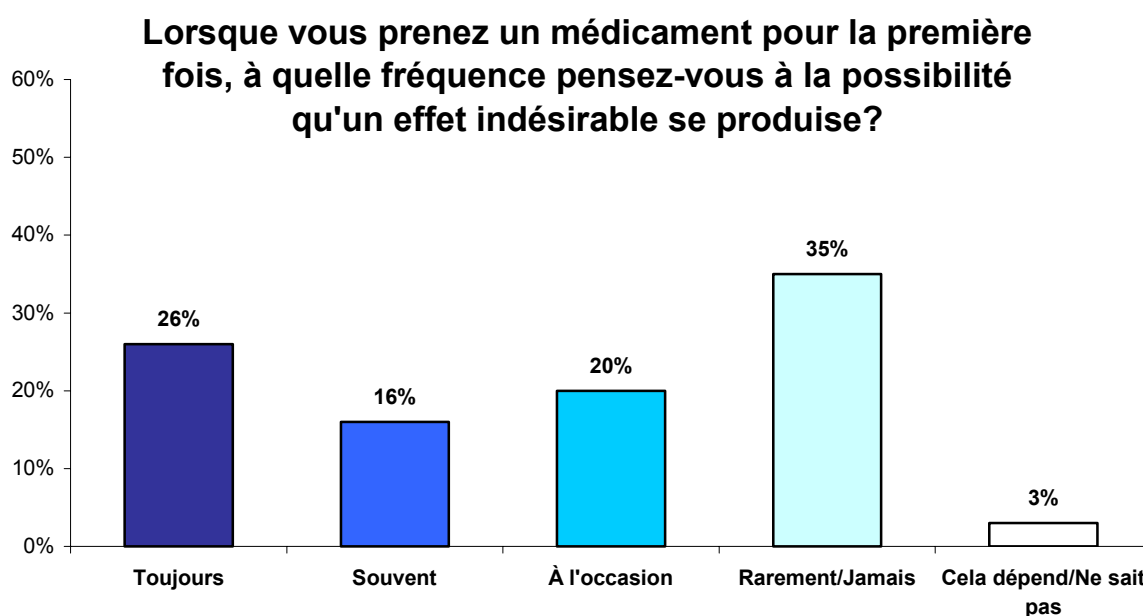
Quatre consommateurs sur dix ont dit qu'ils pensaient toujours ou souvent à la possibilité qu'un effet indésirable se produise la première fois qu'ils prennent un médicament, et cela est davantage le cas chez ceux qui ont personnellement éprouvé un tel effet indésirable.

Alors que les consommateurs ont confiance en l'innocuité des produits de santé qui sont présentement disponibles, plusieurs sont également conscients de la possibilité qu'un effet indésirable potentiel se produise. Quatre consommateurs sur dix disent qu'ils pensent toujours (26 %) ou souvent (16 %) à la possibilité qu'un effet indésirable se produise la première fois qu'ils prennent un médicament, comparativement à un consommateur sur trois (35 %) qui dit ne jamais penser à cela. (Q..20)



D'un bout à l'autre du pays, les Québécois sont moins susceptibles que les résidents des autres provinces de penser à la possibilité qu'un effet indésirable associé à un médicament se produise (20 % y pensent toujours). La probabilité de penser à la possibilité qu'un effet indésirable se produise la première fois qu'un médicament est pris est plus élevée chez les femmes (33 % y pensent toujours), les consommateurs âgés de 35 ans et plus (28 %), et ceux qui ont pris les trois types de produits de santé au cours des six derniers mois (32 %).

Les gens qui ont déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament sont également plus susceptibles de dire qu'ils pensent toujours ou souvent à la possibilité qu'un effet indésirable se produise lorsqu'ils prennent un médicament pour la première fois (56 %), comparativement à ceux qui n'ont jamais éprouvé d'effets indésirables associés aux médicaments (34 %).



Probabilité d'agir suite à un effet indésirable associé à un médicament

Les consommateurs qui n'ont jamais éprouvé un effet indésirable associé à un médicament disent qu'ils seraient plus susceptibles d'agir à la suite d'un de ces effets en contactant un médecin ou en allant à l'hôpital.

On a demandé aux consommateurs ayant dit qu'ils n'avaient jamais éprouvé un effet indésirable associé à un médicament d'indiquer (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) ce qu'ils seraient les plus susceptibles de faire s'ils éprouvaient un effet indésirable sérieux ou inattendu associé à un produit thérapeutique. Comme ce fut le cas chez les consommateurs ayant déjà éprouvé de tels effets indésirables, ce groupe est également plus susceptible de contacter un médecin pour obtenir de l'aide (62 %). (Q.25)



Cependant, hormis cette réponse initiale, il n'y a pas d'autres similarités avec les consommateurs ayant déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament. Le tiers des consommateurs (34 %) qui n'ont jamais éprouvé un effet indésirable associé à un médicament ont indiqué qu'ils iraient à l'hôpital, une personne sur cinq (22 %) a mentionné qu'elle contacterait son pharmacien, tandis que 15 pour cent des répondants ont dit qu'ils arrêteraient de prendre le médicament. À titre de comparaison, les consommateurs qui ont déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament étaient moins susceptibles d'aller à l'hôpital ou de contacter un pharmacien, mais ils étaient deux fois

plus susceptibles de dire qu'ils arrêteraient de prendre le médicament causant cet effet. De plus, tandis que quelques consommateurs ayant déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament n'ont rien fait et ont attendu que l'effet se dissipe (9 %), aucun des consommateurs n'ayant jamais éprouvé d'effets indésirables associés aux médicaments n'a répondu en ce sens.

De plus, seulement quelques consommateurs ont dit que s'ils éprouvaient un effet indésirable associé à un médicament, ils le mentionneraient à Santé Canada (3%) ou au fabricant du médicament en question (2 %) (aucun des consommateurs ayant déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament n'a mentionné l'une ou l'autre de ces réponses).

Les Québécois sont moins susceptibles de dire qu'ils iraient à l'hôpital (20 %, comparativement à 43 % chez les Ontariens) et sont plus susceptibles de dire qu'ils contacteraient un pharmacien (42 %). Les femmes sont plus susceptibles de dire qu'elles arrêteraient de prendre le médicament causant l'effet indésirable (19 %, comparativement à 11 % chez les hommes). La probabilité de contacter un médecin est plus élevée chez les consommateurs les plus âgés (70 %) et chez les allophones (76 %). Le fait de déclarer l'effet indésirable associé au médicament à Santé Canada est légèrement plus susceptible d'être mentionné par les femmes (4 %) et les consommateurs âgés de 35 à 54 ans (4 %).



Action la plus probable suite à un effet indésirable associé à un médicament¹

Action probable	%
Contacter le médecin (la clinique) pour obtenir de l'aide/déclarer l'effet	62
Aller à l'hôpital	34
Contacter le pharmacien pour obtenir de l'aide/déclarer l'effet	22
Arrêter de prendre le médicament	15
Contacter un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide/déclarer l'effet	5
Appeler le 911/contacter le Centre antipoisons	5
Déclarer l'événement à Santé Canada	3
Appeler TeleHealth/Info-Santé	3
Contacter l'entreprise pharmaceutique pour obtenir des informations/déclarer l'effet	2
Autres réponses	9
Ne sait pas	4

¹ Parmi les répondants qui n'ont pas éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (n=944)



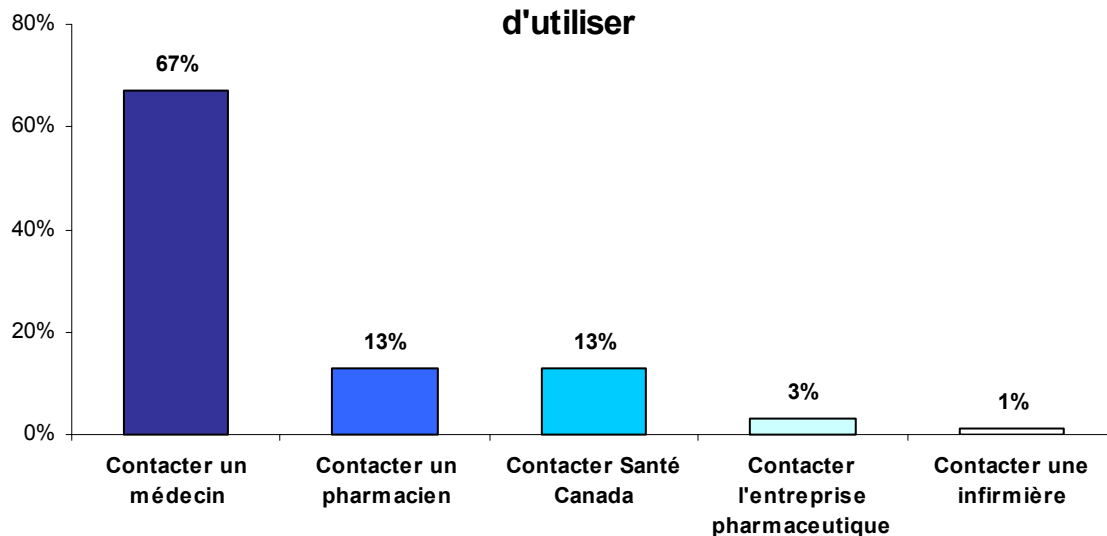
Méthode de notification préférée pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament

Les consommateurs se sentent plus à l'aise de déclarer un effet indésirable associé à un médicament à un médecin, plutôt qu'à un autre professionnel de la santé, à Santé Canada ou au fabricant du médicament.

On a demandé aux consommateurs d'indiquer leurs préférences pour ce qui est de déclarer un effet indésirable associé à un médicament qu'ils pourraient éprouver. Parmi les options présentées, le public préfère clairement déclarer de tels effets indésirables à un médecin (67 %). À titre de comparaison, relativement peu de consommateurs préféreraient faire une telle déclaration à un pharmacien (13 %), à Santé Canada (13 %), au fabricant du médicament en question (3 %) ou à une infirmière (1 %). (Q..26)

Les médecins sont les contacts de prédilection des consommateurs, et ce peu importe la région et le sous-groupe démographique. Il faut également noter que plus les gens sont âgés, plus cette préférence est marquée. Cependant, ce sont les Québécois (47 %) qui sont les moins à l'aise de déclarer de tels effets à un médecin, et ce sont également eux qui ont manifesté le plus d'intérêt à contacter un pharmacien (29 %), comparativement aux résidents des autres provinces. Les Québécois (17 %) et les Ontariens (15 %) sont parmi ceux qui sont les plus susceptibles de dire qu'ils seraient à l'aise de déclarer un effet indésirable associé à un médicament à Santé Canada.

Méthode de notification d'un effet indésirable associé à un médicament que le public serait le plus à l'aise d'utiliser





Déclaration obligatoire

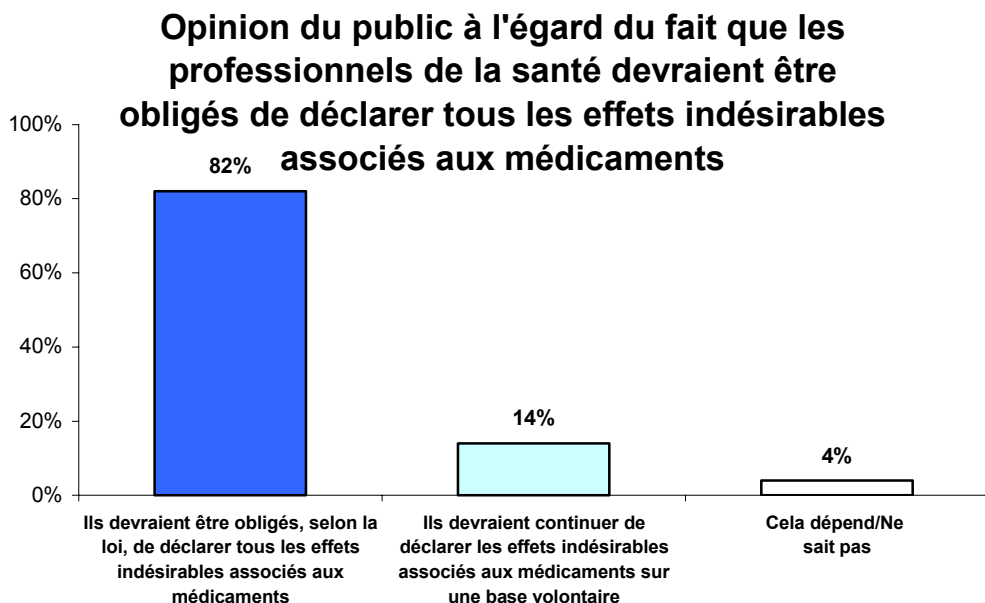
Plus de huit consommateurs sur dix croient que les professionnels de la santé devraient être obligés, en vertu de la loi, de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments. Cette opinion est principalement fondée sur la croyance que cette obligation représente une étape importante pour protéger la santé et la sécurité du public.

L'un des objectifs principaux de cette étude était de déterminer dans quelle mesure le public canadien soutient ou non le fait que les professionnels de la santé soient obligés de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments. Pour cette question, on a fourni le contexte suivant aux participants du sondage : « En ce moment, il semble qu'au Canada, la majorité des effets indésirables

associés aux médicaments ne soient pas déclarés. Le système fait en sorte que les entreprises pharmaceutiques doivent déclarer tous les effets indésirables graves qui leur ont été signalés. Par contre, les professionnels de la santé et les consommateurs font ces notifications sur une base volontaire. » On a ensuite demandé aux répondants s'ils croyaient que les professionnels de la santé devraient être obligés, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments, ou s'ils devaient plutôt continuer de les déclarer sur une base volontaire.

L'opinion du public à cet égard est claire. Plus de huit consommateurs sur dix (82 %) croient que les professionnels de la santé devraient être obligés, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables, tandis que seulement un consommateur sur six (14 %) croit que le système de déclaration devrait continuer d'être effectué sur une base volontaire. De plus, il faut noter que seulement quatre pour cent du public n'avait pas d'opinion claire à ce sujet. (Q.27)

Le système de déclaration obligatoire des effets indésirables obtient l'appui des consommateurs d'un océan à l'autre, mais celui-ci reçoit un appui plus important au Québec (88 %) et auprès des consommateurs qui sont les plus sensibilisés à l'égard des effets indésirables associés aux médicaments qui sont pris pour la première fois (87 %). L'appui à ce sujet est légèrement moins important chez les consommateurs âgés de 55 ans et plus (77 %) et chez ceux dont les revenus familiaux sont inférieurs à 25 000 \$ (76 %). Cependant, dans aucun des groupes il n'a été possible de remarquer un appui plus soutenu à l'égard de l'approche volontaire actuelle (pas plus d'un consommateur sur cinq de chaque groupe est de cet avis). L'appui pour la déclaration volontaire des effets indésirables est tout aussi important chez ceux qui ont éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (82 %) que chez ceux qui n'en ont pas éprouvé (82 %).



On a demandé aux consommateurs d'indiquer les raisons pour lesquelles ils appuyaient soit la déclaration obligatoire, soit la déclaration volontaire. Ceux qui sont en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables ont donné un certain nombre de raisons, mais ils sont plus

susceptibles de dire que ce système de déclaration obligatoire est nécessaire pour protéger la santé du grand public (33 %). Parmi les autres raisons mentionnées, il y a la croyance que les professionnels de la santé ne fourniront ces informations que s'ils en ont l'obligation (16 %), que cela fera en sorte que les médicaments seront plus sécuritaires (13 %) et que cela améliorera la confiance du public à l'égard de l'innocuité des médicaments et de la sécurité du système actuel (9 %). D'autres consommateurs ont tout simplement dit qu'il était important de fournir cette information à Santé Canada. (Q..28)



Raisons pour lesquelles les consommateurs sont en faveur de la déclaration obligatoire¹

Raisons	%
Nécessaire de protéger la santé du public	33
Important de fournir cette information à Santé Canada	17
Professionnels de la santé ne le feront que s'ils en ont l'obligation	16
Cela fera en sorte que les médicaments seront plus sécuritaires	13
Cela améliorera la confiance du public à l'égard de l'innocuité des médicaments/de la sécurité du système	9
Seule façon que le système fonctionnera	5
Entreprises pharmaceutiques seront plus fiables	4
Médecins seront plus fiables	4
Cela est important/cela est une question de bon sens de déclarer les problèmes (en général)	3
Préoccupations à l'égard du fait du manque de déclaration des effets	2
Cela aide les professionnels de la santé à être plus efficaces lorsqu'ils font face à ces cas	2
Autres raisons	20
Ne sait pas/pas de réponse	6

¹ Parmi les répondants pensant que la déclaration obligatoire devrait être imposée (n=1 218)

Ceux qui sont en faveur du maintien de la déclaration volontaire sont plus susceptibles de penser ainsi parce qu'ils ne veulent pas que les professionnels de la santé aient une surcharge de travail (18 %) ou parce qu'ils croient que les professionnels de la santé déclareront ces effets même s'ils ne sont pas obligés de le faire (15 %). D'autres consommateurs ont mentionné qu'il n'y a aucune raison de légiférer à ce sujet (11 %), que les mesures volontaires fonctionneront mieux (7 %), ou qu'ils ont des préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient (7 %).



Raisons pour lesquelles les consommateurs sont en faveur de la déclaration volontaire¹

Raisons	%
Un trop gros fardeau pour les professionnels de la santé	18
Professionnels de la santé déclareront ces effets même s'ils ne sont pas obligés de le faire	15
Aucune raison de légiférer à ce sujet	11
Mesures volontaires fonctionneront mieux	7
Préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient/de la diffusion d'informations personnelles	7
Difficulté à imposer	6
Cela est pour la sécurité de tous	4
Médecins devraient être en mesure d'utiliser leur jugement professionnel	4
Augmentera les coûts des soins de santé	3
Ce qui est bon pour moi n'est pas nécessairement bon pour les autres	3
Trop d'informations engendrera des problèmes	3
Ce ne sont pas toutes les déclarations qui sont cruciales ou importantes	2
Autres raisons	28
Ne sait pas	9

¹ Parmi les répondants pensant que la déclaration volontaire devrait demeurer en vigueur (n=217)



Consentement éclairé

Compte tenu des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des préoccupations que certains consommateurs canadiens peuvent avoir à l'égard de la confidentialité des renseignements personnels et médicaux, on a demandé aux consommateurs d'indiquer s'ils pensaient qu'il devrait être obligatoire d'obtenir le consentement éclairé du patient si leurs renseignements médicaux étaient inclus dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament.

Préoccupation à l'égard de la divulgation des renseignements du patient

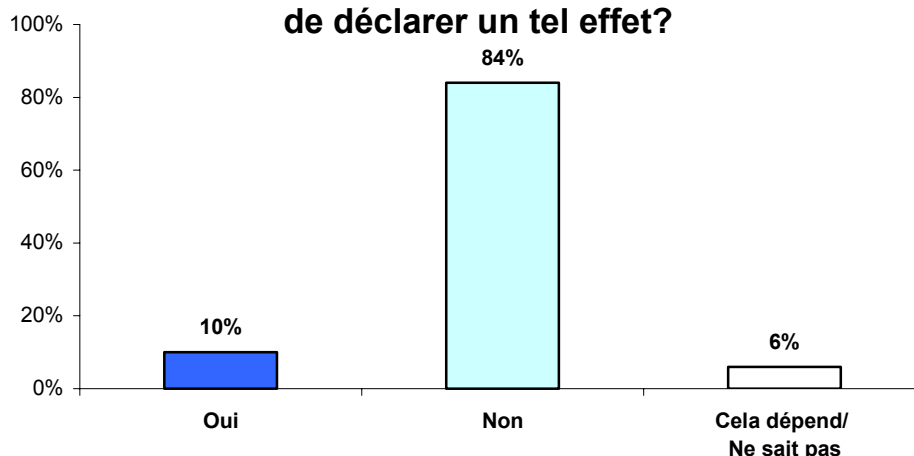
Plus de huit consommateurs sur dix disent que le fait d'inclure des renseignements médicaux dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament ne les découragerait pas de déclarer un tel effet.

On a demandé aux participants du sondage si le fait d'inclure des renseignements médicaux dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament les découragerait de déclarer un tel effet.³ Les résultats indiquent que la plupart des répondants du sondage ne verraient pas d'inconvénient au fait d'inclure ces renseignements dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament. Plus de huit consommateurs sur dix (84 %) ont dit que cela ne les découragerait pas de déclarer un effet indésirable associé à un médicament s'ils devaient inclure de tels renseignements dans la déclaration. Une personne sur dix (10 %) a indiqué que cela la découragerait de déclarer un effet indésirable associé à un médicament, tandis que six pour cent des consommateurs n'avaient pas d'opinion claire à ce sujet. (Q..29)

³ À des fins de clarification, l'explication suivante était fournie aux répondants : « Les informations suivantes concernant le patient pourraient être incluses dans la notification : l'âge du patient, son sexe, sa taille, son poids, le médicament pris, le type d'effet indésirable éprouvé et tout autre problème ou condition médicale pertinent. Le nom du patient ne serait *pas* inclus dans cette notification. »



**Le fait d'inclure des renseignements du patient
dans une déclaration d'un effet indésirable
associé à un médicament vous découragerait-il
de déclarer un tel effet?**



Une petite proportion de tous les segments de la population semble être préoccupée par l'insertion des renseignements médicaux dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament, mais cela semble être davantage problématique pour les allophones (24 %), les consommateurs les moins scolarisés (18 %) et ceux dont les revenus familiaux sont les moins élevés (16 %).

En revanche, les individus qui ont pris deux ou trois des différents types de produits de santé au cours des six derniers mois sont plus susceptibles de dire qu'une telle obligation ne les découragerait pas de déclarer un effet indésirable associé à un médicament (88 %). Ceux qui font le plus confiance au système de protection en place pour assurer l'innocuité des médicaments d'ordonnance sont également plus susceptibles de ne pas être découragés (88 % chez ceux qui lui font très confiance). Les individus qui ont déjà éprouvé un effet indésirable associé à un médicament (85 %) et ceux qui n'en ont jamais éprouvé (84 %) sont tout aussi susceptibles d'indiquer que l'insertion des renseignements médicaux ne les empêcherait pas de déclarer un effet indésirable associé à un médicament.

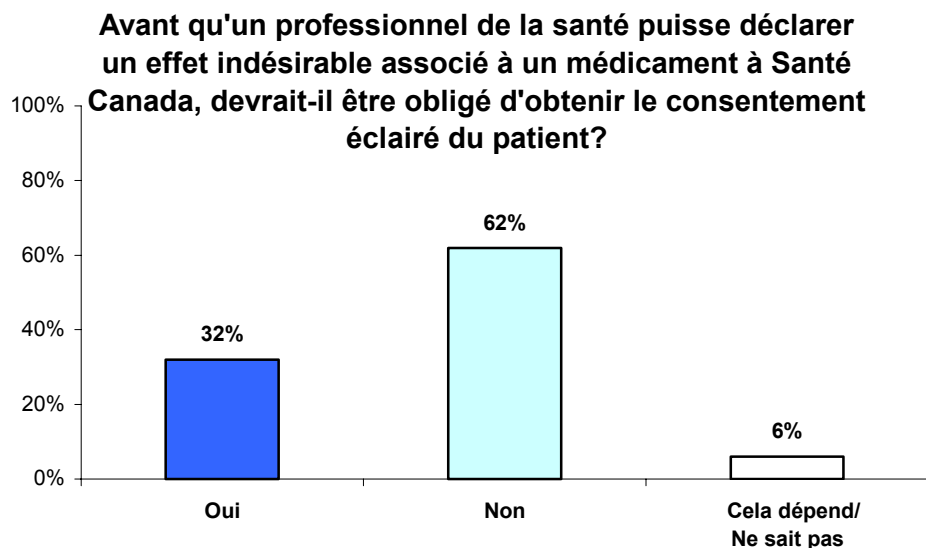
Obligation d'obtenir le consentement éclairé du patient

Les consommateurs sont opposés, dans une proportion de deux contre un, au fait d'obliger les professionnels de la santé d'obtenir le consentement éclairé du patient avant de pouvoir déclarer un effet indésirable associé à un médicament à Santé Canada.

La plupart des consommateurs ne sont pas préoccupés par le fait que leurs renseignements médicaux soient inclus dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament, mais pensent-ils que les patients ont un mot à dire en ce qui a trait à la déclaration ou non de leur effet indésirable par un professionnel de la santé? Un consommateur sur trois (32 %) croit qu'il devrait être obligatoire pour un professionnel de la santé d'obtenir le consentement éclairé du patient avant de déclarer un effet



indésirable associé à un médicament à Santé Canada. Cependant, près du double des consommateurs (62 %) soutiennent que l'obtention d'un tel consentement ne devrait pas être obligatoire.⁴ (Q..30)



Même si la majorité des résidents de l'ensemble des régions du Canada sont en faveur de l'obtention obligatoire du consentement éclairé du patient, cet appui est davantage marqué au Québec (38 %) et dans les provinces de l'Atlantique (37 %), de même qu'auprès des consommateurs âgés de moins de 35 ans (43 %), des allophones (45 %), de ceux qui sont les moins scolarisés (46 %) et de ceux ayant les revenus les moins élevés (40 %). De plus, comme on pouvait s'y attendre, cette opinion est endossée par la majorité (61 %) du petit groupe de consommateurs ayant dit que l'obligation de divulguer les renseignements du patient les découragerait de déclarer un effet indésirable à un professionnel de la santé.

Les individus pensant que l'obtention du consentement éclairé du patient ne devrait pas être requise ont mentionné l'une des deux raisons principales suivantes lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils étaient de cet avis : La sécurité publique est plus importante que la vie privée du patient (35 %) et/ou l'information exigée n'est pas assez personnelle ou de nature délicate pour exiger le consentement du patient (35 %). D'autres consommateurs croient que la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments ne sera pas faite si le consentement du patient est exigé (11 %), et qu'un système ne requérant pas de tel consentement bénéficiera à la sécurité de tout le monde (7 %).

⁴ Le sondage destiné au grand public utilisait l'expression « permission du patient » plutôt que « consentement éclairé » afin de s'assurer que les consommateurs comprennent bien le sens de la question.



Raisons pour lesquelles le consentement du patient ne devrait pas être requis¹

Raisons	%
La sécurité publique est plus importante que la vie privée du patient	35
L'information exigée n'est pas de nature personnelle	35
Il est nécessaire de s'assurer que la notification sera faite	11
Pour le bénéfice de la sécurité de tout le monde	7
Professionnels de la santé sont mieux placés pour décider	3
Afin d'obtenir les bonnes informations/des chiffres plus précis	2
Doit être déclaré	2
Pas important ou nécessaire	2
Les gens peuvent être effrayés ou paranoïaques	2
Trop de contraintes administratives/délais dans les processus	1
Je ne comprends pas pourquoi une personne ne voudrait pas les déclarer	1
Autres raisons	17
Ne sait pas	4

¹ Parmi les répondants croyant que le consentement du patient ne devrait pas être requis pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament (n=936)

Les individus pensant que le consentement éclairé du patient *devrait* être requis pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament sont plus susceptibles de dire que cela est nécessaire pour protéger le droit à la vie privée des patients (49 %). D'autres consommateurs croient que les patients devraient avoir un mot à dire à ce sujet (8 %), qu'ils devraient être informés quant à l'utilisation de leurs renseignements (6 %), et que cela démontre que le patient est respecté (3 %). (Q..31a)

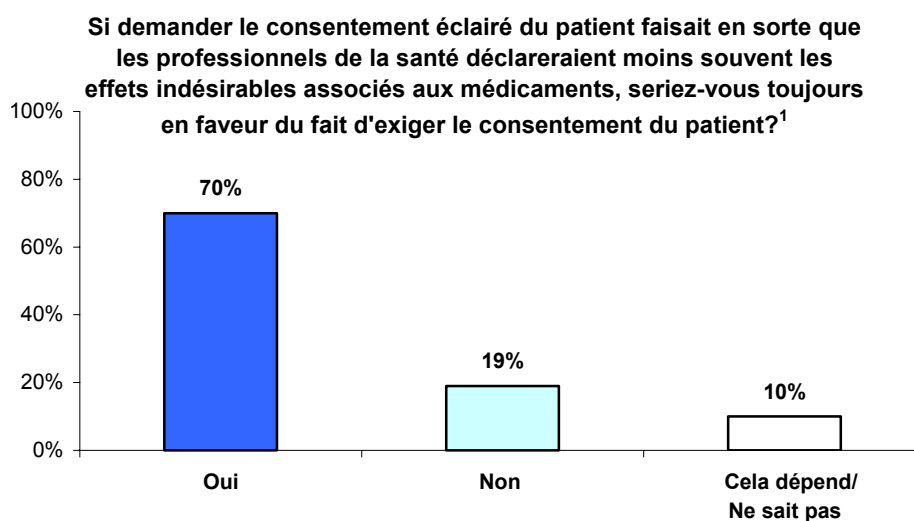


Raisons pour lesquelles le consentement du patient devrait être requis¹

Raisons	%
Protège le droit à la vie privée des patients	49
Patient devrait avoir le choix/devrait pouvoir commenter	8
Patient devrait être avisé/informé	6
Respect/confiance du patient	3
Si uniquement les noms sont rapportés	1
Sécurité/meilleur traitement	1
Autres raisons	19
Ne sait pas/pas de réponse	16

¹ Parmi les répondants croyant que le consentement du patient devrait être requis pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament (n=483)

Enfin, on a demandé au groupe de consommateurs qui sont en faveur de l'obtention du consentement éclairé des patients d'indiquer si leur opinion changerait à ce sujet si un tel système faisait en sorte que les professionnels de la santé déclareraient moins souvent les effets indésirables associés aux médicaments. Sept consommateurs sur dix (70 %) ont indiqué qu'ils étaient toujours en faveur de l'obtention du consentement du patient, même si le nombre d'effets indésirables déclarés diminuait. Un consommateur sur cinq (19 %) a modifié son opinion et a mentionné qu'il ne serait plus en faveur de l'obtention obligatoire du consentement éclairé, et dix pour cent des consommateurs étaient indécis. Les personnes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires représentent le seul groupe d'individus à se démarquer pour ce qui est de maintenir leur position initiale à ce sujet (81 %). (Q.32)



¹ Parmi ceux qui croient que la permission du patient devrait être exigée avant de déclarer un effet indésirable associé à un médicament (n=537)



Résultats du sondage destiné aux professionnels de la santé

Effets indésirables associés aux médicaments

Le sondage destiné aux professionnels de la santé abordait également le sujet des effets indésirables associés aux médicaments afin de mesurer leurs perceptions à l'égard de la gravité du problème et de déterminer dans quelle mesure la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments leur était familière. Cette étude voulait également recueillir les opinions des professionnels de la santé à propos de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments et le besoin d'avoir le consentement éclairé du patient avant de déclarer un effet indésirable associé à un médicament.

Gravité du problème des effets indésirables associés aux médicaments

Plus de huit professionnels de la santé sur dix pensent que les effets indésirables associés aux médicaments représentent un problème sérieux ou modéré au Canada en ce moment, et plus de la moitié des professionnels de la santé croient que le problème des effets indésirables s'est aggravé au cours des cinq dernières années.

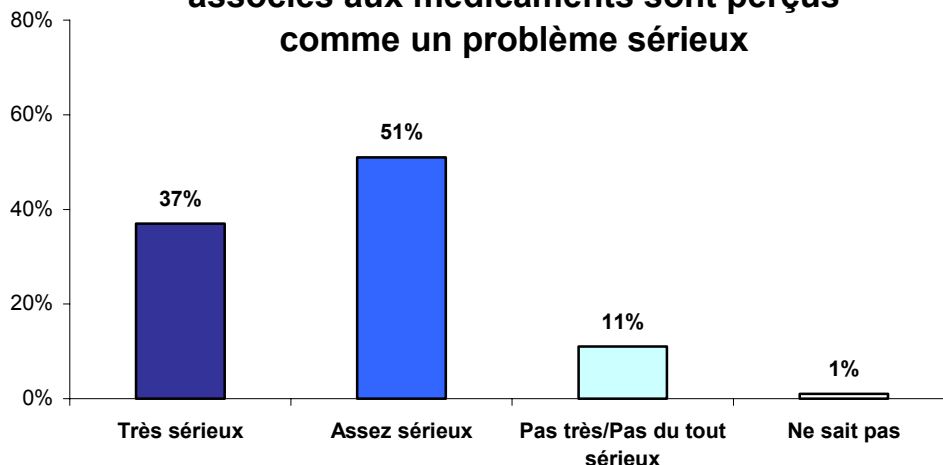
Alors que les professionnels de la santé ont généralement confiance en l'innocuité des produits de santé qui sont actuellement disponibles, la plupart sont modérément ou sérieusement préoccupés par le problème des effets indésirables associés aux médicaments.

On a d'abord lu une définition des effets indésirables associés aux médicaments aux professionnels de la santé, puis on leur a demandé dans quelle mesure ils croient que les effets indésirables représentent un problème sérieux au Canada en ce moment.⁵ Plus d'un professionnel de la santé sur trois (37 %) a mentionné que les effets indésirables associés aux médicaments représentent un problème sérieux, tandis que la majorité des professionnels de la santé (51 %) considèrent le problème comme étant assez sérieux. Seulement un professionnel de la santé sur dix (11 %) croit que les effets indésirables associés aux médicaments ne sont pas un problème sérieux. (Q.32)

⁵ Le sondage fournissait la définition suivante : « Dans le cadre de ce sondage, les effets indésirables dus aux médicaments sont définis comme : "une réaction nocive et inattendue à un médicament qui peut être considérée comme sérieuse par un professionnel de la santé ou un consommateur." »



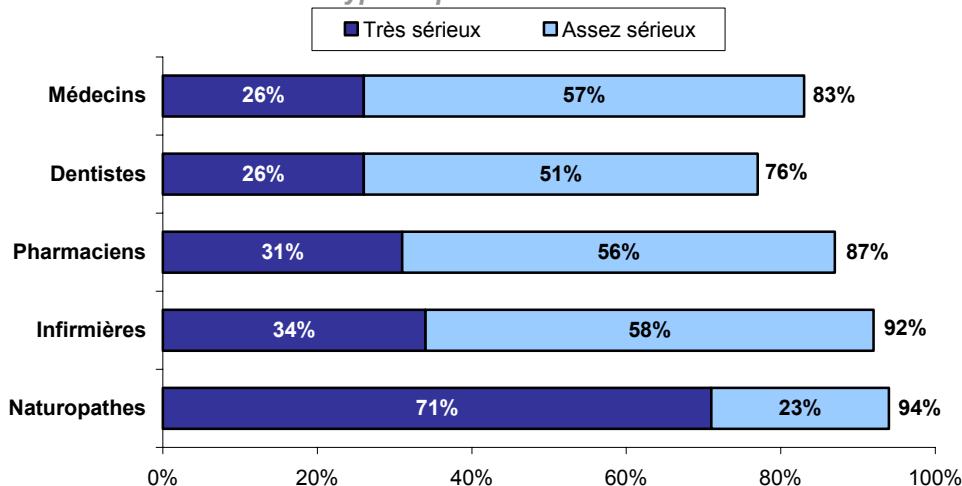
Mesure dans laquelle les effets indésirables associés aux médicaments sont perçus comme un problème sérieux



Parmi toutes les professions de la santé interrogées, les naturopathes sont les plus préoccupés à ce sujet, puisque sept naturopathes sur dix (71 %) ont indiqué qu'ils considèrent les effets indésirables associés aux médicaments comme un problème très sérieux au Canada en ce moment. À titre de comparaison, entre le quart et le tiers des autres professions de la santé ont évalué le problème comme étant très sérieux.

Mesure dans laquelle les effets indésirables sont perçus comme un problème sérieux

selon le type de professionnel de la santé



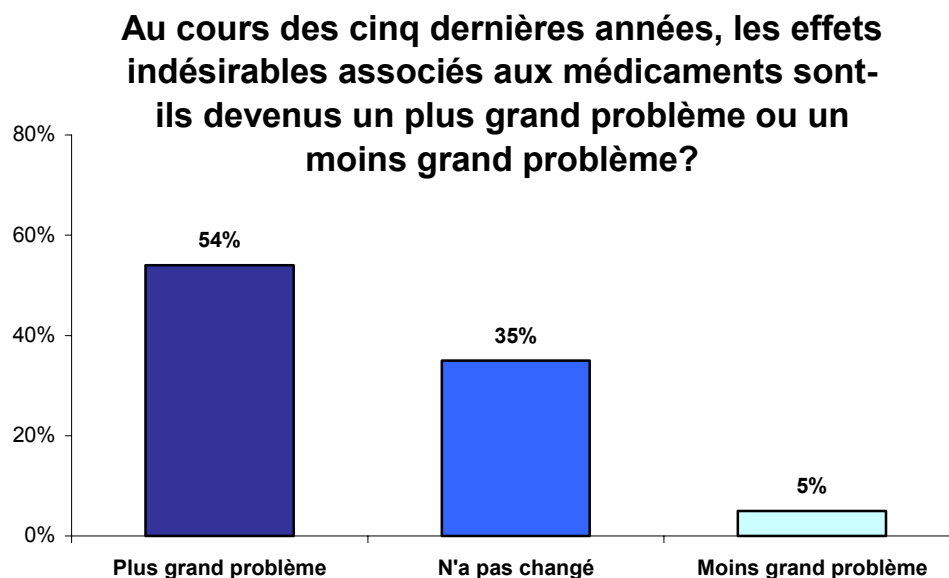
Le niveau de gravité du problème des effets indésirables est plus élevé chez les professionnels de la santé considérant les médicaments d'ordonnance comme les moins sécuritaires et chez ceux qui font



le moins confiance au système canadien d'innocuité des médicaments. Ces deux résultats sont principalement dictés par les opinions des naturopathes. Cependant, la même tendance se dessine, mais à un niveau moins important, si seuls les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les infirmières sont pris en considération.

De plus, la probabilité que les professionnels de la santé considèrent la surveillance des produits de santé après leur mise en marché comme étant essentielle pour assurer la sécurité globale des médicaments utilisés par les consommateurs est plus élevée chez ceux qui pensent que les effets indésirables associés aux médicaments sont un problème sérieux (95 %) ou assez sérieux (90 %), comparativement à ceux qui ne considèrent pas les effets indésirables comme étant un problème sérieux (79 %).

Alors que la plupart des professionnels de la santé croient que les effets indésirables associés aux médicaments représentent, dans une certaine mesure, un problème sérieux au Canada en ce moment, ils sont également plus susceptibles de penser que le problème s'est aggravé au cours des cinq dernières années. Plus de la moitié des professionnels de la santé (54 %) ont dit que le problème des effets indésirables associés aux médicaments s'est aggravé au cours de cette période de temps, tandis que seulement un professionnel de la santé sur trois (35 %) a dit que cela n'a pas changé. Quelques professionnels de la santé (5 %) ont l'impression que le problème des effets indésirables s'est résorbé, et une proportion similaire de répondants (5 %) ne pouvaient exprimer d'opinion claire à ce sujet. Parmi les différentes professions de la santé, les naturopathes sont plus susceptibles de dire que le problème des effets indésirables associés aux médicaments s'est aggravé (69 %), tandis que les médecins sont davantage susceptibles de dire qu'il n'y a eu aucun changement à ce sujet (45 %). (Q.33)





Il n'est pas surprenant de constater que les professionnels de la santé considérant que le problème des effets indésirables associés aux médicaments s'est aggravé au cours des cinq dernières années soient plus susceptibles de dire que les effets indésirables représentent un problème très sérieux au Canada en ce moment. Une fois de plus, le facteur clé de ces résultats est le point de vue des naturopathes. Cependant, une tendance similaire peut être observée lorsque les autres professions de la santé sont prises séparément.

Expérience personnelle au niveau de la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament

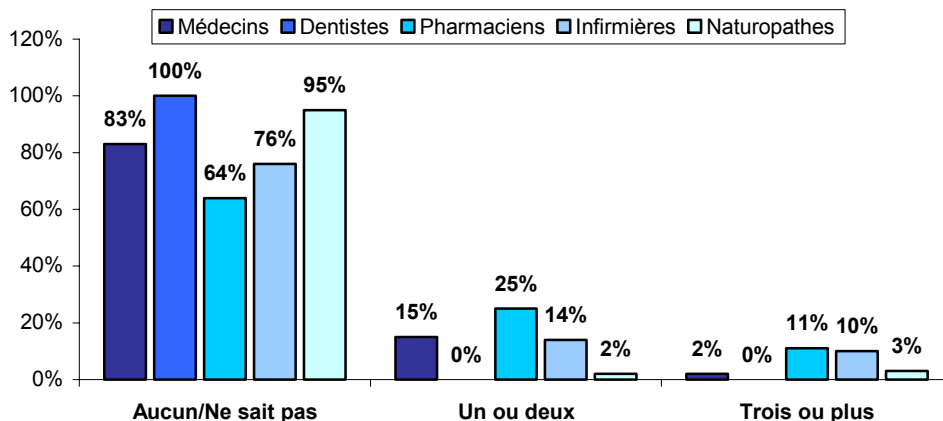
Seulement une faible minorité de professionnels de la santé ont déclaré un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année. Les pharmaciens et les infirmières sont les plus susceptibles d'avoir déclaré un effet indésirable associé à un médicament au cours de ce laps de temps.

La plupart des professionnels de la santé n'ont que très rarement déclaré des effets indésirables associés aux médicaments. Les pharmaciens sont les plus susceptibles d'avoir déclaré au moins un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année (36 %), suivis des infirmières (24 %) et des médecins (17 %). À titre de comparaison, très peu de naturopathes (5 %), et aucun dentiste (0 %) n'ont déclaré d'effets indésirables. En moyenne, les pharmaciens sont ceux qui ont déclaré le plus d'effets indésirables associés aux médicaments (1,8) au cours de la dernière année, suivis des infirmières (1,0), des naturopathes (0,8) et des médecins (0,3). (Q.37)

Les professionnels de la santé qui ont déclaré un effet indésirable associé à un médicament n'ont pas moins confiance en l'innocuité des trois types de produits de santé commercialisés ou ne font pas moins confiance au système d'innocuité des médicaments, et ils ne sont pas plus préoccupés à l'égard de la gravité des effets indésirables que ceux n'ayant pas déclaré d'effets indésirables au cours de la dernière année. La principale différence entre ces deux groupes se situe au niveau de l'importance qu'ils accordent au rôle des *nouvelles* informations sur l'innocuité des médicaments pour leur pratique (82 % ont dit qu'elles étaient très importantes, comparativement à 68 % chez ceux qui n'ont pas déclaré d'effets indésirables). Il n'est donc pas surprenant de constater que les sources de Santé Canada pour obtenir de *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits leur sont également plus familières.



**Nombre d'effets indésirables associés aux
médicaments déclarés au cours de la dernière année**
selon le type de professionnel de la santé



Situations où un effet indésirable associé à un médicament ne serait pas déclaré

Les circonstances les plus courantes où un effet indésirable associé à un médicament ne serait pas déclaré sont lorsque l'effet indésirable est déjà bien connu ou lorsqu'il n'est pas considéré comme étant sérieux. Plus d'un professionnel de la santé sur trois déclarerait tous les effets indésirables associés aux médicaments, et ce peu importe la situation.

On a demandé aux professionnels de la santé d'indiquer dans quels types de situations ils ne déclareraient *pas* un effet indésirable associé à un médicament qu'aurait éprouvé l'un de leurs patients. Plus d'un professionnel de la santé sur trois (36 %) a dit qu'il déclarerait tous les effets indésirables associés aux médicaments, et ce peu importe la situation. Les infirmières (58 %) étaient les plus susceptibles d'être de cet avis. (Q.39)



Situations où un effet indésirable associé à un médicament ne serait pas déclaré

	%
L'effet indésirable était déjà bien connu/n'était pas inattendu	24
L'effet indésirable n'est pas assez sérieux/est trop insignifiant pour être déclaré	23
Incertain que la réaction est due au médicament	7
Ne savait pas comment déclarer les effets indésirables associés aux médicaments	3
A déjà été déclaré par d'autres dans le passé	3
Manque de temps pour déclarer l'effet indésirable/prend trop de temps	2
Refus du patient/enjeux liés à la vie privée	1
Ne voit aucun avantage à déclarer les effets indésirables associés aux médicaments/cela n'a aucun effet	1
Autres réponses	11
Aucune/ferait une notification dans toutes les situations	36
Ne sait pas	7

Ceux qui pouvaient envisager une situation où ils ne déclareraient pas un effet indésirable associé à un médicament étaient plus susceptibles de mentionner que cela serait le cas si l'effet indésirable était déjà bien connu ou qu'il n'était pas inattendu (24 %), ou si l'effet indésirable était considéré comme étant trop insignifiant pour être déclaré (23 %). Une petite proportion de professionnels de la santé ont également mentionné qu'ils ne déclareraient pas de tels effets s'ils étaient incertains que la réaction était due à un médicament (7 %), parce qu'ils ne savaient pas comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament (3 %) ou parce qu'ils manquent de temps pour déclarer l'effet indésirable (2 %).

Les pharmaciens (40 %) sont plus susceptibles de dire qu'ils ne déclareraient pas d'effets indésirables associés aux médicaments s'ils n'étaient pas inattendus, tandis que les médecins disent qu'ils agiraient ainsi si l'effet indésirable n'était pas sérieux (34 %).



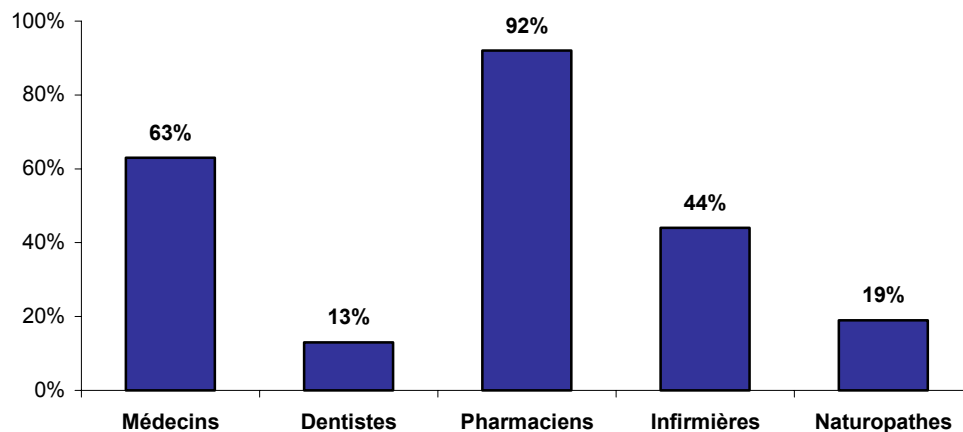
Niveau de connaissance des répondants quant aux méthodes pour communiquer un effet indésirable associé à un médicament

Les pharmaciens et les médecins sont ceux qui connaissent le mieux les méthodes pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament, tandis qu'une majorité d'infirmières, de dentistes et de naturopathes les connaissent moins. Parmi ceux qui savent comment déclarer de tels effets, Santé Canada est clairement désigné comme le destinataire des déclarations.

Même si une minorité de professionnels de la santé ont déjà personnellement déclaré un effet indésirable associé à un médicament, connaissent-ils les mécanismes de notification qui sont en place? Hormis les pharmaciens (et, à un niveau moins important, les médecins), la plupart des professionnels de la santé ne connaissent pas bien la manière de communiquer un effet indésirable associé à un médicament.

Plus de neuf pharmaciens sur dix (92 %) ont dit qu'ils savaient comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament, tandis que cela est le cas pour moins des deux tiers des médecins (63 %), et moins d'une infirmière sur deux (44 %). Les dentistes (13 %) et les naturopathes (19 %) sont ceux dont la manière de communiquer un effet indésirable leur est la moins familière. (Q.34)

Niveau de connaissance des méthodes pour déclarer des effets indésirables associés aux médicaments



Plus de la moitié des professionnels de la santé (57 %) qui savent comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament ont mentionné (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) qu'ils ont normalement eu recours à Santé Canada pour le faire. Dans la plupart des cas, cela est fait



en envoyant le formulaire par télécopieur (29 %) ou par la poste (29 %) (le moyen de déclaration des effets indésirables qui existe depuis le plus longtemps), tandis qu'un moins grand nombre de professionnels de la santé utilisent le numéro sans frais de Santé Canada (5 %) (introduit en août 2001) ou le site Web (1 %) (en réalité, une copie du formulaire est disponible sur le site Web, mais la déclaration ne peut être faite en ligne). Parmi les autres méthodes qui sont utilisées moins fréquemment pour déclarer de tels effets, il y a le fait de contacter l'entreprise pharmaceutique (7 %), un pharmacien (7 %), un médecin (6 %) ou un Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments (3 %) (lesquels existent depuis 1994). (Q.35)

Méthodes normalement utilisées pour déclarer des effets indésirables associés aux médicaments¹

	%
Net – Santé Canada	57
Remplir un formulaire et l'envoyer à Santé Canada par télécopieur	29
Remplir un formulaire et l'envoyer à Santé Canada par la poste	28
Appeler au numéro sans frais de Santé Canada	5
Formulaire du CPS	2
Site Web de Santé Canada	1
Appeler l'entreprise pharmaceutique	7
Déclarer l'effet au pharmacien/à la pharmacie	7
Déclarer l'effet au médecin	6
Obtenir le formulaire/la procédure auprès d'une association professionnelle	5
Par formulaire (non précisé)	4
Communiquer directement avec un Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments	3
Autres réponses	16
Ne les déclare pas/n'a jamais déclaré un effet indésirable associé à un médicament	8
Ne sait pas	5

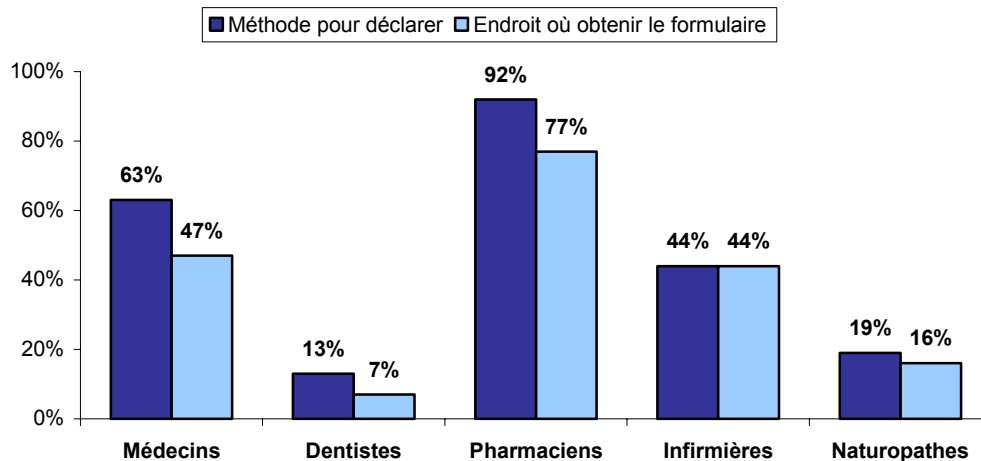
¹ Parmi les répondants dont la méthode pour communiquer un effet indésirable associé à un médicament leur est familière (n=302)

Les pharmaciens et les médecins, qui constituent la majorité de ceux qui savent comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament, sont également plus susceptibles que les autres professionnels de la santé de dire qu'ils passeraient par Santé Canada pour le faire (75 % et 55 % respectivement). Les infirmières sont les professionnelles de la santé qui sont les plus susceptibles de dire qu'elles déclarent habituellement les effets indésirables à un médecin (23 %), ou qu'elles obtiennent le formulaire et la marche à suivre auprès de leur association professionnelle (18 %).



On pourrait s'attendre à ce que les professionnels de la santé sachant comment déclarer un effet indésirable associé à un médicament sachent tout autant comment se procurer le formulaire de déclaration. Cependant, la façon de se procurer le formulaire est moins connue, même si elle suit la même tendance pour les différentes professions de la santé. Les pharmaciens sont les plus susceptibles de savoir où ils peuvent obtenir le formulaire (77 %), suivis des médecins (47 %) et des infirmières (40 %). Peu de dentistes (7 %) et de naturopathes (16 %) savent où ils peuvent se procurer le formulaire. (Q.36)

Connaissance de l'endroit où obtenir le formulaire pour déclarer les effets indésirables *selon le type de professionnel de la santé*



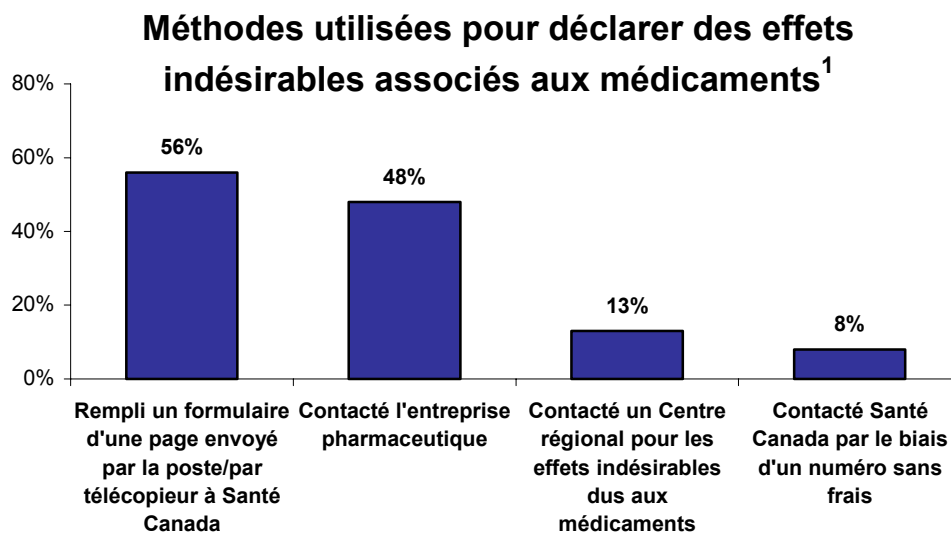
Utilisation et satisfaction à l'égard des méthodes pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament

Les professionnels de la santé qui ont envoyé le formulaire d'une page par la poste ou par télécopieur à Santé Canada sont généralement satisfaits de cette méthode de déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament.

Après leur avoir lu un éventail de méthodes pour déclarer un effet indésirable, les professionnels de la santé ayant déclaré au moins un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année (20 % de l'échantillon total) ont indiqué qu'ils avaient principalement utilisé deux méthodes : envoyer le formulaire d'une page par la poste ou par télécopieur à Santé Canada (56 %), ou contacter le fabricant du médicament (48 %). Un moins grand nombre d'individus ont contacté un Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments (13 %) ou ont utilisé le numéro sans frais



de Santé Canada (8 %).⁶ (Note : des comparaisons en fonction des professions de la santé n'ont pas pu être effectuées compte tenu des petites tailles des échantillons). (Q.38)



¹ Parmi ceux qui ont déclaré au moins un effet indésirable associé à un médicament au cours de la dernière année (n=108)

On a également demandé aux professionnels de la santé qui avaient utilisé la méthode d'envoi du formulaire par la poste/par télécopieur ou le numéro de téléphone sans frais de Santé Canada d'indiquer dans quelle mesure ils étaient satisfaits de ces mécanismes de notification des effets indésirables associés aux médicaments.

Parmi la faible proportion de professionnels de la santé qui ont envoyé le formulaire d'une page par la poste ou par télécopieur à Santé Canada (n=60), neuf individus sur dix ont dit qu'ils étaient très (37 %) ou assez satisfaits (55 %) de cette méthode. Seulement deux personnes (ou 2 %) se sont dites insatisfaites : l'une parce qu'elle ne possède pas de télécopieur, et l'autre parce que ce mécanisme de notification prend trop de temps et que du travail plus important aurait pu être fait pendant ce temps. (Q.40, 41)

Parmi les neuf professionnels de la santé qui ont utilisé le numéro sans frais, quatre étaient très satisfaits, trois étaient assez satisfaits, et un était insatisfait (l'autre ne pouvait donner d'opinion claire à ce sujet). L'individu qui s'est dit insatisfait de cette méthode n'aimait pas le fait que cela prenne autant de temps pour faire la déclaration de l'effet indésirable. (Q.42, 43)

⁶ Il peut y avoir un recoupement entre les différentes méthodes pour les raisons suivantes : (1) Santé Canada possède deux numéros sans frais, soit un numéro de téléphone et un numéro de télécopieur; par conséquent, les réponses « numéro sans frais » peuvent chevaucher celles qui impliquent l'envoi du formulaire d'une page par télécopieur (ou par la poste); et (2) Tous les appels faits par le biais du numéro de téléphone sans frais sont automatiquement redirigés vers le Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments approprié; par conséquent, les réponses pour ces deux méthodes peuvent également se chevaucher.



Améliorations possibles quant aux méthodes pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament

Les professionnels de la santé aimeraient que le processus de déclaration d'un effet indésirable soit plus facile, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'accès au formulaire, à l'envoi du formulaire et à la minimisation du temps alloué à cette tâche.

On a demandé aux professionnels de la santé d'indiquer de quelles façons la méthode de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments pourrait être améliorée de manière à la rendre plus facile à utiliser, plus rapide et plus précise. La suggestion qui a été mentionnée le plus fréquemment pour rendre le processus plus facile à utiliser est d'améliorer l'accès aux formulaires (27 %), de rendre le processus de soumission du formulaire plus facile (6 %) et de faire en sorte que le processus soit moins long (3 %). Il faut également noter que quelques individus ont suggéré de sensibiliser davantage les professionnels de la santé sur la façon de déclarer les effets indésirables (14 %). (Q.44)

Améliorations possibles quant aux méthodes pour déclarer un effet indésirable associé à un médicament

	%
Net – Améliorer l'accessibilité/la soumission du formulaire	31
Améliorer l'accessibilité/l'accès aux formulaires	27
Offrir un numéro sans frais/un numéro de téléphone pour déclarer les effets	6
Rendre le processus plus facile/plus simple/moins long	3
Sensibiliser davantage les gens sur la façon de déclarer les effets	14
Changer/améliorer/simplifier le formulaire de déclaration	3
Fournir des commentaires/un accusé de réception des déclarations	2
Augmenter les déclarations auprès des pharmaciens	2
Envoyer régulièrement des bulletins d'informations/des mises à jour (poste/télécopieur, etc.)	2
Offrir des primes financières/des compensations pour le temps passé à faire une déclaration	1
Rendre le processus obligatoire	1
Autres réponses	15
Aucune suggestion/OK comme c'est en ce moment	18
Ne sait pas	26



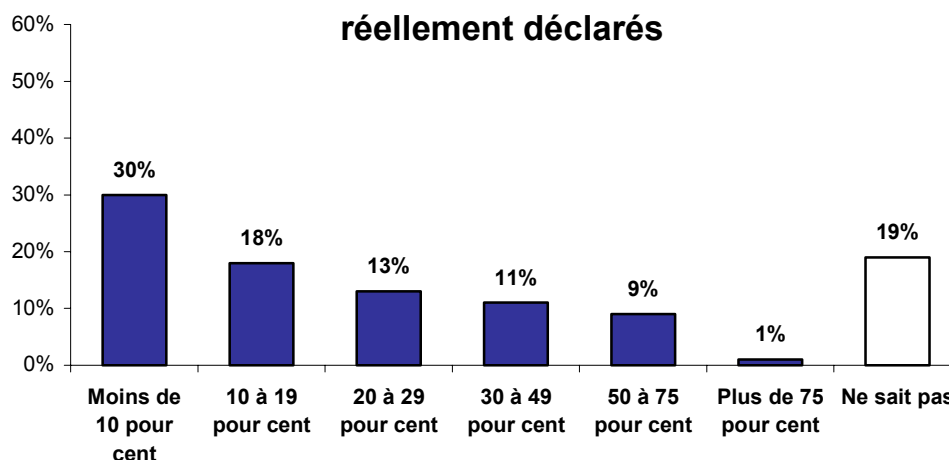
Près d'un professionnel de la santé sur cinq (18 %) a indiqué que le processus de déclaration ne devrait pas être changé, et ce point de vue est davantage partagé par les pharmaciens (31 %) et les médecins (18 %), c'est-à-dire ceux qui connaissent le mieux ce processus. Les infirmières (36 %), les naturopathes (37 %) et les dentistes (33 %) sont les plus susceptibles de ne pas être en mesure de faire de suggestions à ce sujet, et cela est peut-être dû en partie au fait qu'ils sont ceux qui connaissent le moins les méthodes de déclaration des effets indésirables actuellement disponibles.

Manque de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments

Le manque de déclaration des effets indésirables est considéré comme un problème sérieux par tous les professionnels de la santé, et ces derniers ont mentionné qu'ils devraient être davantage sensibilisés à l'égard du système de notification afin de s'assurer que les déclarations soient complètes et plus fréquentes.

Dans le cadre de ce sondage, on a également demandé aux professionnels de la santé quelles étaient leurs opinions par rapport au manque de déclaration des effets indésirables, et ce dans un contexte où les professionnels de la santé déclarent de tels effets sur une base volontaire. La majorité des professionnels de la santé croient qu'un très faible pourcentage des effets indésirables associés aux médicaments sont réellement déclarés au Canada. Près d'un professionnel de la santé sur deux croit que moins de dix pour cent (30 %) ou que de dix à dix-neuf pour cent (18 %) des effets indésirables associés aux médicaments sont réellement déclarés. Seulement un professionnel de la santé sur dix (10 %) estime que plus de la moitié des effets indésirables sont déclarés, tandis qu'une personne sur cinq (19 %) n'était pas en mesure de fournir une réponse à ce sujet. Ces perceptions sont généralement constantes d'une profession de la santé à une autre, à l'exception des pharmaciens qui sont beaucoup plus susceptibles que les autres groupes de dire que moins de dix pour cent des effets indésirables associés aux médicaments sont déclarés (43 %). (Q.45)

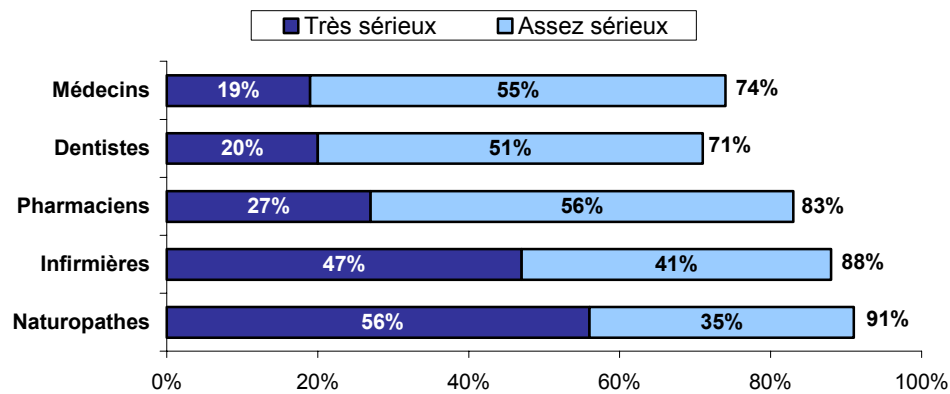
Pourcentage approximatif des effets indésirables associés aux médicaments réellement déclarés





Non seulement les professionnels de la santé croient que le manque de déclaration de ces effets est une pratique courante, mais ils considèrent également qu'il s'agit d'un problème considérablement sérieux. Dans une proportion de plus de huit sur dix, les naturopathes (91 %), les infirmières (88 %) et les pharmaciens (83 %), disent que le manque de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments est un problème très ou assez sérieux au Canada en ce moment, et cela est également le cas dans une proportion de sept sur dix pour les médecins (74 %) et les dentistes (71 %). La gravité du manque de déclaration des effets indésirables (représentée par la réponse « très sérieux ») préoccupe davantage les naturopathes (56 %) et les infirmières (47 %). (Q.46)

**Mesure dans laquelle le manque de déclaration
des effets indésirables associés aux
médicaments est un problème sérieux**
selon le type de professionnel de la santé



Les impressions des professionnels de la santé à l'égard de la gravité du problème des effets indésirables au Canada sont clairement reliées au niveau de gravité qu'ils allouent au manque de déclaration. En effet, ceux qui disent que le problème des effets indésirables est très sérieux sont davantage susceptibles de dire que le manque de déclaration est également un problème très sérieux (91 %), comparativement à ceux qui ne considèrent pas les effets indésirables comme particulièrement problématiques (63 %).

Compte tenu de leurs préoccupations à l'égard de la fréquence du manque de déclaration des effets indésirables associés aux médicaments, qu'est-ce que les professionnels de la santé croient qui pourrait être fait pour s'assurer qu'il y ait davantage de déclarations de tels effets? Les professionnels de la santé sont plus susceptibles de suggérer de sensibiliser à la fois les professionnels de la santé et le grand public à l'égard du système de notification (45 %). Parmi les autres recommandations les plus souvent mentionnées, il y a le fait de faciliter le processus de déclaration (26 %), et ce en termes d'offrir des méthodes alternatives pour soumettre les rapports et de rendre le processus moins long. (Q.47)



Ces recommandations sont relativement constantes d'une profession de la santé à une autre, hormis quelques exceptions. Les infirmières sont plus susceptibles de dire qu'il est nécessaire d'éduquer et de sensibiliser davantage les gens afin de s'assurer qu'il y ait un plus grand nombre de déclarations des effets indésirables associés aux médicaments (62 %). Les pharmaciens sont plus susceptibles de demander à ce que le processus de déclaration soit simplifié et moins long (10 %), et de demander à ce qu'une compensation financière soit offerte pour le temps passé à soumettre des déclarations (11 %).

Dans l'ensemble, un professionnel de la santé sur dix (10 %) a déclaré spontanément qu'il voudrait que la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments soit obligatoire. Ce point de vue est principalement partagé par les infirmières (17 %) et les naturopathes (16 %), comparativement aux autres professions de la santé.

Mesures suggérées pour s'assurer qu'il y ait davantage de notifications des effets indésirables associés aux médicaments

	%
Net – Sensibiliser les gens sur le besoin/la façon d'effectuer une déclaration	45
Éduquer/sensibiliser davantage les gens à l'égard du système de notification	25
Sensibiliser/éduquer davantage les professionnels de la santé	18
Sensibiliser davantage le public à l'égard de la notification	9
Renforcer l'importance de/encourager la déclaration des effets	4
Offrir de meilleures directives pour la déclaration des effets	3
Net – Améliorer l'accessibilité/la soumission du formulaire	26
Faciliter la soumission de notifications	17
Offrir des options électroniques pour la soumission de notifications	5
Rendre le processus plus facile/plus simple/moins long	4
Améliorer l'accessibilité/l'accès aux formulaires	3
Fournir un numéro 1-800	3
Rendre la notification obligatoire/réglementation	10
Offrir une compensation financière pour la soumission de notifications	6
Améliorer/augmenter le nombre de communications/d'informations	6
Impliquer davantage les autres (preneurs de décisions, entreprises pharmaceutiques, etc.)	3
Retirer les pénalités/la perception des pénalités pour la déclaration des effets	2
Autres réponses	18
Ne sait pas	14



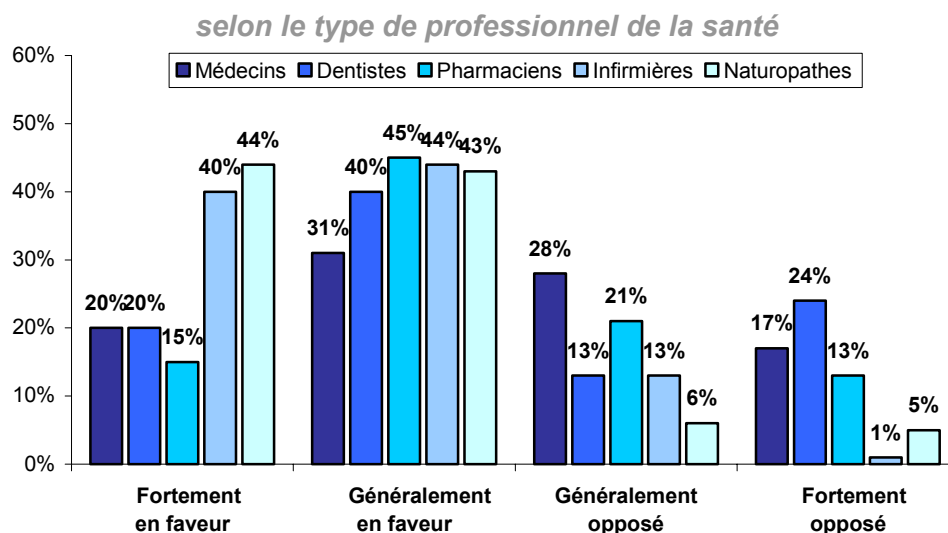
Déclaration obligatoire

La majorité des professionnels de la santé appuient la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments au Canada. Cette opinion est exprimée plus fortement par les infirmières et les naturopathes, tandis que les médecins sont divisés à ce sujet.

L'un des objectifs principaux de cette étude était de déterminer dans quelle mesure les professionnels de la santé soutiennent ou non le fait qu'ils soient obligés de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments. On a demandé aux répondants du sondage s'ils étaient en faveur ou opposés au fait d'être obligés, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables graves ou inattendus associés aux médicaments qui leur auraient été signalés par leurs patients.

Dans l'ensemble, les professionnels de la santé sont plus susceptibles d'être en faveur que d'être opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables graves associés aux médicaments. Cependant, parmi les différentes professions de la santé, les médecins sont divisés à ce sujet : une proportion similaire de médecins sont en faveur (51 % sont fortement ou généralement en faveur) et opposés (45 % sont fortement ou généralement opposés) à une telle obligation. La majorité des infirmières (84 %) et des naturopathes (87 %) sont en faveur de cette déclaration obligatoire, et cela est également le cas (mais à un niveau moins important) pour la majorité des dentistes (60 %) et des pharmaciens (61 %). Très peu de professionnels de la santé ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'opinion claire à ce sujet (même si cela n'est pas illustré dans le graphique ci-dessous, les réponses « Ne sait pas » représentent de deux à six pour cent des professionnels de la santé). (Q.48)

Appui de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments au Canada





La question qui était destinée au grand public et qui leur demandait leur opinion à l'égard de la déclaration obligatoire était formulée légèrement différemment (les choix de réponses étaient « oui » ou « non » au lieu d'une échelle de valeurs). Par conséquent, les résultats ne sont pas directement comparables. Cependant, le grand public croit clairement que les professionnels de la santé devraient être obligés, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments (82 %), et cela correspond généralement aux opinions exprimées par la plupart des professionnels de la santé, à l'exception des médecins.

On a ensuite demandé aux professionnels de la santé qui sont en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables graves associés aux médicaments d'indiquer les raisons pour lesquelles ils pensaient ainsi. Plus de la moitié des professionnels de la santé (54 %) en faveur de cette obligation ont mentionné (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) que cela aiderait à protéger le public contre les effets indésirables associés aux médicaments. D'autres pensent plutôt que la déclaration obligatoire des effets indésirables graves associés aux médicaments améliorerait la capacité du système à identifier les nouveaux risques (37 %), tandis que certains individus croient que les professionnels de la santé ne déclareront les effets indésirables que s'ils en ont l'obligation (13 %). Un professionnel de la santé sur dix (11 %) a dit que cela permettrait d'améliorer l'accès aux *nouvelles* informations sur l'innocuité des produits. Il n'y a pas de différence notable quant aux raisons données par les différentes professions de la santé pour ce qui est d'être en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables. (Q.49a)



Raisons pour lesquelles les professionnels de la santé sont en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments au Canada¹

Raisons	%
Net – Pour protéger le public	54
Il est nécessaire de protéger le public contre les effets indésirables associés aux médicaments	42
Les médicaments seront plus sécuritaires/cela préviendra les futurs effets indésirables associés aux médicaments	15
Problème sérieux/à cause du nombre croissant d'incidents	2
Net – Amélioration du potentiel à identifier des risques	37
Améliore la capacité du système à identifier les nouveaux risques	25
Permet de s'assurer que les déclarations sont faites/Les professionnels ne le feront que s'ils en ont l'obligation	13
Cela permet de fournir de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments aux professionnels de la santé	11
Augmentation du taux de déclaration	6
Plus de données pour suivre l'évolution/faire des analyses	5
Cela améliorera la confiance du public à l'égard de la sécurité du système de santé	5
Pour améliorer la fiabilité	2
Plus sensibilisé à l'égard du processus s'il est obligatoire	1
Autres réponses	18
Ne sait pas	1

¹ Parmi les répondants qui sont en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments (n=368)

Le groupe de professionnels de la santé opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments ont mentionné plusieurs raisons pour expliquer leur opposition, mais ils sont davantage susceptibles de mentionner qu'ils pensent de cette façon parce que la déclaration de ces effets indésirables représente un trop gros fardeau (37 %). Parmi les autres raisons mentionnées, il y a le fait que la déclaration de ces effets ne devrait pas être régie par la loi (24 %), ou que la déclaration obligatoire n'est ni nécessaire (13 %), ni réalisable (12 %). Certains individus ont mentionné des préoccupations à l'égard de l'identification des effets indésirables associés aux médicaments étant donné qu'il n'y a pas de définition claire à ce sujet (11 %) ou que le lien de cause à effet est difficile à déterminer (15 %). Seulement quelques professionnels de la santé ont mentionné



des enjeux juridiques (4 %) ou des préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient (2 %).
(Q.49b)

Les raisons données par les médecins – les professionnels de la santé les plus opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments – sont généralement similaires à celles données par les autres professions de la santé. La seule exception à ce sujet est qu'ils sont plus susceptibles de dire qu'une telle obligation n'est pas nécessaire (23 %).

Raisons pour lesquelles les professionnels de la santé sont opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments au Canada¹

Raisons	%
C'est un trop gros fardeau de déclarer les effets indésirables	37
Cela ne devrait pas être régi par la loi/être réglementé	24
Il est difficile de déterminer le lien de cause à effet	15
Cela n'est pas nécessaire	13
Cela n'est pas réalisable	12
Mesures volontaires fonctionneront mieux	12
Pas de définition claire de ce qu'est un effet indésirable associé à un médicament	11
Cela devrait être à la discrétion du professionnel de la santé	10
Duplication des efforts si tous les professionnels de la santé doivent déclarer les effets indésirables	5
Cela ne règlera pas le problème du manque de notification	5
Ne veut pas le faire à moins d'être compensé pour le temps passé à déclarer ces effets	5
On doit d'abord régler le système de notification	4
Enjeux juridiques	4
Préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient	2
Autres réponses	9
Ne sait pas	1

¹ Parmi les répondants qui sont opposés à la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments, ou que cela dépend (n=168)

On a demandé à tous les professionnels de la santé d'indiquer quelles seraient les implications de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments pour leur pratique. Plus d'un professionnel de la santé sur trois (38 %) ne voyait aucune implication pour leur pratique, tandis que ceux qui y voyaient des implications étaient plus susceptibles de dire que la déclaration obligatoire augmenterait le temps alloué aux tâches administratives (37 %). Quelques professionnels de la santé



ont également indiqué qu'une telle obligation signifierait qu'ils devraient faire plus de notifications (9 %), qu'ils seraient mieux informés au sujet des effets indésirables associés aux médicaments (5 %)

ou qu'ils verraient les coûts de leurs entreprises augmenter (4 %). Parmi les différentes professions de la santé, ce sont les pharmaciens qui sont les plus susceptibles d'être préoccupés à l'égard de l'augmentation du temps alloué aux tâches administratives et à l'augmentation des coûts. (Q.50)

Implications de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments pour leur pratique

Implications	%
Aucune implication	38
Augmentation du temps alloué à des tâches administratives	37
Ferait plus de notifications	9
Serait mieux informé	5
Augmentation des coûts de l'entreprise	4
Meilleurs soins aux patients (en général)	3
Cela dépend de ce qu'est la définition d'un effet indésirable associé à un médicament/il peut y avoir des erreurs	3
Cela dépend des pénalités ou de qui exécuterait cette obligation	2
Autres réponses	11
Ne sait pas	4

Consentement éclairé

Alors que la plupart des professionnels de la santé sont en faveur de la déclaration obligatoire des effets indésirables associés aux médicaments, il est important de comprendre de quelle façon leurs opinions à ce sujet, de même que celles du public canadien, sont affectées par les préoccupations qu'ils ont à l'égard de la confidentialité des dossiers médicaux des patients.

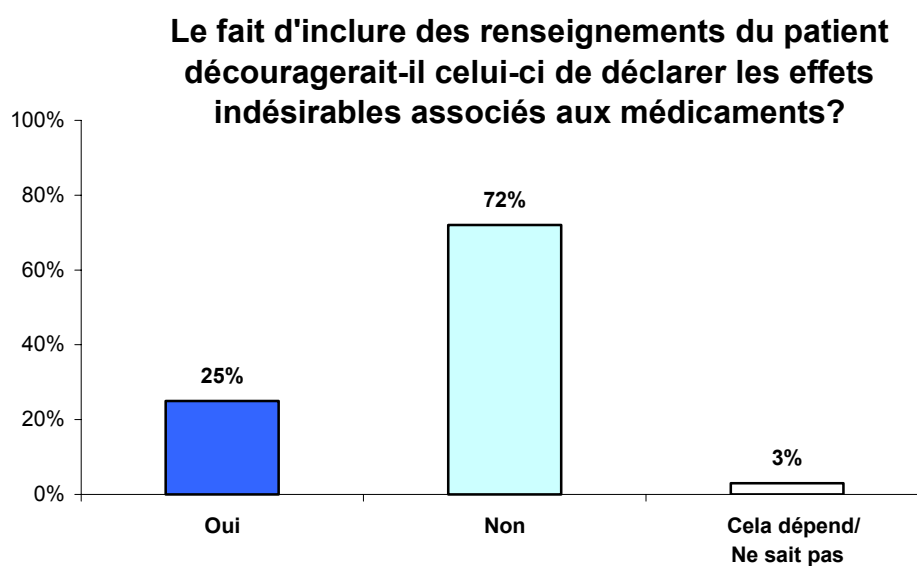
Préoccupations à l'égard de la divulgation des renseignements du patient

Plus de sept professionnels de la santé sur dix pensent que le fait d'inclure obligatoirement les renseignements personnels des patients dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament ne découragerait pas ces derniers à déclarer ces effets.

On a demandé aux professionnels de la santé s'ils pensaient que le fait d'inclure des renseignements personnels dans la déclaration d'un effet indésirable associé à un médicament découragerait certains



patients de déclarer à leur médecin ou à leur pharmacien les effets indésirables associés aux médicaments qu'ils ont éprouvés.⁷ Les résultats démontrent que les professionnels de la santé ne pensent pas que le fait d'inclure ces informations dans une telle déclaration causerait un problème à leurs patients. Plus de sept professionnels de la santé sur dix (72 %) ont dit que leurs patients ne seraient pas découragés de déclarer des effets indésirables qu'ils auraient éprouvés s'ils étaient obligés de fournir de telles informations. Par contre, un professionnel de la santé sur quatre (25 %) pense que certains patients pourraient être découragés de faire de telles déclarations, tandis que trois pour cent des répondants ne savent pas comment les patients réagiraient. Ces résultats sont constants au sein de toutes les professions de la santé. (Q.51)



Cependant, les professionnels de la santé sont légèrement plus préoccupés que le grand public par rapport au fait que l'incorporation de ces renseignements découragerait les patients de faire de telles déclarations, puisque huit consommateurs sur dix (84 %) ont dit que cela ne serait pas un problème pour eux.

⁷ À des fins de clarification, l'explication suivante était fournie aux professionnels de la santé : « Afin de pouvoir déclarer adéquatement un effet indésirable dû à un médicament, les informations suivantes à propos du patient pourraient être incluses dans la notification : l'âge du patient, son sexe, sa taille, son poids, le médicament pris, le type d'effet indésirable éprouvé et tout autre problème ou condition médicale pertinent. »



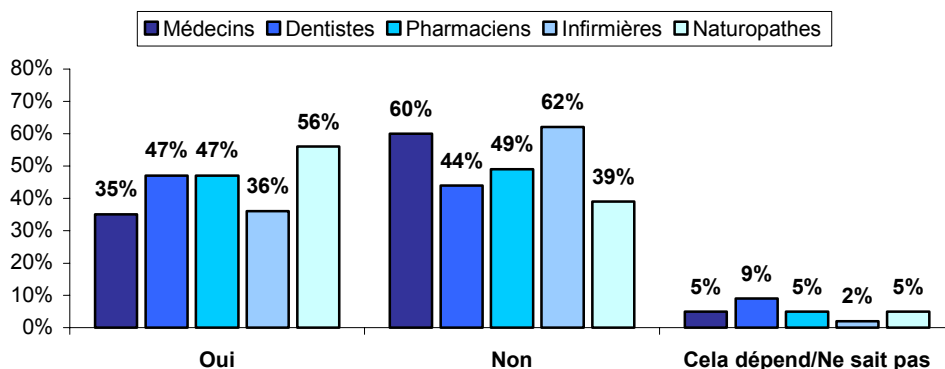
Obligation d'obtenir un consentement éclairé de la part du patient

Il n'y a pas de consensus au sein des professionnels de la santé pour ce qui est de savoir si le consentement du patient devrait être requis. Certains croient qu'une telle obligation engendrerait une diminution du nombre de déclarations, tandis que d'autres croient plutôt que cela n'aurait aucun impact sur la façon dont ils font la déclaration des effets indésirables associés aux médicaments.

Alors que la plupart des professionnels de la santé croient que les patients n'auraient pas d'objection à partager leurs renseignements personnels, ils sont davantage divisés lorsqu'il s'agit de déterminer si le consentement du patient devrait être requis ou non avant de déclarer un effet indésirable associé à un médicament à Santé Canada. Les naturopathes (56 %) sont plus susceptibles de penser que le consentement éclairé des patients devrait être requis, suivis des dentistes (47 %) et des pharmaciens (47 %). À titre de comparaison, un peu plus d'une infirmière sur trois (36 %) et un peu plus d'un médecin sur trois (35 %) partagent cette opinion. L'appui envers l'obtention du consentement éclairé est plus élevé chez ceux ayant dit que l'obligation de divulguer les informations du patient les découragerait de déclarer un effet indésirable associé à un médicament (58 %), comparativement à ceux ayant dit que cela ne causerait pas de problème (38 %).⁸ (Q.52)

Avant qu'un professionnel de la santé puisse déclarer un effet indésirable associé à un médicament, devrait-il être obligé d'obtenir le consentement éclairé du patient?

selon le type de professionnel de la santé



Cependant, les professionnels de la santé ont tendance à être plus protecteurs que le grand public lui-même par rapport au fait d'obtenir le consentement éclairé du patient. Seulement trois consommateurs sur dix (32 %) croient que l'obtention du consentement éclairé devrait être

⁸ Le sondage destiné aux professionnels de la santé utilisait l'expression « permission du patient » plutôt que « consentement éclairé » afin de s'assurer que ceux-ci comprennent bien le sens de la question.



obligatoire, comparativement à la moitié (52 %) chez les professionnels de la santé (lorsque les résultats sont combinés).

Lorsqu'on leur demande quelles seraient les implications de cette obtention du consentement éclairé du patient sur la façon dont les professionnels de la santé déclareraient les effets indésirables associés aux médicaments, plus du quart des professionnels de la santé (27 %) ont dit qu'ils pensaient qu'il n'y en aurait aucune, et un autre dix pour cent étaient incertains. Ceux croyant qu'il y aurait des implications ont identifié une vaste gamme de conséquences négatives. La répercussion la plus

souvent mentionnée (sans qu'on leur fournisse des choix de réponses) était que le nombre de déclarations diminuerait (28 %). D'autres professionnels de la santé ont dit que cela rendrait les notifications plus difficiles (9 %), que cela prendrait plus de temps pour faire les notifications (8 %) ou que cela augmenterait les délais imposés pour faire la notification (8 %). Seulement quelques professionnels de la santé (5 %) pensent que le système de déclaration serait amélioré ou qu'un plus grand nombre de déclarations seraient effectuées. (Q.53)

Implications du consentement éclairé

Implications	%
Réduit la probabilité que les professionnels fassent des notifications/moins de notifications seront faites	28
Cela rend les notifications plus difficiles	9
Faire les notifications prendra plus de temps	8
Augmentation des délais imposés pour faire les notifications	8
Plus/améliorations des notifications	5
Enjeux liés à la confidentialité	4
Il est possible que les patients ne donnent pas leur permission	4
Notifications non fiables	4
Cela serait un problème si la notification était obligatoire	3
Amélioration du système de soins de santé (en général)	2
Enjeux juridiques	2
Sensibiliser davantage les patients	2
Autres réponses	5
Aucune implication	27
Ne sait pas	10

Ces remarques sont généralement similaires pour chacune des professions de la santé sondées, à quelques exceptions près. Les dentistes (42 %) et les pharmaciens (31 %) sont davantage susceptibles



de croire que l'obligation d'obtenir le consentement éclairé du patient n'aurait pas d'implication sur la façon dont les professionnels de la santé déclareraient les effets indésirables associés aux médicaments. Les infirmières sont les plus susceptibles de mentionner que le processus de déclaration serait plus difficile (17 %) et que les délais imposés pour faire les notifications seraient allongés (14 %).

Annexe A

Méthodologie du sondage



Méthodologie du sondage

Sondage effectué auprès du grand public

Conception du questionnaire

Le questionnaire du sondage destiné au grand public a été conçu par le Centre de recherche Décima en étroite collaboration avec Santé Canada. Le questionnaire a été traduit par l'équipe de traduction interne de Décima. Avant d'être finalisé, le sondage a été prétesté en français et en anglais.

Conception et sélection de l'échantillon

L'échantillon de cette étude a été conçu de manière à effectuer des entrevues auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 adultes canadiens provenant de foyers sélectionnés au hasard d'un bout à l'autre du pays. L'échantillon a été stratifié par région et par province afin d'assurer des sous-échantillons adéquats et d'obtenir une analyse régionale significative. À l'étape de l'analyse, les données ont été pondérées afin que les résultats nationaux représentent réellement la population selon la distribution actuelle du pays. Dans le cadre de cette étude, la pondération n'a été nécessaire que dans le cas des régions.

L'échantillon a été formé à partir de la technologie de l'Échantillonneur ASDE du Canada.

L'Échantillonneur est un moteur de sélection de propriété exclusive qui est conçu précisément pour produire un échantillon aléatoire de numéros de téléphone à composer. Ce processus assure que tous les numéros de téléphone résidentiels au Canada ont une chance égale d'être sélectionnés pour participer au sondage. Parmi ces foyers sélectionnés, les répondants âgés de 18 ans et plus ont été choisis par le biais d'une sélection aléatoire à l'aide de la méthode du dernier anniversaire de naissance. Cette méthode fournit un moyen efficace de s'assurer que l'échantillon représente globalement la population en fonction du sexe et de l'âge. Les foyers dont l'un des membres était un médecin, un dentiste, un pharmacien, une infirmière ou un employé pour une entreprise pharmaceutique n'était pas admissible pour participer à cette étude.

Afin de minimiser le biais dû à la non réponse, jusqu'à huit rappels ont été effectués dans chaque foyer admissible ou potentiel au cours de la période d'entrevue, avant de classer le foyer dans la catégorie « non disponible ». De plus, un seul répondant par foyer qui se qualifiait était interrogé.

Administration du sondage

Les sondages téléphoniques ont été effectués en anglais et en français à l'aide de la technologie d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO), à partir des bureaux de Décima situés à Ottawa, Toronto et Montréal. Les données de ce sondage ont été recueillies entre le 21 avril et le 4 mai 2003 et la durée moyenne du sondage était de 17 minutes.



Toutes les entrevues ont été effectuées par des intervieweurs formés et supervisés. De plus, un minimum de 10 pour cent de toutes les entrevues complétées ont été écoutées de manière indépendante et validées en temps réel.

Tous les répondants qui se qualifiaient pour répondre au sondage ont été informés de leurs droits en vertu de la Loi sur les renseignements personnels, et la Loi sur l'accès à l'information, et ces droits ont été respectés tout au long du processus d'entrevue. Plus précisément, les répondants ont été informés de l'objectif de la recherche, de l'identité du ministère qui commanditait l'étude et de l'identité de l'entreprise qui effectuait l'étude. Ils ont également été avisés que leur participation au sondage n'était pas obligatoire et que l'information qu'ils fournissaient demeurerait confidentielle et qu'elle serait uniquement rapportée sous forme regroupée.

Disposition de l'échantillon

Au total, 12 348 numéros de téléphone ont été composés dans le cadre de cette étude. Parmi ceux-ci, 1 500 foyers ont été qualifiés comme étant admissibles (adultes âgés de 18 ans et plus) et ont complété le sondage. Le taux de réponses global est de 17 %. La disposition finale de tous les contacts est présentée dans le tableau suivant, ce qui correspond aux normes relatives au rapport établies par l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing (ACORM).

Rapport de la disposition de l'échantillon

A. Total des numéros composés (Lignes 1-14)	12 348
1. Pas en service	1 386
2. Téléc./Modem	233
3. Entreprises/Résidentiel	463
B. Total des numéros admissibles (Lignes 4-14)	10 266
4. Occupé	312
5. Répondeur	1 321
6. Pas de réponse	1 713
9. Répondant sélectionné/admissible non disponible	865
7. Langue	322
8. Maladie, Incapacité	35
C. Total demandé (Lignes 10-14)	5 695
10. Refus du foyer	1 273
11. Refus du répondant	2 590
12. Répondant qualifié terminant le sondage avant la fin	50
D. Contacts coopératifs (Lignes 13-14)	1 782
13. Disqualifiés	282
14. Entrevues complétées	1 500
Taux de refus = (10+11+12)/C	68,71
Taux de réponses = D/B	17,36



Distribution de l'échantillon

On s'attend à ce qu'un échantillon de 1 500 personnes tiré de la population canadienne fournisse des résultats précis à plus ou moins 2,5 pour cent, 95 fois sur 100. La marge d'erreur due à l'échantillonnage sera plus élevée pour les sous-échantillons régional et provincial, tel que présenté ci-dessous.

Distribution de l'échantillon par région

Région/Province	Échantillon non pondéré	Marge d'erreur ¹
Atlantique	200	± 6,9 %
Québec	326	± 5,4 %
Ontario	475	± 4,5 %
Prairies	250	± 6,2 %
Colombie-Britannique/Territoires	249	± 6,2 %
CANADA	1 500	± 2,5 %

¹Pourcentage basé sur un niveau de confiance de 95 %



Caractéristiques de l'échantillon

Les caractéristiques de l'échantillon final sont présentées ci-dessous. La distribution a été effectuée en fonction de la région, des strates démographiques et de la manière dont ces données se comparent à celles de l'ensemble de la population. Les tableaux qui sont fournis à part présentent les résultats pour toutes les questions du sondage selon chacune de ces catégories (ainsi que d'autres).

Distribution de l'échantillon pondéré

	Échantillon ¹ %	Population ² %
Région/Province		
Atlantique	8	8
Québec	24	24
Ontario	38	38
Prairies	17	17
Colombie-Britannique/Territoires	13	13
Éducation		
École primaire/École secondaire en partie	13	23
École secondaire terminée	29	24
Collège/université en partie	30	31
Université terminée	27	23
Sexe		
Homme	49	49
Femme	51	51
Âge		
18-34 ans	23	29
35-54 ans	46	41
55 ans et plus	31	29
Langue maternelle		
Anglais	62	59
Français	25	23
Autre	13	18

¹ Données pondérées (par région/province)

² Recensement 2001

Analyse et présentation des données

Des méthodes unidimensionnelles et bidimensionnelles ont été utilisées pour procéder à l'analyse descriptive des données. Les données ont été présentées en tableaux croisés selon des facteurs démographiques (ex. : région, âge, sexe, revenus familiaux) qui ont été approuvés par Santé Canada. Lorsque cela était pertinent, l'analyse a également comparé les points de vue du grand public et ceux des professionnels de la santé.



Des tableaux présentant les résultats de toutes les questions selon chacune de ces caractéristiques sont fournis à l'annexe C (dans un document à part). De plus, un fichier SPSS qui contient les résultats du sondage a été remis à Santé Canada.



Sondage destiné aux professionnels de la santé

Conception du questionnaire

Le questionnaire du sondage destiné aux professionnels de la santé a été conçu par le Centre de recherche Décima en étroite collaboration avec Santé Canada. Le questionnaire a été traduit par l'équipe de traduction interne de Décima. Avant d'être finalisé, le sondage a été prétesté en français et en anglais.

Conception de l'échantillon

L'échantillon de cette étude a été conçu de manière à effectuer 600 entrevues auprès d'un échantillon représentatif de professionnels de la santé. Cet échantillon était composé de médecins (150), de pharmaciens (150), de dentistes (50), de naturopathes (100) et d'infirmières (150).

L'échantillon qui a servi de base pour contacter les quatre premiers groupes a été créé à partir de bases de données commerciales qui contiennent des listes publiées. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada a fourni des contacts pour les infirmières. Cependant, la taille de l'échantillon disponible était limitée (174 noms accompagnés de numéros de téléphone ont été fournis). Nous avons donc tout mis en œuvre pour maximiser l'échantillon des infirmières (ex. : respecter les rappels prévus, laisser des messages et rappeler plusieurs fois les répondants qui n'étaient pas disponibles au moment de l'appel), si bien que nous avons pu effectuer 100 entrevues complétées auprès des infirmières au cours de la période d'entrevues.

Pour chaque liste, les numéros de téléphone étaient sélectionnés de manière aléatoire pour s'assurer que l'échantillon soit représentatif. Des quotas ont également été établis au sein des professions de la santé, soit les médecins et les dentistes. Les quotas ont été répartis comme suit : (1) parmi les médecins, 75 % sont des médecins de médecine générale ou des médecins de famille et 25 % sont des spécialistes; et (2) parmi les dentistes 75 % sont des dentistes généralistes et 25 % sont des spécialistes. Les professionnels de la santé qui n'étaient pas présentement actifs dans une pratique clinique n'étaient pas admissibles pour participer au sondage. L'échantillon a été généré en fonction des régions, et ce proportionnellement à la représentation régionale de l'échantillon utilisé dans le cadre de cette étude.

Afin de minimiser le biais dû à la non réponse, jusqu'à huit rappels ont été effectués pour tenter de joindre les professionnels de la santé qui étaient admissibles ou potentiellement admissibles au cours de la période d'entrevue avant de les classer dans la catégorie « non disponible ».

La pondération n'a pas été appliquée à l'ensemble de l'échantillon. Il n'était pas pertinent de pondérer les types de professionnels de la santé en fonction de leur proportion réelle en raison du nombre peu élevé de naturopathes au sein de la population des professionnels de la santé. Cela aurait eu comme effet d'avoir un groupe composé de moins d'un pour cent parmi l'échantillon total.



Lorsqu'il y avait des différences notables entre les groupes, les données ont été présentées par profession plutôt que dans leur ensemble.

Administration du sondage

Les sondages téléphoniques ont été effectués en anglais et en français à l'aide de la technologie d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO), à partir des bureaux de Décima situés à Ottawa, Toronto et Montréal. Les données de ce sondage ont été recueillies entre le 2 juillet et le 14 août 2003 et la durée moyenne du sondage était de 25 minutes.

Toutes les entrevues ont été effectuées par des intervieweurs formés et supervisés. De plus, un minimum de 10 pour cent de toutes les entrevues complétées ont été écoutées de manière indépendante et validées en temps réel.

Tous les professionnels de la santé qui se qualifiaient pour répondre au sondage ont été informés de leurs droits en vertu de la Loi sur les renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information, et ces droits ont été respectés tout au long du processus d'entrevue. Plus précisément, les répondants ont été informés de l'objectif de la recherche, de l'identité du ministère qui commanditait l'étude et de l'identité de l'entreprise qui effectuait l'étude. Ils ont également été avisés que leur participation au sondage n'était pas obligatoire et que l'information qu'ils fournissaient demeurerait confidentielle et qu'elle serait uniquement rapportée sous forme regroupée.

Disposition de l'échantillon

Au total, 8 210 numéros de téléphone ont été composés dans le cadre de cette étude. Parmi ceux-ci, 551 professionnels de la santé ont été qualifiés comme étant admissibles et ont complété le sondage. Le taux de réponses global est de 10 %. La disposition finale de tous les contacts est présentée dans le tableau suivant, ce qui correspond aux normes relatives au rapport établies par l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing (ACORM).



Rapport de la distribution de l'échantillon

A. Total des numéros composés (Lignes 1-14)	8 210
1. Pas en service	543
2. Téléc./Modem	97
3. Mauvais numéro	508
B. Total des numéros admissibles (Lignes 4-14)	7 062
4. Occupé	192
5. Répondeur	1 345
6. Pas de réponse	776
9. Répondant sélectionné/admissible non disponible	1 867
7. Langue	11
8. Maladie, Incapacité	128
C. Total demandé (Lignes 10-14)	2 743
10. Refus de l'entreprise	1 318
11. Refus du répondant	697
12. Répondant qualifié terminant le sondage avant la fin	22
D. Contacts coopératifs (Lignes 13-14)	706
13. Disqualifiés	155
14. Entrevues complétées	551
Taux de refus = (10+11+12)/C	74,26
Taux de réponses = D/B	10,00

Caractéristiques de l'échantillon

Les caractéristiques de l'échantillon final sont présentées ci-dessous en fonction de l'échantillon total et du type de professionnels de la santé. La distribution est faite par région et en fonction de différentes caractéristiques socio-démographiques et professionnelles. Les tableaux qui sont fournis à part présentent les résultats pour toutes les questions du sondage selon chacune de ces catégories (ainsi que d'autres).

**Distribution de l'échantillon**

	Total %	Médecins %	Dentistes %	Pharmaciens %	Infirmières %	Naturopathes %
Région/Province						
Atlantique	12	14	-	15	14	9
Québec	12	18	2	16	1	14
Ontario	46	40	67	48	38	50
Prairies	17	24	16	11	22	8
Colombie-Britannique	13	4	15	9	25	19
Sexe						
Homme	58	84	86	61	9	50
Femme	42	16	15	39	91	50
Langue de l'entrevue						
Anglais	90	85	100	86	100	85
Français	10	15	-	14	-	15
Nombre d'années de pratique						
Moins de 10 ans	23	8	16	27	15	49
10 à 19 ans	26	19	31	29	29	29
20 à 29 ans	29	35	29	33	30	14
30 ans ou plus	21	38	16	11	26	5
Refuse	2	1	7	-	-	3
Lieu de pratique						
Hôpital/Clinique	32	45	9	-	96	10
Cabinet privé/Vente	64	53	84	99	2	82
Autre	4	3	-	1	2	5
Infirmière ou infirmière praticienne						
Infirmière	-	-	-	-	88	-
Infirmière praticienne	-	-	-	-	11	-
Autorisé à prescrire des médicaments						
Oui	-	-	-	-	-	22
Non	-	-	-	-	-	72

Distribution de l'échantillon

Un total de 551 entrevues ont été complétées auprès des professionnels de la santé. La marge d'erreur approximative pour un échantillon aléatoire de cette taille est de plus ou moins 4,2 pour cent, 95 fois sur 100. La marge d'erreur due à l'échantillonnage sera plus élevée pour les sous-échantillons, tel que présenté ci-dessous.



Distribution de l'échantillon selon la profession

Profession de la santé	Échantillon non pondéré	Marge d'erreur ¹
Médecins	150	± 8,0 %
Dentistes	55	± 13,2 %
Pharmaciens	150	± 8,0 %
Infirmières	100	± 9,8 %
Naturopathes	96	± 10,0 %
TOTAL	551	± 4,2 %

¹Pourcentage basé sur un niveau de confiance de 95 %

Analyse et présentation des données

Des méthodes unidimensionnelles et bidimensionnelles ont été utilisées pour procéder à l'analyse descriptive des données. Les données ont été présentées en tableaux croisés selon des facteurs démographiques (ex. : profession, lieu de pratique, années de pratique) qui ont été approuvés par Santé Canada. Lorsque cela était pertinent, l'analyse a également comparé les points de vue du grand public et ceux des professionnels de la santé.

Des tableaux présentant les résultats de toutes les questions selon chacune de ces caractéristiques sont fournis à l'annexe D (dans un document à part). De plus, un fichier SPSS qui contient les résultats du sondage a été remis à Santé Canada.

Annexe B

Grand Public Questionnaire

Annexe B - Grand Public Questionnaire

Centre de recherche Décima
Le 16 avril 2003

Santé Canada

Sondage d'information sur la sécurité des médicaments après leur mise en marché

Section A : Utilisation de produits de santé commercialisés

J'aimerais commencer par vous poser quelques questions sur la façon dont vous utilisez différents types de produits thérapeutiques . . .

1. Beaucoup de gens prennent différents médicaments et remèdes. Prenez-vous actuellement l'un ou l'autre des produits suivants au cours des six derniers mois?

LISEZ EN ORDRE

- a. Des médicaments d'ordonnance
- b. Des produits de santé naturels, comme des vitamines, des minéraux ou des remèdes à base de plantes médicinales
- c. Des médicaments en vente libre; c'est-à-dire des médicaments qui sont vendus sans une ordonnance d'un médecin

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Pas de réponse

2. Et environ combien de types différents de [PRODUIT] avez-vous pris au cours des six derniers mois?

LISEZ EN ORDRE SI OUI À Q.1 OU Q.2 – ACCEPTEZ UNE ESTIMATION, MAIS PAS UN INTERVALLE DE VALEURS

- a. Médicaments d'ordonnance
- b. Produits de santé naturels
- c. Médicaments en vente libre

- ____ Nombre de types différents
- Ne sait pas/Pas de réponse

B. Sources d'information à propos des produits de santé sur le marché

J'aimerais maintenant vous poser des questions sur les différents types d'informations qui peuvent être importants pour vous lorsque vous prenez différents types de produits thérapeutiques...

DEMANDEZ SI OUI À Q.1 OU Q.2; LES AUTRES, PASSEZ À Q.9

3. Veuillez penser au moment où vous prenez un [PRODUIT] pour la première fois. À quelle fréquence cherchez-vous à obtenir de l'information sur ce type de médicament? Le faites-vous toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?

- Toujours
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

PASSEZ À Q.7

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.7

4. Et, habituellement, quels types d'informations recherchez-vous lorsque vous désirez obtenir de l'information sur un nouveau [PRODUIT]?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Ingrédients actifs
- Efficacité
- Directives d'utilisation
- Posologie
- Pour quels symptômes il est utilisé
- Effets secondaires possibles
- Effets graves/risques/dangers possibles causés par la consommation
- Avertissements concernant la consommation avec d'autres médicaments
- Interactions possibles avec l'alcool
- Avertissements sur la consommation tout en faisant certaines activités (conduire)
- Réactions allergiques
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.9

5. Et, à quels sources êtes-vous le plus susceptible d'aller chercher des informations lorsque vous désirez vous informer sur un nouveau [PRODUIT]?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Docteur/médecin/dentiste
- Pharmacien/droguiste/chimiste/pharmacie
- Infirmier
- Autre fournisseur de soins de santé (PRÉCISEZ _____)
- Amis/membre de la famille
- Site Web/Internet
- Bureau gouvernemental
- Organismes de la santé (ex. : Société pour la lutte contre le cancer)
- Documents imprimés fournis par les pharmaciens
- Fabricants de médicaments
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

6. Dans quelle mesure est-il important que vous obteniez chacun des types d'informations suivants lorsque vous prenez un nouveau [PRODUIT]? Est-ce que le fait de connaître [TYPE D'INFORMATION] est très important, assez important, pas très important ou pas du tout important pour vous?

LISEZ EN ORDRE

- a. L'efficacité

- b. Les effets secondaires mineurs possibles
- c. Les effets indésirables graves potentiels
- d. Les interactions possibles avec les autres médicaments, produits thérapeutiques ou aliments

- Très important
 - Assez important
 - Pas très important
 - Pas du tout important
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse

C. Informations sur la sécurité des médicaments

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions au sujet des informations sur la sécurité de ces différents types de produits thérapeutiques. Par sécurité, je veux dire toute information portant sur les effets secondaires mineurs, les effets indésirables inattendus ainsi que les interactions possibles avec les autres médicaments, les aliments ou les substances comme l'alcool.

7. Êtes-vous très satisfait, assez satisfait, pas très satisfait, ou pas du tout satisfait des informations sur la sécurité que vous obtenez habituellement lorsque vous prenez :
- LISEZ EN ORDRE

- a. Des médicaments d'ordonnance
- b. Des produits de santé naturels, comme les vitamines, les minéraux ou les remèdes à base d'herbes médicinales
- c. Des médicaments en vente libre

- Très satisfait PASSEZ À Q.9
 - Assez satisfait PASSEZ À Q.9
 - Pas très satisfait
 - Pas du tout satisfait
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- N'a besoin d'aucune information PASSEZ À Q.9
 - Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.9

8. [DEMANDEZ SI PAS TRÈS/PAS DU TOUT SATISFAIT/CELA DÉPEND À Q.7] Pourquoi n'êtes vous pas satisfait de l'information sur la sécurité concernant [TYPE DE PRODUIT]?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Pas assez d'information (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Difficile de trouver de l'information pertinente
- Difficile d'obtenir des réponses à mes questions
- Préoccupé par la sécurité des médicaments sur le marché
- Difficile d'obtenir l'information de la part des médecins/pharmaciens/fournisseurs de soins de santé
- L'information est difficile à comprendre
- L'information est incomplète
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

9. Lorsque vous avez commencé à prendre un nouveau médicament ou un nouveau produit de santé, à quelle fréquence cherchez-vous à obtenir de nouvelles informations sur la sécurité, que ce soit parce que cela vous intéresse ou parce que vous êtes préoccupé? Diriez-vous que vous cherchez toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais à obtenir de nouvelles informations sur la sécurité des [CATÉGORIE DE PRODUIT]?

a. Médicaments d'ordonnance

b. Produits de santé naturels

c. Médicaments en vente libre

- Toujours
- Souvent
- Parfois
- Rarement, ou
- Jamais

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/Pas de réponse

10. [SI AU MOINS RAREMENT À Q. 9a, b ou c; LES AUTRES, PASSEZ À Q.11] À quels sources avez vous recherché ce type de nouvelle information sur la sécurité des médicaments, c'est-à-dire l'information que vous désiriez obtenir après avoir commencé à prendre un médicament? NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES; SONDEZ : À quel autre endroit?

- Docteur/Médecin
- Pharmacien/droguiste/chimiste/pharmacie
- Autre fournisseur de soins de santé
- Amis/membres de la famille
- Internet/Web (SONDEZ POUR OBTENIR UN TYPE DE SITE PRÉCIS)
- Santé Canada (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Site Web de Santé Canada
- Réseau canadien de la santé
- Site Web du médicament/du fabricant
- Médicament/fabricant – numéro sans frais
- Autre bureau gouvernemental
- Livre/publication médicale/de référence
- Revues/Articles de journaux
- Avis/Avertissements publics
- Information sur les produits de santé envoyée par le biais d'une liste d'envoi électronique
- Groupes de soutien pour les patients (ex. : cancer)
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

11. Connaissez-vous l'une ou l'autre des sources suivantes qui sont fournies par Santé Canada et qui offrent de nouvelles informations sur la sécurité des médicaments et des autres produits thérapeutiques?

LISEZ EN ORDRE CEUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ MENTIONNÉS À Q.10

a. Les avis et avertissements publics transmis par les médias

b. Le site Web de Santé Canada

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Pas de réponse

SI NON AUX DEUX - PASSEZ À Q.16

12. Et, au cours des six derniers mois, avez-vous utilisé le site Web de Santé Canada pour obtenir de nouvelles informations en matière de sécurité des médicaments ou des produits thérapeutiques?
LISEZ SI MENTIONNÉ À Q.10 OU 11

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Pas de réponse

D. Évaluation des outils qui permettent d'obtenir de nouvelles informations sur la sécurité des médicaments

[DEMANDEZ SI A UTILISÉ LE SITE WEB DE SANTÉ CANADA OU LE RÉSEAU CANADIEN DE LA SANTÉ À Q.12] SI NON AUX TROIS – PASSEZ À Q.16

13. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur votre l'utilisation du site Web de Santé Canada. En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de ce site Web comme source d'information sur la sécurité des médicaments? Êtes-vous :

- Très satisfait
- Assez satisfait
- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend PASSEZ À Q.15
- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.15

14. Pourquoi dites-vous cela?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

Raisons pour lesquelles le répondant est satisfait

- Bonne source d'information
- Capable d'obtenir toutes les informations/les réponses que je voulais
- Information à jour
- Facile à utiliser
- Confiance en cette source/Fait confiance à Santé Canada
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

Raisons pour lesquelles le répondant est insatisfait

- Pas une bonne source d'information (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- N'a pas pu trouver les informations/les réponses aux questions
- L'information n'est pas à jour
- Le site n'est pas facile à utiliser
- Difficile de trouver ce que je veux
- Ne fait pas confiance à l'information médicale trouvée sur Internet

- Pas confiance en la source/Manque de confiance envers Santé Canada
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

15. De quelles façons l'information que vous avez obtenue par le biais de ce site Web vous a-t-elle amené à modifier un comportement, comme, par exemple, vous inciter à consulter un médecin ou changer la façon dont vous utilisez un médicament en particulier?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES; ACCEPTEZ LES RÉPONSES DE >1 VISITE AU SITE

- A arrêté de prendre le médicament
- A changé la fréquence à laquelle il prenait le médicament
- A changé la posologie
- A changé de médicament
- A commencé à prendre un nouveau médicament
- A consulté un médecin
- A consulté un pharmacien
- A consulté un autre professionnel de la santé
- A cherché plus d'information détaillée (autres sources)
- N'a pas obtenu d'information
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Aucune – n'a pas modifier un comportement
- Ne sait pas/Pas de réponse

16. [DEMANDEZ À TOUS] Selon vous, qu'est-ce que Santé Canada pourrait faire de plus pour fournir de nouvelles informations sur la sécurité des médicaments et des autres produits thérapeutiques aux Canadiens?
PRÉCISEZ

- Rien
- Ne sait pas/Pas de réponse

E. Perceptions quant à la sécurité des médicaments

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions générales à propos de la sécurité des médicaments...

17. Veuillez maintenant penser à des types spécifiques de produits de santé. Considéreriez-vous que [CATÉGORIE] sont très sécuritaires, assez sécuritaires, pas très sécuritaires ou pas du tout sécuritaires?

LISEZ EN ORDRE

- a. Les médicaments d'ordonnance
 - b. Les produits de santé naturels, comme les vitamines, les minéraux ou les remèdes à base de plantes médicinales
 - c. Les médicaments en vente libre
- Très sécuritaires
 - Assez sécuritaires

- Pas très sécuritai
 - Pas du tout sécuritaires
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse

18. Quel est votre niveau de confiance envers les systèmes et mesures de protection en place pour assurer la sécurité des médicaments d'ordonnance qui sont présentement en vente au Canada?
Êtes-vous :

- Très confiant
 - Généralement confiant
 - Pas très confiant
 - Pas du tout confiant
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse

19. En ce moment, qui est, selon vous, le principal responsable pour assurer la sécurité des médicaments au Canada?

LISEZ ET ALTERNEZ - N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE

- Les entreprises pharmaceutiques
 - Le gouvernement fédéral
 - Les professionnels de la santé
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Ils ont tous une part égale de responsabilité
 - Autre (PRÉCISEZ _____)
 - Ne sait pas/Pas de réponse

F. Effets indésirables associés aux médicaments

Comme vous le savez peut-être déjà, il arrive parfois qu'un médicament ou qu'un produit thérapeutique engendre des effets non voulus - c'est ce que l'on appelle un "effet indésirable dû à un médicament". Dans la plupart des cas, ces effets sont mineurs et souvent très prévisibles, comme la somnolence par exemple. Par contre, dans certains cas, les médicaments peuvent avoir un effet sérieux ou inattendu.

20. Lorsque vous prenez un médicament pour la première fois, à quelle fréquence pensez-vous à la possibilité qu'un effet indésirable grave ou inattendu se produise? Y pensez-vous :

- Toujours
 - Souvent
 - Parfois
 - Rarement, ou
 - Jamais
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse

21. Avez-vous déjà personnellement éprouvé un effet indésirable associé à un médicament, une médication ou un produit de santé qui était grave ou inattendu?

- Oui
- Non

PASSEZ À Q.25

- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.25

22. (SI OUI À Q.21) Cet effet indésirable était-il associé à la prise :
LISEZ – SI PLUS D'UN INCIDENT, DEMANDEZ DE RÉPONDRE À LA QUESTION D'APRÈS
L'INCIDENT LE PLUS RÉCENT

- D'un médicament d'ordonnance
 - D'un produit de santé naturel, comme une vitamine, un minéral ou un remède à base de plantes
 - D'un médicament en vente libre
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Interaction de deux produits ou plus
 - Autre (PRÉCISEZ _____)
 - Ne sait pas/Pas de réponse

23. Avant que l'effet ne se produise, saviez-vous qu'il était possible que la prise de ce médicament spécifique entraîne ce type d'effet indésirable?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Pas de réponse

24. De manière spécifique, qu'est-ce que vous avez fait lorsque vous avez éprouvé cet effet indésirable associé au médicament?

NE LISEZ PAS- ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Contacter le médecin pour obtenir de l'aide
- Contacter le pharmacien pour obtenir de l'aide
- Contacter un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide
- Contacter l'entreprise pharmaceutique pour obtenir des informations
- Aller à l'hôpital
- Arrêter de prendre le médicament
- Déclarer l'effet au médecin
- Déclarer l'effet au pharmacien
- Déclarer l'effet à un autre professionnel de la santé
- Déclarer l'effet à l'entreprise pharmaceutique
- Déclarer l'événement à Santé Canada
- Déclarer l'événement à un autre ministère
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

G. Notification de l'effet indésirable

25. [DEMANDEZ SI NON/NSP/PDR À Q.21] Que seriez-vous le plus susceptible de faire si vous éprouviez un effet indésirable associé à un médicament que vous prenez?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Contacter le médecin pour obtenir de l'aide
- Contacter le pharmacien pour obtenir de l'aide
- Contacter un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide
- Contacter l'entreprise pharmaceutique pour obtenir des informations
- Aller à l'hôpital
- Contacter un centre antipoison
- Contacter un centre provincial d'informations sur les médicaments
- Arrêter de prendre le médicament

- Déclarer l'effet au médecin
- Déclarer l'effet au pharmacien
- Déclarer l'effet à un autre professionnel de la santé
- Déclarer l'effet à l'entreprise pharmaceutique
- Déclarer l'événement à Santé Canada
- Déclarer l'événement à un autre ministère
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

26. Un système est en place pour que les entreprises pharmaceutiques, les professionnels de la santé et les consommateurs puissent déclarer les effets indésirables associés aux médicaments.

Le consommateur peut déclarer un effet indésirable associé à un médicament de trois façons différentes :

- En contactant un médecin, un pharmacien ou un infirmier
- En contactant Santé Canada à l'aide d'un service de notifications sans frais, ou
- En contactant le fabricant du produit qui a engendré un effet indésirable.

Laquelle des ces trois méthodes de notification d'un effet indésirable associé à un médicament seriez-vous le plus à l'aise d'utiliser?

LISEZ AU BESOIN

- En contactant un médecin
- En contactant un pharmacien
- En contactant un infirmier
- En contactant Santé Canada
- En contactant l'entreprise pharmaceutique

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Aucune préférence
- Cela dépend
- Ne sait pas/Pas de réponse

27. En ce moment, il semble qu'au Canada, la majorité des effets indésirables associés aux médicaments ne soient pas déclarés. Le système fait en sorte que les entreprises pharmaceutiques doivent déclarer tous les effets indésirables graves qui leur ont été signalés. Par contre, les professionnels de la santé et les consommateurs font ces notifications sur une base volontaire.

J'aimerais maintenant vous poser une question sur les professionnels de la santé, comme les médecins, les pharmaciens et les infirmiers...

Selon vous, croyez-vous que :

LISEZ ET ALTERNEZ

- Les professionnels devraient être obligés, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables associés aux médicaments

ou

- Les professionnels de la santé devraient continuer de déclarer les effets indésirables associés aux médicaments sur une base volontaire.

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend PASSEZ À Q.29
- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.29

28. Pouvez-vous me dire les raisons pour lesquelles vous croyez que cela serait la meilleure façon d'encourager la déclaration des effets indésirables dus aux médicaments?
NE LISEZ PAS- ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

Raisons pour lesquelles ils devraient être obligés, selon la loi

- Important de fournir cette information à Santé Canada
- Nécessaire de protéger la santé du public
- Cela fera en sorte que les médicaments seront plus sécuritaires
- Seule façon que le système fonctionnera
- Professionnels ne le feront que s'ils en ont l'obligation
- Améliorera la confiance du public à l'égard de la sécurité des médicaments/du système
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

Raisons pour lesquelles ils devraient continuer de le faire sur une base volontaire

- Aucune raison de légiférer à ce sujet
- Difficile à imposer
- Un trop gros fardeau pour les professionnels
- Augmentera les coûts des soins de santé
- Mesures volontaires fonctionneront mieux
- Préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient/de la diffusion d'informations personnelles
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

H. Consentement éclairé

29. Afin de pouvoir déclarer adéquatement un effet indésirable associé à un médicament, les informations suivantes concernant le patient pourraient être incluses dans la notification : l'âge du patient, son sexe, sa taille, son poids, le médicament pris, le type d'effet indésirable éprouvé et tout autre problème ou condition médicale pertinente. Le nom du patient ne serait pas inclus dans cette notification.

Est-ce que le fait d'inclure ces informations dans une telle notification, vous découragerait de déclarer un effet indésirable associé à un médicament?

- Oui
- Non
- *Déclare spontanément*
- Cela dépend
- Ne sait pas/Pas de réponse

30. Avant qu'un professionnel puisse déclarer un effet indésirable à Santé Canada, croyez-vous qu'il devrait être obligatoire d'obtenir la permission du patient?

- Oui
- Non
- Cela dépend PASSEZ À Q.32
- Ne sait pas/Pas de réponse PASSEZ À Q.33

31. Et, pouvez-vous me dire les raisons pour lesquelles vous croyez que la permission du patient [devrait être/ne devrait être pas] requise pour déclarer de tels effets?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

Raisons pour lesquelles le répondant croit que oui

- Protège le droit à la vie privée des patients
-
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

Raisons pour lesquelles le répondant croit que non

- La sécurité publique est plus importante que la vie privée du patient
- L'information exigée n'est pas de nature personnelle
- Il est nécessaire de s'assurer que la notification sera faite
-
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/Pas de réponse

32. (SI OUI/CELA DÉPEND À Q.30) . Si demander la permission du patient faisait en sorte que les professionnels de la santé déclareraient moins souvent les effets indésirables dus aux médicaments, seriez-vous toujours en faveur du fait d'exiger la permission du patient?

- Oui
 - Non
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
 - Ne sait pas/Pas de réponse

I. Questions démographiques

Pour terminer, j'aimerais vous poser quelques questions sur vous et votre foyer qui serviront à des fins de statistiques uniquement. Veuillez être assuré que toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

33. Dans laquelle des catégories d'âge suivantes puis-je vous placer? [31.00]
LISEZ

- 18 à 24 ans
 - 25 à 34 ans
 - 35 à 44 ans
 - 45 à 54 ans
 - 55 à 64 ans
 - 65 ans et plus
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Pas de réponse/refuse

34. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété?
LISEZ AU BESOIN - N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE

- École primaire
- Quelques années d'école secondaire
- Études secondaires terminées
- Quelques années de collège communautaire/de collège technique/de cégep
- Études de collège communautaire/de collège technique/de cégep terminées
- Quelques années d'études universitaires
- Études universitaires terminées
- Études supérieures (maîtrise, doctorat)
- Aucune scolarité

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Pas de réponse/Refuse

35. Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire quelle est la première langue que vous avez apprise à la maison?

NE LISEZ PAS - N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE

- Anglais
- Français
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Pas de réponse/Refuse

36. À quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous?

NE LISEZ PAS – ENTREZ JUSQU'À DEUX RÉPONSES

- Canadien
- Canadien-français /Québécois
- Français
- Anglais
- Américain
- Irlandais/Écossais/Gallois
- Chinois
- Européen de l'Est (Tchèque/Slovaque, Hongrois)
- Finlandais/Finnois/Balte
- Allemand/Autrichien
- Grec/Macédonien
- Hongrois
- Indien/Pakistanaï/Sikh/Bengali/Sri Lankais/Tamoul/Bangladaï
- Italien
- Japonais/Coréen/Asiatique oriental
- Juif
- Autochtone/Inuit/Indigène
- Afro-américain (Noir)
- Hollandais/Néerlandais
- Polonais
- Portugais
- Russe/Ukrainien
- Scandinave
- Indien oriental
- Océanique (Australien, Néo-Zélandais)
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Pas de réponse/Refuse

37. À des fins statistiques uniquement, nous avons besoin d'informations à propos du revenu de votre foyer. Parmi les catégories suivantes, veuillez me dire quelle est celle qui correspond le mieux au revenu total annuel de votre foyer pour l'année 2002?

LISEZ - N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE – ARRONDISSEZ SI LA RÉPONSE SE TROUVE À LA LIMITE D'UNE CATÉGORIE

- Moins de 25 000 \$
- De 25 000 à moins de 40 000 \$
- De 40 000 à moins de 60 000 \$
- De 60 000 à moins de 80 000 \$
- 80 000 \$ et plus

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/Refuse

38. Et, finalement, puis-je avoir les trois premiers caractères de votre code postal?
(NOUVEAU-BRUNSWICK UNIQUEMENT :) Et, finalement, puis-je avoir les six caractères de votre code postal?

ENTREZ

Ceci met fin au sondage. Dans le cas où mon superviseur voudrait vérifier si j'ai bel et bien effectué cette entrevue, puis-je avoir votre prénom?

Prénom : _____

De la part de Santé Canada, nous vous remercions grandement de votre collaboration.

ENTREZ :

39. Sexe

- Homme
- Femme

40. Langue de l'entrevue

- Anglais
- Français

41. Province/Territoire

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve
- Nouvelle-Écosse
- Ontario
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Saskatchewan
- Nunavut
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

-- FIN --

Annexe C

Professionnels de la santé Questionnaire

Annexe C - Professionnels de la santé Questionnaire

Centre de recherche Décima
Le 2 juillet 2003

Santé Canada

Sondage d'information sur l'innocuité des médicaments après leur mise en marché

Section A. Perceptions quant à l'innocuité des médicaments

J'aimerais vous poser quelques questions générales à propos de l'innocuité des médicaments . . .

1. Veuillez penser à des types spécifiques de produits thérapeutiques qui sont présentement disponibles au Canada. Considéreriez-vous que [TYPE DE PRODUIT] sont très sécuritaires, assez sécuritaires, pas très sécuritaires ou pas du tout sécuritaires? [17]
 - a. Les médicaments d'ordonnance
 - b. Les médicaments en vente libre
 - c. Les produits de santé naturels, comme les vitamines, les minéraux et les remèdes à base de plantes médicinales
 - Très sécuritaires
 - Assez sécuritaires
 - Pas très sécuritaires
 - Pas du tout sécuritaires

DÉCLARE SPONTANÉMENT

 - Cela dépend
 - Ne sait pas/pas de réponse
2. Quel est votre niveau de confiance envers les systèmes et mesures de protection mis en place actuellement pour assurer la sécurité des médicaments qui sont présentement disponibles au Canada? Avez-vous : [18]
(SI ON LE DEMANDE : LA QUESTION PORTE SUR TOUTES LES CATÉGORIES DE PRODUITS EN GÉNÉRAL)
 - Grandement confiance
 - Assez confiance
 - Pas très confiance
 - Pas du tout confiance

DÉCLARE SPONTANÉMENT

 - Cela dépend
 - Ne sait pas/pas de réponse
3. Et, quel est votre niveau de confiance envers :
LISEZ EN ORDRE
 - a. La manière dont les entreprises pharmaceutiques assurent la sécurité et l'efficacité des médicaments qu'elles produisent
 - b. La manière dont le gouvernement fédéral réglemente et contrôle l'innocuité des médicaments
 - c. La manière dont les membres de votre profession sont informés à propos de l'innocuité des médicaments qu'ils donnent

d. La manière dont les professionnels de la santé en général sont informés à propos de l'innocuité des médicaments qu'ils donnent

- Grandement confiance
- Assez confiance
- Pas très confiance
- Pas du tout confiance

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

4. En ce moment, qui est, selon vous, le principal responsable d'assurer l'innocuité des médicaments au Canada? Est-ce : [19]

LISEZ ET ALTERNEZ – N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE

- Les entreprises pharmaceutiques
- Le gouvernement fédéral
- Les professionnels de la santé

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ils ont tous une part égale de responsabilité
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

5. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions à propos de l'importance de la surveillance des produits thérapeutiques après leur mise en marché. En d'autres termes, cela veut dire de faire le suivi de l'innocuité des médicaments et des risques potentiels des produits thérapeutiques, comme les effets indésirables dus aux médicaments, après que leur utilisation ait été approuvée au Canada.

Croyez-vous qu'une telle surveillance de l'innocuité des médicaments après leur mise en marché est essentielle, importante mais non essentielle, ou pas très importante pour :

LISEZ EN ORDRE

a. Assurer la sécurité globale des médicaments utilisés présentement par les consommateurs canadiens

b. Votre propre pratique

- Essentielle
- Importante, mais non essentielle
- Pas très importante

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

B. Utilisation et connaissance des nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions à propos des informations sur l'innocuité des médicaments...

6. À quels endroits allez-vous habituellement pour chercher des informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques que vous donnez? [5]

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- CPS (Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques) (SONDEZ POUR OBTENIR LE FORMAT SPÉCIFIQUE)
 - Manuel
 - Version sur cédérom
 - Tableau de médicaments en ligne
- Compendium des produits de soins personnels (Compendium of Self Care Products (CSCP))
- Revues/publications médicales ou ouvrages scientifiques
- Monographies de produits
- Fabricants de médicaments
- Bulletin canadien des effets indésirables (Bulletin de Santé Canada)
- Avis destinés aux professionnels de la santé – de Santé Canada
- Avis destinés aux professionnels de la santé – des entreprises pharmaceutiques
- Liste d’envoi électronique/avertissements par courriel de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
- Avis/avertissements publics
- Santé Canada (SONDEZ POUR OBTENIR UNE RÉPONSE PRÉCISE)
- Site Web de Santé Canada
- eProcatés (site Web)
- Collègues
- Association(s) professionnelle(s)
- Pharmaciens
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur les nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments, donc sur les informations qui n'ont pas encore été publiées dans les monographies. Pour pouvoir gagner du temps, j'appellerai ce concept "nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments".

7. Dans quelle mesure le rôle que joue ce type de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments est-il important pour votre propre pratique?

Est-ce :

- Très important
- Assez important
- Pas très important
- Pas du tout important

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

8. À quelle fréquence cherchez-vous à obtenir des nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques? Le faites-vous :

- Fréquemment
- Occasionnellement
- Rarement, ou
- Jamais

PASSEZ À Q.11

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse
- PASSEZ À Q.11

9. Et, à quels endroits êtes-vous le plus susceptible d'aller chercher ces nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments? [10]

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES;

- Bulletin canadien des effets indésirables (Bulletin de Santé Canada)
- Avis destinés aux professionnels de la santé – de Santé Canada
- Avis destinés aux professionnels de la santé – des entreprises pharmaceutiques
- Avis destinés aux professionnels de la santé – non précisé (SONDEZ POUR OBTENIR LA SOURCE)
- Envois de Santé Canada (SONDEZ POUR SAVOIR S'IL S'AGIT DE BULLETINS OU DE LETTRES)
- Liste d'envoi électronique/avertissements par courriel de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
- Avis/avertissements publics
- Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments
- Avertissements Medwatch de l'Administration des aliments et drogues (États-Unis)
- Santé Canada (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Site Web de Santé Canada
- Site Web d'une entreprise pharmaceutique
- Medline
- Conférences
- Collègues
- Association(s) professionnelle(s)
- Publications/revues médicales
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS)
- Compendium des produits de soins personnels (Compendium of Self Care Products (CSCP))
- Médias
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

10. Quelles autres sources de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments vous sont familières? NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES. SONDEZ : Y a-t-il d'autres sources?

- Bulletin canadien des effets indésirables (Bulletin de Santé Canada)
- Avis destinés aux professionnels de la santé – de Santé Canada
- Avis destinés aux professionnels de la santé – des entreprises pharmaceutiques
- Avis destinés aux professionnels de la santé – non précisé (SONDEZ POUR OBTENIR LA SOURCE)
- Envois de Santé Canada (SONDEZ POUR SAVOIR S'IL S'AGIT DE BULLETINS OU DE LETTRES)
- Liste d'envoi électronique/avertissements par courriel de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
- Avis/avertissements publics
- Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments
- Avertissements Medwatch de l'Administration des aliments et drogues (États-Unis)
- Santé Canada (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Collègues
- Association(s) professionnelle(s)
- Publications/revues médicales
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS)
- Compendium des produits de soins personnels (Compendium of Self Care Products (CSCP))
- Médias
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

11. Veuillez me dire dans quelle mesure chacune des sources suivantes de Santé Canada qui portent sur les nouvelles informations de l'innocuité des médicaments vous sont familières ou non? Diriez-vous que les éléments suivants vous sont très familiers, assez familiers, pas très familiers ou pas du tout familiers :
LISEZ EN ORDRE

- a. Bulletin canadien des effets indésirables
 - b. Avis destinés aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques
 - c. Avis destinés aux professionnels de la santé de Santé Canada
 - d. Liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
 - e. Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada
 - f. Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments
 - Très familiers
 - Assez familiers
 - Pas très familiers
 - Pas du tout familiers
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Ne sait pas/pas de réponse

SI LES SIX SOURCES NE LUI SONT PAS DU TOUT FAMILIÈRES, PASSEZ À Q.21

12. [DEMANDEZ POUR CHAQUE ÉLÉMENT QUI ÉTAIT TRÈS/ASSEZ/PAS TRÈS FAMILIER] Et, de quelle façon avez-vous entendu parler de cette source de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments?

NE LISEZ PAS – ENTREZ PLUS D'UNE RÉPONSE SI ELLE EST DÉCLARÉE SPONTANÉMENT

- Des collègues du domaine des soins de santé
- Des associations professionnelles
- Site Web de Santé Canada
- Santé Canada a contacté/averti le répondant
- Par le biais du gouvernement provincial
- Par le biais de l'administration municipale
- Par le biais de l'hôpital/du lieu de travail
- Des pharmaciens
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

13. Parmi les sources suivantes portant sur les nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments, lesquelles avez-vous utilisées au cours des 12 derniers mois? LISEZ EN ORDRE – NE DEMANDEZ PAS SI L'ÉLÉMENT NE LUI EST "PAS DU TOUT FAMILIER" À Q.11)

- a. Bulletin canadien des effets indésirables
 - b. Avis destinés aux professionnels de la santé des entreprises pharmaceutiques
 - c. Avis destinés aux professionnels de la santé de Santé Canada
 - d. Liste d'envoi électronique de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
 - e. Avis et avertissements publics sur l'innocuité des médicaments qui sont affichés sur le site Web de Santé Canada
 - f. Centres régionaux pour les effets indésirables dus aux médicaments
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas/pas de réponse

[DEMANDEZ Q.14-20 POUR L'UNE DES SOURCES UTILISÉES À Q.13 – PRÉSENTEZ LE CHOIX ALÉATOIREMENT]

14. J'aimerais vous poser quelques questions à propos de votre utilisation du/de la/des [SOURCE]. Au cours de la dernière année, à quelle fréquence avez-vous utilisé cette source de nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments? Est-ce :

- Fréquemment
- Occasionnellement, ou
- Rarement

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne l'a pas utilisé PASSEZ À Q.21
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.21

15. Dans quelle mesure lisez-vous en profondeur le matériel qui vous est fourni par le biais des/du/de la [SOURCE]? En général, :

- Vous le lisez en profondeur
- Vous en lisez des parties
- Vous y jeter un bref coup d'oeil, ou
- Vous ne le lisez pas vraiment

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse

16. En général, que faites-vous avec ces informations après que vous les ayez consultées? LISEZ UNIQUEMENT AU BESOIN – ENTREZ PLUS D'UNE RÉPONSE SI DÉCLARÉE SPONTANÉMENT – NE SONDEZ PAS

- Vous les gardez pour vous y référer ultérieurement – en format électronique
- Vous les gardez pour vous y référer ultérieurement – en format papier
- Vous les jetez
- Vous informez vos patients à propos des risques
- Vous discutez avec un pharmacien
- Vous les faites circuler à d'autres professionnels de la santé
- Autre (PRÉCISEZ _____)

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse

17. Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait des/du/de la [SOURCE] en tant que source d'informations sur l'innocuité des médicaments? Êtes-vous :

- Très satisfait
- Assez satisfait
- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.19

18. Et, pour quelles raisons êtes-vous [satisfait/insatisfait]? NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

Pourquoi le répondant est satisfait

- Bonne source d'informations/pertinent

- Capable d'obtenir l'information/les réponses voulues
- Informations actuelles/à jour/opportunes
- Facile à utiliser
- Confiance en la source/fait confiance à Santé Canada
- Fournit de l'information importante pour la sécurité du patient
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

Pourquoi le répondant est insatisfait

- Pas une bonne source d'informations (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Incapable de trouver l'information/les réponses voulues
- Informations ne sont pas actuelles
- Site difficile à utiliser
- Difficile de trouver ce que je veux
- Ne fait pas confiance aux informations médicales qui se trouvent sur Internet
- N'a pas confiance en la source/manque de confiance envers Santé Canada
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

19. Comment qualifieriez-vous votre niveau de satisfaction à l'égard de chacun des aspects suivants des/du/de la [SOURCE], en tant que source sur les nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments? Êtes-vous très satisfait, assez satisfait, pas très satisfait ou pas du tout satisfait des/du/de la [SOURCE] en ce qui a trait aux aspects suivants :
LISEZ EN ORDRE

- a. La pertinence de l'information pour vos besoins
- b. Le niveau de détails fourni pour répondre à vos besoins
- c. La clarté de l'information présentée
- d. Le fait que l'information soit à jour ou actuelle
- e. La possibilité d'utiliser l'information au fil du temps

- Très satisfait
- Assez satisfait
- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

20. (DEMANDEZ SI PAS TRÈS/PAS DU TOUT SATISFAIT À Q.19a-e) Pourquoi êtes-vous insatisfait de l'information par rapport à l'aspect suivant...?

- a. La pertinence de l'information pour vos besoins
PRÉCISEZ

- Ne sait pas/pas de réponse

- b. Le niveau de détails fourni pour répondre à vos besoins
PRÉCISEZ

- Ne sait pas/pas de réponse

- c. La clarté de l'information présentée
PRÉCISEZ

- Ne sait pas/pas de réponse

- d. Le fait que l'information soit à jour ou actuelle
PRÉCISEZ

- Ne sait pas/pas de réponse

- e. La possibilité d'utiliser l'information au fil du temps
PRÉCISEZ

- Ne sait pas/pas de réponse

[DEMANDEZ POUR CHAQUE SOURCE AVEC LAQUELLE LE RÉPONDANT N'EST PAS DU TOUT FAMILIER À Q.11]

J'aimerais vous décrire brièvement les sources qui ne vous sont pas familières . . .

21. Le Bulletin canadien des effets indésirables est une publication trimestrielle de Santé Canada qui est disponible en format papier et sur leur site Web. Chaque publication fournit les plus récentes mises à jour sur les effets indésirables dus aux médicaments qui ont été rapportés aux Canada. Chaque publication contient également des informations sur les enjeux liés à l'innocuité des nouveaux et des plus anciens médicaments, de même que des présentations de cas, un résumé des suggestions proposées et d'autres sujets du même ordre.

Dans quelle mesure serait-il probable que vous utilisiez cette source d'informations pour obtenir les nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques? Diriez-vous que cela serait :

- Très probable PASSEZ À Q.23

- Assez probable PASSEZ À Q.23

- Pas très probable

- Pas du tout probable

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend

- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.23

22. (SI PAS TRÈS PROBABLE/PAS DU TOUT PROBABLE/CELA DÉPEND) Pourquoi serait-il improbable que vous utilisiez ce bulletin?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Informations non pertinentes pour la pratique
- Nouvelles informations sur l'innocuité ne sont pas une priorité
- Pas le temps de lire ce type d'informations
- Préfère d'autres sources
- Pas assez détaillé
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

23. Les avis destinés aux professionnels de la santé sont publiés par Santé Canada ou par l'industrie et sont affichés sur le site Web de Santé Canada, soit uniquement au besoin. [PHARMACIENS SEULEMENT : Il arrive parfois que ceux-ci soient envoyés directement par la poste ou par télécopieur aux pharmaciens, aux pharmacies ou aux hôpitaux.] Ces avis sont publiés pour fournir de nouvelles informations aux professionnels de la santé, aux consommateurs et aux autres personnes à propos de l'innocuité des produits, comme les effets indésirables dus aux médicaments.

Dans quelle mesure serait-il probable que vous utilisiez cette source d'informations pour obtenir les nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques? Diriez-vous que cela serait :

- Très probable PASSEZ À Q.25
- Assez probable PASSEZ À Q.25
- Pas très probable
- Pas du tout probable
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.25

24. (SI PAS TRÈS PROBABLE/PAS DU TOUT PROBABLE/CELA DÉPEND) Pourquoi serait-il improbable que vous utilisiez ce type de lettre?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Informations non pertinentes pour la pratique
- Nouvelles informations sur l'innocuité ne sont pas une priorité
- Pas le temps de lire ce type d'informations
- Préfère d'autres sources
- Pas assez détaillé
- Ne reçoit pas les lettres
- Ne sait pas comment être sur la liste
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

25. La liste d'envoi électronique de Santé Canada, aussi connue sous le nom de "Info_Prod_Santé", est la plus récente source d'informations sur l'innocuité des produits de Santé Canada. Il s'agit d'un service gratuit d'envoi électronique par le biais duquel les abonnés reçoivent immédiatement des avis sur l'innocuité des médicaments qui sont émis par d'autres sources, dont les avis destinés aux professionnels de la santé, les avis publics et le Bulletin canadien des effets indésirables.

Dans quelle mesure serait-il probable que vous utilisiez cette source d'informations pour obtenir les nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques? Diriez-vous que cela serait :

- Très probable PASSEZ À Q.27
- Assez probable PASSEZ À Q.27
- Pas très probable

- Pas du tout probable
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.27

26. (SI PAS TRÈS PROBABLE/PAS DU TOUT PROBABLE/CELA DÉPEND) Pourquoi serait-il improbable que vous utilisiez cette liste d'envoi?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Informations non pertinentes pour la pratique
- Nouvelles informations sur l'innocuité ne sont pas une priorité
- Pas le temps de lire ce type d'informations
- Préfère d'autres sources
- Pas assez détaillée
- Ne sait pas comment s'abonner
- Pas d'accès à Internet
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

27. Le site Web de Santé Canada donne accès aux mises en garde et avis destinés au public ainsi qu'aux lettres aux professionnels qui sont publiés par Santé Canada et par l'industrie, de même qu'aux informations liées aux enjeux de l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques qui sont mis en marché au Canada.

Dans quelle mesure serait-il probable que vous utilisiez cette source d'informations pour obtenir les nouvelles informations sur l'innocuité des médicaments et des autres produits thérapeutiques? Diriez-vous que cela serait :

- Très probable PASSEZ À Q.29
- Assez probable PASSEZ À Q.29
- Pas très probable
- Pas du tout probable
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.29

28. (SI PAS TRÈS PROBABLE/PAS DU TOUT PROBABLE/CELA DÉPEND) Pourquoi serait-il improbable que vous utilisiez ce site Web pour obtenir les plus récentes informations à propos des avis et des avertissements sur les produits?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Informations non pertinentes pour la pratique
- Nouvelles informations sur l'innocuité ne sont pas une priorité
- Pas le temps de lire ce type d'informations
- Préfère d'autres sources
- Pas assez détaillé
- Ne sait pas comment s'abonner
- Pas d'accès à Internet
- Ne cherche pas à obtenir ce type d'informations
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

DEMANDEZ À TOUS LES RÉPONDANTS

29. En général, y a-t-il des types d'informations spécifiques à propos de l'innocuité des médicaments que vous aimeriez avoir ou dont vous auriez besoin, et qui ne sont présentement pas disponible par le biais de l'une de ces sources? [16]
PRÉCISEZ

-
- Aucun
 - Ne sait pas/pas de réponse

30. De manière générale, comment préféreriez-vous obtenir de nouvelles informations à propos de l'innocuité des médicaments? Serait-ce :
LISEZ TOUTES LES CATÉGORIES D'UN SEUL TRAIT – EN ORDRE

- Par la poste
 - Par télécopieur
 - Par courriel
 - Sur Internet
 - Par le biais de mises à jour informatiques sur votre ordinateur ou votre appareil portatif
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Autre (PRÉCISEZ _____)
 - Aucune préférence
 - Cela dépend
 - Ne sait pas/pas de réponse

31. Selon vous, quelle est la meilleure source pour obtenir de nouvelles informations sur les "effets indésirables dus aux médicaments", qui sont des réactions sérieuses et inattendues?
NE LISEZ PAS LA LISTE – N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE

- Bulletin canadien des effets indésirables (Bulletin de Santé Canada)
- Avis destinés aux professionnels de la santé
- Liste d'envoi électronique/avertissements par courriel de Santé Canada (Info_Prod_Santé)
- Avis publics sur la santé/avis émis par Santé Canada
- Santé Canada (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Collègues
- Associations professionnelles
- Revues/publications médicales
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

D. Effets indésirables dus aux médicaments

Je vais maintenant vous poser des questions qui portent plus précisément sur les "effets indésirables dus aux médicaments". Dans le cadre de ce sondage, les effets indésirables dus aux médicaments sont définis comme : "une réaction nocive et inattendue à un médicament qui peut être considérée comme sérieuse par un professionnel de la santé ou un consommateur."

32. Selon vous, dans quelle mesure les effets indésirables dus aux médicaments représentent-ils un problème sérieux au Canada en ce moment? Est-ce un problème qui est :
- Très sérieux
 - Assez sérieux
 - Pas très sérieux, ou
 - Pas du tout sérieux

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse

33. Au cours des cinq dernières années, croyez-vous qu'au Canada, les effets indésirables dus aux médicaments sont devenus un plus grand problème, un moins grand problème, ou que cela n'a pas changé?

- Plus grand problème
- Moins grand problème
- N'a pas changé

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

E. Notification des effets indésirables dus aux médicaments

Comme vous le savez peut-être déjà, il y a un système d'établissement qui permet de communiquer les effets indésirables dus aux médicaments à Santé Canada. L'objectif de ce système est de recueillir de l'information pour que Santé Canada puisse identifier les nouveaux problèmes ou les nouveaux risques associés à certains médicaments et autres types de produits thérapeutiques qui pourraient avoir besoin de mesures de réglementation.

34. La manière de communiquer un effet indésirable dû à un médicament vous est-elle familière?

- Oui
- Non PASSEZ À Q.39
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.39

35. Quel moyen utilisez-vous normalement pour rapporter des effets indésirables dus aux médicaments?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Vous remplissez un formulaire et l'envoyez à Santé Canada par télécopieur
- Vous remplissez un formulaire et l'envoyez à Santé Canada par la poste
- Vous appelez Santé Canada par le biais du numéro sans frais (téléphone ou télécopieur)
- Vous appelez l'entreprise pharmaceutique
- Vous communiquez directement avec un Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments de la province
- Vous obtenez le formulaire et la procédure auprès d'une association professionnelle (ex. : Association des pharmaciens du Canada)
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Vous ne les déclarez pas
- Ne sait pas/pas de réponse

36. Savez-vous à quel endroit vous pouvez obtenir le formulaire pour déclarer les effets indésirables dus aux médicaments?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/pas de réponse

37. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous déclaré des effets indésirables dus aux médicaments?

N'ACCEPTÉZ PAS D'INTERVALLES DE VALEURS – UNE APPROXIMATION EST ACCEPTABLE

- ___ Nombre d'effets indésirables dus aux médicaments qui ont été déclarés
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.39

38. (SI Q.37 > 0) Lesquelles des méthodes avez-vous utilisées pour déclarer des effets indésirables dus à des médicaments?

LISEZ EN ORDRE

- Compléter un formulaire d'une page et l'envoyer par la poste ou par télécopieur à Santé Canada
- Contacteur Santé Canada par le biais du numéro sans frais
- Contacteur un fabricant de médicaments
- Contacteur un Centre régional pour les effets indésirables dus aux médicaments qui est situé dans votre province ou votre région

- Oui
- Non
- Ne sait pas/pas de réponse

TOUS LES RÉPONDANTS

39. Dans quels types de situations vous ne déclareriez pas les effets indésirables dus aux médicaments qu'aurait éprouvé l'un de vos patients?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Incertain que la réaction est due au médicament
- L'effet indésirable n'est pas assez sérieux/est trop insignifiant pour être déclaré
- L'effet indésirable était déjà bien connu/n'était pas inattendu
- Manque de temps pour déclarer l'effet indésirable
- Aucune compensation financière pour le temps pris pour déclarer l'effet indésirable
- La procédure de notification est trop bureaucratique/prend trop de temps
- Préoccupation à l'égard des implications juridiques
- Ne savait pas comment déclarer les effets indésirables dus aux médicaments
- Ne savait pas qu'il était nécessaire de déclarer les effets indésirables dus aux médicaments
- Ne voit aucun avantage à déclarer les effets indésirables dus aux médicaments/cela n'a aucun effet
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Aucune/ferait une notification dans toutes les situations
- Ne sait pas/pas de réponse

F. Évaluation des mécanismes de notification des effets indésirables dus aux médicaments

[DEMANDEZ SI LE RÉPONDANT A ENVOYÉ LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR OU S'IL A APPELÉ AU NUMÉRO SANS FRAIS À Q.38 a/b – SINON, PASSEZ À Q.44]

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions à propos de l'expérience que vous avez eue avec les méthodes de notification des effets indésirables dus aux médicaments . . .

40. [SI LE RÉPONDANT A ENVOYÉ LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR] Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du processus d'envoi du formulaire par télécopieur pour déclarer des effets indésirables dus aux médicaments à Santé Canada? Êtes-vous :

- Très satisfait PASSEZ À Q.42
- Assez satisfait PASSEZ À Q.42

- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.42

41. Pour quelles raisons n'êtes-vous pas davantage satisfait de cette méthode pour déclarer les effets indésirables dus aux médicaments?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Trop d'informations à inclure
- Le formulaire n'est pas facile à utiliser
- Pas assez d'espace pour inclure toutes les informations pertinentes
- Les directives n'étaient pas claires
- Le format électronique du formulaire devrait être disponible
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

42. [SI LE RÉPONDANT A UTILISÉ LE NUMÉRO SANS FRAIS] Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'utilisation de la ligne téléphonique sans frais pour déclarer des effets indésirables dus aux médicaments à Santé Canada? Êtes-vous :

- Très satisfait PASSEZ À Q.44
- Assez satisfait PASSEZ À Q.44
- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.44

43. Pour quelles raisons n'êtes-vous pas davantage satisfait de cette méthode pour déclarer les effets indésirables dus aux médicaments?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Trop d'informations à inclure
- Pas facile à utiliser
- Pas assez d'espace pour inclure toutes les informations pertinentes
- Les directives n'étaient pas claires
- Le format électronique du formulaire devrait être disponible
- Difficile d'obtenir la ligne/mise en attente
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse
- TOUS LES RÉPONDANTS

44. Selon vous, de quelles façons la méthode de notification des effets indésirables dus aux médicaments pourrait-elle être améliorée de manière à la rendre plus facile à utiliser, plus rapide ou plus précise?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Offrir l'option de soumettre électroniquement les renseignements
- Offrir des primes financières/des compensations pour le temps passé à la notification
- Changer le formulaire (SONDEZ POUR OBTENIR DES RÉPONSES PRÉCISES)
- Exiger moins d'informations
- Fournir des directives qui sont plus claires
- Autre (PRÉCISEZ _____)

- Aucune/OK comme c'est en ce moment
- Ne sait pas/pas de réponse

G. Notification obligatoire

45. Les professionnels de la santé ne sont pas obligés de déclarer les effets indésirables dus aux médicaments, et ce ne sont pas tous les événements qui sont déclarés. D'après ce que vous savez ou ce que vous avez entendu, environ quel pourcentage des effets indésirables dus aux médicaments sont réellement déclarés au Canada?

FOURNISSEZ LES INTERVALLES DE VALEURS AU BESOIN

- Moins de 10 %
- De 10 à 19 %
- De 20 à 29 %
- De 30 à 49 %
- De 50 à 75 %
- Plus de 75 %

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse

46. Au Canada, croyez-vous que le manque de notification des effets indésirables dus aux médicaments est un problème très sérieux, assez sérieux, pas très sérieux ou pas du tout sérieux en ce moment?

- Très sérieux
- Assez sérieux
- Pas très sérieux, ou
- Pas du tout sérieux

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Ne sait pas/pas de réponse

47. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait ou devrait être fait pour s'assurer qu'il y ait davantage de notifications des effets indésirables dus aux médicaments?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Faciliter la soumission de notifications
- Offrir une compensation financière pour la soumission de notifications
- Éduquer/sensibiliser les gens à l'égard du système de notifications
- Offrir des options électroniques pour la soumission de notifications
- Rendre la notification obligatoire
- Fournir un numéro 1-800
- Sensibiliser davantage le public à l'égard de la notification
- Sensibiliser davantage les professionnels de la santé à l'égard de la notification
- Assurer la confidentialité des notifications
- Séparer les notifications de Santé Canada de celles des entreprises pharmaceutiques
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

48. Et si tous les professionnels de la santé avaient l'obligation, selon la loi, de déclarer tous les effets indésirables aux médicaments qui sont sérieux ou inattendus et qui leur auraient été signalés par leurs patients? Seriez-vous fortement en faveur, généralement en faveur, généralement opposé ou fortement opposé à ce type de notification obligatoire? [27]

- Fortement en faveur
- Généralement en faveur

- Généralement opposé
- Fortement opposé
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Ni en faveur, ni opposé PASSEZ À Q.50
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse PASSEZ À Q.50

49. Pourquoi seriez-vous [en faveur de/opposé à] ce type d'exigence? [28]
NE LISEZ PAS LA LISTE – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

Raisons pour lesquelles ils sont en faveur

- Il est important de fournir l'information à Santé Canada
- Il est nécessaire de protéger la santé publique/la sécurité du patient
- Les médicaments seront plus sécuritaires
- C'est la seule façon que le système fonctionnera
- Les professionnels ne le feront que s'ils en ont l'obligation
- Cela améliorera la confiance du public à l'égard de la sécurité des médicaments/du système
- À cause du nombre croissant d'incidents/d'erreurs
- Cela permet de fournir plus d'informations sur les risques aux professionnels de la santé
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

Raisons pour lesquelles ils sont opposés/ils disent que cela dépend

- Il est difficile de déterminer le lien de cause à effet
- Cela n'est pas nécessaire
- Cela ne règlera pas le problème du manque de notification
- Cela ne devrait pas être régi par la loi/être réglementé
- C'est un trop gros fardeau de déclarer les effets indésirables
- Duplication des efforts si tous les professionnels de la santé doivent déclarer les effets indésirables
- On doit d'abord régler le système de notification
- Cela n'est pas réalisable
- Ne veut pas le faire à moins d'être compensé pour le temps passé à déclarer ces effets
- Mesures volontaires fonctionneront mieux
- Préoccupations à l'égard de la confidentialité du patient
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

50. Quelles implications la notification obligatoire aurait-elle sur votre propre pratique?
NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Augmentation des coûts des soins de santé
- Augmentation du temps alloué à des tâches administratives (faire les notifications)
- Ferait plus de notifications
- Ferait la notification lui-même au lieu de demander à quelqu'un d'autre de le faire
- Rien
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

H. Notification des effets indésirables dus aux médicaments et consentement éclairé

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions à propos de la notification des effets indésirables dus aux médicaments, qu'elle soit obligatoire ou non . . .

51. Afin de pouvoir déclarer adéquatement un effet indésirable dû à un médicament, les informations suivantes à propos du patient pourraient être incluses dans la notification : l'âge du patient, son sexe, sa taille, son poids, le médicament pris, le type d'effet indésirable éprouvé et tout autre problème ou condition médical pertinent.

Selon vous, est-ce que le fait d'inclure ces informations dans une telle notification découragerait certains patients de déclarer à leur médecin ou à leur pharmacien les effets indésirables dus aux médicaments qu'ils ont éprouvés? [29]

- Oui
- Non
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

52. Avant qu'un professionnel puisse déclarer un effet indésirable à Santé Canada, croyez-vous qu'il devrait être obligatoire d'obtenir la permission du patient? [30]

- Oui
- Non
- Cela dépend
- Ne sait pas/pas de réponse

53. Selon vous, quelles seraient les implications de cette obtention obligatoire de la permission du patient sur la façon dont les professionnels de la santé déclareraient les effets indésirables dus aux médicaments?

NE LISEZ PAS – ENTREZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- Réduit la probabilité que le professionnel fasse des notifications/moins de notifications seront faites
- Cela rend les notifications plus difficiles
- Cela serait un problème si la notification était obligatoire
- Augmentation des délais imposés pour faire les notifications
- Faire les notifications prendra plus de temps
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Aucune
- Ne sait pas/pas de réponse

I. Caractéristiques du répondant

Pour terminer, j'aimerais vous poser quelques questions sur vous et votre pratique qui serviront à des fins de statistiques uniquement. Veuillez être assuré que toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

54. [MÉDECINS/DENTISTES/NATUROPATHES] Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux l'endroit où vous exercez principalement vos fonctions?

LISEZ – SI PLUS D'UNE RÉPONSE EST MENTIONNÉE SPONTANÉMENT, DEMANDEZ L'ENDROIT PRINCIPAL

- Un hôpital
 - Une clinique
 - Un cabinet privé
 - Un centre de santé communautaire (CLSC au Québec)
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Autre (PRÉCISEZ _____)
 - Ne sait pas/refuse

55. [INFIRMIÈRES UNIQUEMENT] Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux l'endroit où vous exercez principalement vos fonctions?
LISEZ – SI PLUS D'UNE RÉPONSE EST MENTIONNÉE SPONTANÉMENT, DEMANDEZ L'ENDROIT PRINCIPAL

- Un hôpital
- Une clinique
- Un cabinet privé ou un bureau de médecins
- Un centre de soins longue durée ou une maison de soins infirmiers
- Aux domiciles des patients
- Un centre de santé communautaire (CLSC au Québec)

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/refuse

56. [PHARMACIENS UNIQUEMENT] En ce moment, exercez-vous vos fonctions dans une pharmacie communautaire ou dans un hôpital?
LISEZ - SI PLUS D'UNE RÉPONSE EST MENTIONNÉE SPONTANÉMENT, DEMANDEZ L'ENDROIT PRINCIPAL

- Une pharmacie communautaire
- Un hôpital

DÉCLARE SPONTANÉMENT

- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/refuse

57. [MÉDECINS/DENTISTES UNIQUEMENT] Puis-je confirmer le secteur d'activités dans lequel vous travaillez?
LISEZ LE DOMAINE À PARTIR DE LA BASE DE DONNÉES DES SPÉCIALITÉS MÉDICALES – CORRIGEZ AU BESOIN

-
- Pas de réponse/refuse

58. [INFIRMIÈRES UNIQUEMENT] Pouvez-vous me dire dans secteur d'activités vous travaillez principalement?
NE LISEZ PAS – N'ENTREZ QU'UNE SEULE RÉPONSE – SI PLUS D'UNE RÉPONSE EST MENTIONNÉE SPONTANÉMENT, DEMANDEZ LE DOMAINE PRINCIPAL

- Traitements pour le SIDA
- Soins cardiovasculaires
- Santé communautaire/santé publique
- Soins intensifs
- Gériatrie
- Hépatologie
- Soins en hémophilie
- Santé mentale
- Urgence nationale
- Néphrologie
- Santé au travail
- Soins obstétricaux/néonataux
- Oncologie/cancer
- Salle d'opération
- Orthopédie

- Pédiatrie
- Soins respiratoires
- Autre (PRÉCISEZ _____)
- Ne sait pas/pas de réponse

59. [INFIRMIÈRES UNIQUEMENT] Et, êtes-vous :

- Une infirmière
 - Une infirmière praticienne
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Pas de réponse/refuse

60. [NATUROPATHES UNIQUEMENT] Êtes-vous autorisé à prescrire des médicaments?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/pas de réponse

61. [TOUS LES MÉDECINS ET DENTISTES, PLUS LES NATUROPATHES QUI ONT RÉPONDU OUI À Q.60] Et, environ combien de prescriptions faites-vous au cours d'une semaine normale?
LISEZ AU BESOIN

- Jusqu'à 50
 - De 51 à 100
 - De 101 à 200
 - Plus de 200
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Ne sait pas/pas de réponse

62. [PHARMACIENS TRAVAILLANT DANS UNE PHARMACIE COMMUNAUTAIRE UNIQUEMENT - Q.56] Et, environ combien de prescriptions recevez-vous au cours d'une semaine normale?
LISEZ AU BESOIN

- 100 et moins
 - De 101 à 300
 - De 301 à 500
 - Plus de 500
- DÉCLARE SPONTANÉMENT
- Ne sait pas/pas de réponse

63. [TOUTES LES PROFESSIONS] Depuis combien d'années pratiquez-vous?

- _____ années
- Ne sait pas/refuse

Ceci met fin au sondage.

De la part de Santé Canada [PHARMACIENS : et de l'Association des pharmaciens du Canada], nous vous remercions de votre collaboration.

[MÉDECINS ET INFIRMIÈRES] Pouvez-vous me confirmer votre nom et me donner votre adresse pour que nous puissions vous envoyer votre prime?

CONFIRMEZ LE NOM :

ADRESSE :

ENREGISTREZ :

64. Sexe

- Homme
- Femme

65. Langue de l'entrevue

- Anglais
- Français

-- FIN --